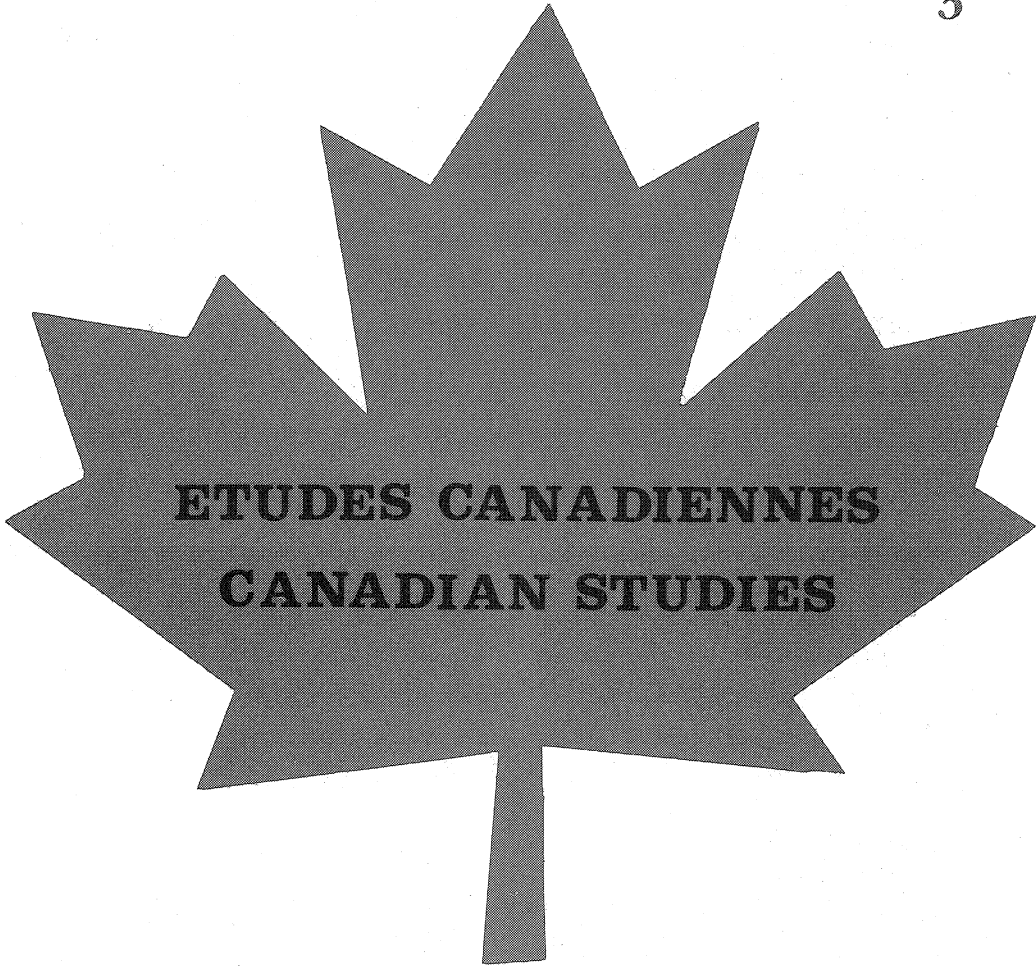


Centre d'études canadiennes (Bordeaux)
Centre d'études et de recherches nord-américaines
et canadiennes (Lille III)

1977

3



ETUDES CANADIENNES
CANADIAN STUDIES

*BULLETIN INTERDISCIPLINAIRE DES ETUDES
CANADIENNES EN FRANCE*

ASSOCIATION FRANCAISE D'ETUDES CANADIENNES

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME D'AQUITAINE

Domaine Universitaire 33405 TALENCE — France

L'ASSOCIATION FRANCAISE D'ETUDES CANADIENNES s'est constituée à Paris, le 13 mai 1976. Elle a pour but la promotion des études canadiennes en France. Elle est ouverte à toute personne, physique ou morale, qui désire oeuvrer dans ce sens, quelle que soit sa profession ou sa nationalité. Toute demande d'adhésion doit être présentée par un membre actif, et agréée par le conseil d'administration.

L'Association française d'études canadiennes est pluridisciplinaire, et elle organise des colloques pluridisciplinaires, Bordeaux 16-19 mars 76; géographie, Paris 14 décembre 76; histoire, Paris 18 janvier 77; littérature, Paris 9 décembre 77.

COMPOSITION DU BUREAU

- Président :* Pierre GEORGE (Université de Paris I, géographie)
Vice-Présidents : Auguste VIATTE (Université de Zurich, littérature)
Jean-Claude BUCHOT (Université de Grenoble III, sciences sociales)
Secrétaire : Pierre GUILLAUME (I.E.P. de Bordeaux, histoire contemporaine)
Trésorier : Jean-Michel LACROIX (Université de Bordeaux III, anglais)
Publications : Régis DURAND (Université de Lille III, américain).

La cotisation à l'AFEC. (Canada \$ 8.00, France 40 francs) comprend le service gratuit d'ETUDES CANADIENNES (1976-1977, N° 2 et 3).

Comme toute association à buts non lucratifs, l'AFEC. accepte les cotisations de soutien, de montant libre, et accueille ainsi des membres d'honneur.

Les cotisations sont à faire parvenir :

. pour le CANADA :

au Centre de Recherche en Civilisation Canadienne Française,
Université d'Ottawa: KIN 6 N 5 — OTTAWA, ONTARIO.

. pour la FRANCE :

à Jean-Michel LACROIX, 6 rue Jean Racine, 33170 GRADIGNAN
(sous forme de chèque postal ou bancaire).

La parution du N° 3 d'Études Canadiennes est, pour ses responsables et pour l'A.F.E.C., une occasion de se réjouir d'abord de la continuité et de la vitalité de notre revue; ensuite de la nature de ce numéro qui met bien en évidence son ouverture et sa vocation interdisciplinaires. Il se fait en outre l'écho des manifestations organisées par l'A.F.E.C. en 1976-77: colloque sur la maîtrise de l'eau dans le Bassin du Saint-Laurent, colloque sur l'historiographie de la Nouvelle France.

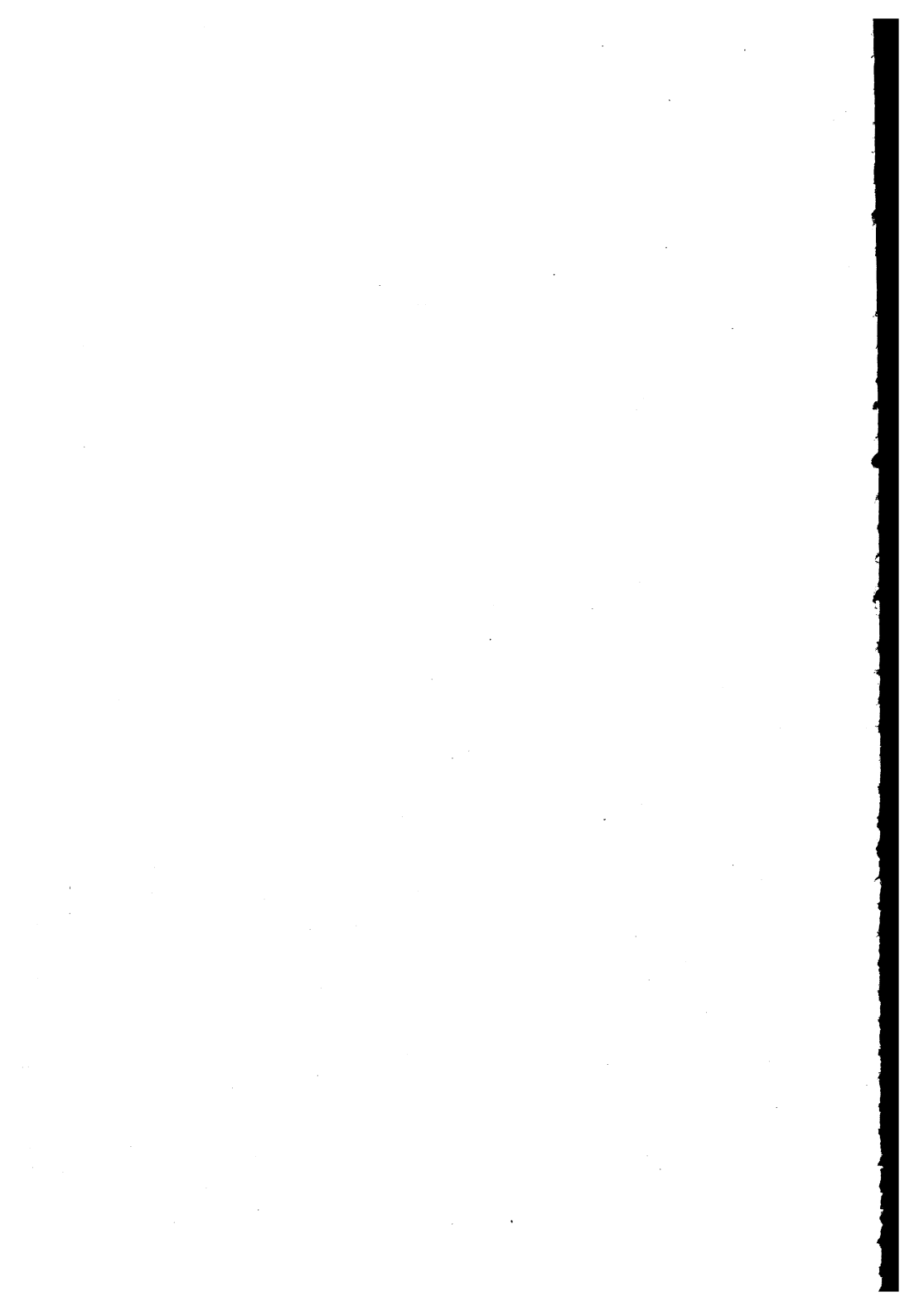
Études Canadiennes continuera à rendre compte des activités scientifiques de notre Association (parmi lesquelles sont prévus le Colloque organisé à l'Université d'York, Toronto, cet automne, sur Idéologie et Vie Politique, et le colloque de Paris en décembre 1977 sur la littérature canadienne sans pour autant se limiter à ce seul rôle.

Outre les communications présentées lors de ces colloques, le numéro 3 accueille des textes portant sur des domaines différents. On constatera pourtant qu'ils sont étroitement liés et donnent à cette livraison une heureuse unité thématique.

Les responsables souhaitent une diversification encore plus grande des contributions de nos membres. Nous voudrions en particulier faire plus de place aux travaux sur la production artistique canadienne, sur les courants contemporains de la littérature québécoise et d'expression anglaise, sur les minorités ethniques etc... Nous souhaitons aussi que des non-universitaires s'expriment dans notre bulletin et qu'une part plus grande soit faite aux notes de lectures et aux informations sur le développement des études canadiennes dans nos universités. C'est de nos lecteurs et de nos amis que dépend la réalisation de ces souhaits.

R. DURAND

P. SPRIET



SOMMAIRE

Pages

ARTICLES.

Jean-Claude LASSERRE

Maîtrise de l'eau dans le bassin du Saint-Laurent

Bernard BEAUPRE

Le rôle de la Commission mixte internationale
dans la gestion du bassin des Grands Lacs et du
fleuve Saint-Laurent (qualité-niveaux-débits)....

Anne ROGIER

Aspects linguistiques de l'occidentalisation des
Eskimos du Canada.....

Louise DECHENE

Coup d'œil sur l'historiographie de la Nouvelle-
France.....

Jacques PORTES

L'établissement du réseau d'agences consulaires
françaises au Canada (1850-1870)

Jacques PALARD

L'église catholique québécoise entre l'unité et le
"pluralisme"

Claude RACINE

Tentatives d'émancipation des valeurs religieuses
traditionnelles dans le roman québécois (1940 -
1965)

Jean-Michel LACROIX

A propos de *La Sagouine* : Interview d'Antonine
Maillet.....

Robert MANE

Goodbye to Elsa: Salut au roman anglo-indo-
canadien.

NOTES de LECTURE.

Jean MARMIER, Paulette COLLET :

Marie Le Franc, deux patries, deux exils.

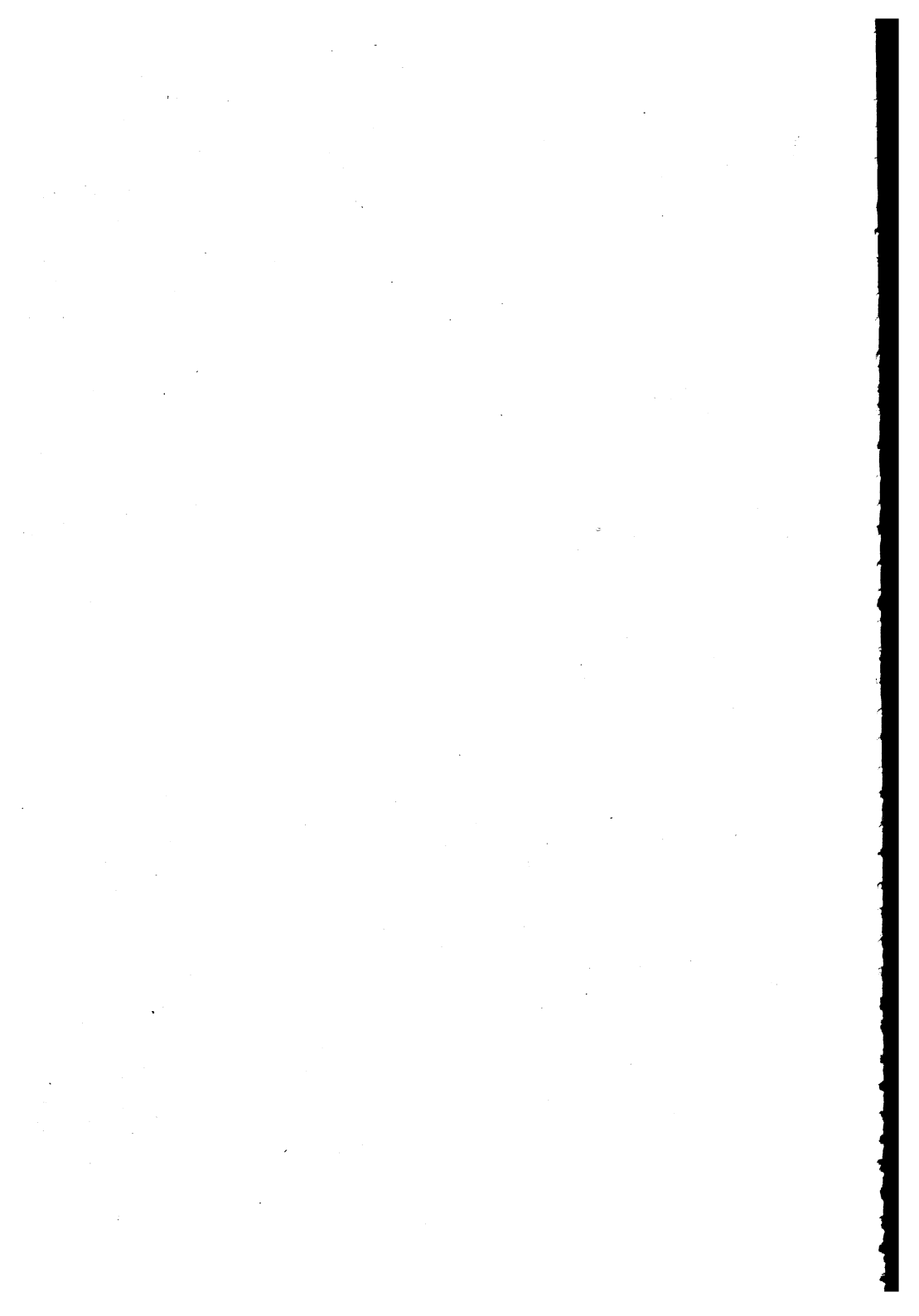
Robert BENNETT

(Piprot Albert: *Mourir à Caen*).

Le 14 décembre 1976 a été réuni salle André Siegfried, à l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Paris, le premier colloque de l'Association Française d'Etudes Canadiennes, sur le thème de la maîtrise de l'eau dans le bassin du Saint-Laurent. Le sujet avait été choisi dans le cadre des programmes de préparation au concours de l'agrégation de géographie, comportant l'étude des différentes formes d'aménagement et d'administration des eaux. Ce colloque a réuni une quarantaine de personnes, professeurs et étudiants. Les deux communications présentées par le professeur Jean-Claude Lasserre de l'Université de Montréal, auteur d'une thèse de doctorat d'Etat sur l'homme et le Saint-Laurent, soutenue en Sorbonne en 1975 et par M. B.Baupré, membre du Directoire de la Commission mixte internationale pour la gestion du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, dont on trouvera ci-dessous le texte, ont animé une longue discussion close par la présentation d'une remarquable série de photographies sur la Voie Maritime du Saint-Laurent. (1)

P. George.

(1) L'Association est particulièrement reconnaissante aux autorités canadiennes d'avoir bien voulu assurer le succès de ce colloque en prenant à sa charge le voyage des deux conférenciers.



MAITRISE DE L'EAU DANS LE BASSIN DU SAINT-LAURENT

par Jean-Claude LASSERRE

L'Amérique du Nord possède trois grands bassins fluviaux: celui du Mississippi-Missouri (3.250.000 km²), celui du Mackenzie (1.820.000 km²), et celui du Saint-Laurent, qui est le plus petit des trois (1.400.000 km²), mais aussi le plus original, à cause de la présence des cinq Grands Lacs, qui sont en réalité quatre, puisqu'à l'aval du Lac Supérieur, les deux lacs Michigan et Huron ne forment qu'un seul et unique plan d'eau, précédant les deux lacs inférieurs, de dimensions plus réduites (lacs Erié et Ontario). Ensemble, ces Lacs constituent une véritable mer intérieure d'eau douce; et en termes d'organisation de l'espace, ils créent dans le bassin fluvial deux parties radicalement différentes. A l'Ouest, la partie lacustre du bassin est caractérisée par la présence de trois grandes péninsules (deux aux Etats-Unis, et une au Canada) sur les rives desquelles se localisent toutes les grandes mégaloilles de la région. Entre ces trois péninsules s'est tissé par la voie d'eau et par voie de terre tout un dense réseau de relations extrêmement complexe, qui aboutit à un vaste étalement des hommes et des activités. Au contraire, à l'Est du bassin, la présence d'un axe fluvial rectiligne, orienté du Sud-Ouest au Nord-Est, entre le Bouclier canadien au Nord-Ouest, les Adirondacks et les Appalaches au Sud-Est, a conduit à l'existence d'un seul grand couloir où se concentrent les hommes, les activités et la circulation.

Outre cette puissante originalité, qui naît du contraste entre ses deux parties occidentale et orientale, le bassin du Saint-Laurent bénéficie d'une position très avantageuse entre le centre du continent nord-américain d'une part, l'Océan Atlantique et l'Europe d'autre part. L'importance d'une telle situation ne peut échapper à personne: la région des Grands Lacs correspond en effet à la première région industrielle du globe, et elle communique directement avec la plus puissante zone agricole du monde, qui s'étend du Middle West jusqu'à la Prairie. Par ailleurs, l'Atlantique est l'océan le plus densément parcouru de tous, et l'Europe est le lieu d'origine de ces quelques 50 millions d'immigrants en Amérique du Nord qui ont accompli la plus grande migration de toute l'histoire humaine. Ainsi, la géographie de ce bassin fluvial, comme son histoire d'ailleurs, est inséparable de sa position de liaison entre le centre du continent et l'Europe. Et cet avantage est encore renforcé par l'orientation du Saint-Laurent lui-même, qui correspond à la route orthodromique entre ces deux localisations.

C'est pourquoi la maîtrise de l'eau dans le bassin du Saint-Laurent s'est organisée d'abord et surtout dans le domaine de la circulation. Ensuite, elle s'est tournée également vers l'obtention d'une énergie hydraulique que

le travail récent des glaciers quaternaires a multipliée en abondance. Enfin, la situation de ce bassin sur une façade orientale de continent engendre aussi des conditions climatiques rigoureuses, et des problèmes très originaux, à une latitude de 45°, qui sont dus à l'abondance des glaces fluviales; tandis que la croissance dans ce bassin de nombreuses mégalopoles entraîne d'autres problèmes en ce qui concerne l'environnement.

En examinant ces différents points, ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'un immense bassin qui est à l'échelle nord-américaine, et qui couvre près de trois fois la surface de la France. Nous avons affaire à des Lacs, des rivières et un fleuve dont les dimensions échappent à l'expérience de l'Européen. C'est pourquoi le premier contact se mue en une fascination réelle, qui a été celle des premiers Français, et qui est celle de tous ceux qui traversent l'Atlantique.

MAITRISE DE L'EAU POUR LA CIRCULATION: LA NAVIGATION FLUVIALE ET MARITIME.

Sans doute possible, il existe un certain nombre de facteurs naturels favorables à l'essor de la navigation fluviale et maritime: non seulement les immenses plans d'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent lui-même, un fleuve dont la largeur est le plus souvent de plusieurs kilomètres, sans parler de ce véritable bras de mer qu'est son estuaire, se développant sur 600 kms mais aussi une position de monopole en tant que voie de passage navigable vers l'intérieur du continent à partir de l'Atlantique, et également sur tout le pourtour du bassin, des portages très faciles qui permettent de communiquer facilement avec les bassins hydrographiques voisins. Les plus célèbres de ces portages se trouvent au Nord-Ouest du Lac Supérieur (le Grand Portage, donnant accès à la Prairie actuelle), au Sud du Lac Michigan (le site actuel de Chicago) et au Sud du lac Erié (où l'on peut facilement rejoindre plusieurs affluents de l'Ohio).

Il est vrai que ces facilités de passage sont dues le plus souvent aux glaciations quaternaires, et qu'en contrepartie, celles-ci ont aussi laissé des obstacles sur les routes navigables du Saint-Laurent et de ses affluents, sous forme de rapides et de chutes. Ainsi, sur le Saint-Laurent lui-même, trois séries de rapides interrompent les magnifiques plan d'eau fluviaux entre Montréal et le lac Ontario: de l'amont vers l'aval, les Rapides Internationaux, les Rapides de la section de Soulanges, et les Rapides de Lachine, à Montréal. Cependant, ces obstacles peuvent être contournés par des portages, comme pour passer d'un bassin à l'autre.

A l'origine, la maîtrise de l'eau dans le bassin du Saint-Laurent porte sur la circulation, et elle est d'abord celle de la population indigène,

qui, par la technique des canots d'écorce de bouleau et les portages, a pu surmonter les obstacles jalonnant ces voies d'eau, pour circuler dans tout le bassin du Saint-Laurent, et tous les bassins voisins. Ce n'est qu'à partir du moment où les Français, avec Samuel de Champlain, et plus tard les Anglais, ont repris à leur compte les mêmes techniques, qu'ils ont pu à leur tour circuler à l'intérieur du continent.

C'est avec cet arsenal technologique très simple, mais très adapté, que les Français, puis les Anglais, ont effectué, à partir des rives du Saint-Laurent, l'exploration de la plus grande partie de l'intérieur du continent, atteignant avant la fin du XVIIIe siècle aussi bien les bouches du Mississipi que celles du Mackenzie, ou les rives de l'Océan Pacifique. C'est avec le même arsenal technologique que s'est développée la traite des fourrures. L'épuisement progressif de ce type de ressource a entraîné l'extension phénoménale de l'empire laurentien des pelleteries, qui s'est étendu jusqu'aux Rocheuses, sur la plus grande partie de la Prairie canadienne actuelle: c'était une première esquisse de la construction géopolitique canadienne, que le véritable court-circuit opéré par la Compagnie de la Baie d'Hudson a fait disparaître en 1821.

Dans cette première période, cependant, le fleuve joue déjà un rôle ambivalent au niveau du peuplement. Certes - c'est son influence la plus connue - le Saint-Laurent contribue à la mise en place sur ses rives d'une population d'origine française qui va faire souche de façon extraordinaire, puisqu'il n'y a eu en tout et pour tout que 10.000 colons, des débuts jusqu'en 1760. Cette population met en place à partir des mêmes rives fluviales une vigoureuse organisation de l'espace qui est celle du rang, qui marque encore aujourd'hui les paysages ruraux du Québec. Mais en même temps - et c'est son rôle plus caché - le Saint-Laurent entraîne constamment la population plus loin vers l'intérieur du continent. Sous le régime de la Nouvelle-France, c'est la perpétuelle saignée des "coureurs des bois" parcourant le continent dans toute son immensité; saignée que les autorités de la colonie ont toujours combattue, mais qu'ils n'ont jamais pu arrêter, même par les décisions les plus rigoureuses.

Cette ambivalence du fleuve à l'égard du peuplement, c'est ce que L.Groulx a appelé "le duel de la terre et de l'eau: de la terre qui enracine et qui retient; de l'eau qui ensorçèle et qui entraîne". Au XIXe siècle et au début du XXe, ce rôle ambivalent du Saint-Laurent au niveau du peuplement va se renforcer d'autant plus nettement que chacune des deux fonctions est attachée à un groupe de population spécifique: c'est la majorité anglophone du continent qui profite du transit des immigrants, et c'est la population francophone qui s'enracine sur les rives du fleuve.

Cette dichotomie est particulièrement troublante quand on constate qu'au cours de cette même période, les excédents de population

- 10 -

canadiens-français n'ont pas massivement émigré par la porte laurentienne, en suivant le flot des immigrants, mais au contraire se sont plutôt répandus vers le Nord, sur le Bouclier, et surtout vers le Sud et la Nouvelle-Angleterre. Le Saint-Laurent présente ainsi le cas unique d'une population vivant dans l'isolement sur une grande porte continentale, et privée de l'usage de cette voie de passage que le colonisateur britannique a confisquée à son profit. C'est pourquoi, encore aujourd'hui, les deux groupes linguistiques canadiens n'ont pas la même perception du fleuve.

Au XIXe et au XXe siècles, la maîtrise de l'eau dans le bassin du Saint-Laurent à des fins de circulation est obtenue par une répétition d'investissements successifs sans équivalent dans le monde: quatre systèmes de canalisations successifs ont été mis en place les uns après les autres (1,50 m en 1825, 2,70 m en 1848, 4,20 m en 1908, et 8,20 m en 1959).

Certes, ces canalisations successives entre Montréal et le lac Erié, s'expliquent en grande partie par l'essor des besoins en transport et des tonnages acheminés, qui entraînent la saturation des infrastructures existantes. Au XIXe siècle, ce sont surtout les immigrants et les biens d'équipement qui se dirigent vers l'amont; le bois et les céréales vers l'aval. Aujourd'hui, deux types de cargaisons dominent le trafic, tout en assurant un bon équilibre alterné des flux. Ce sont les produits agricoles vers l'aval, les minerais vers l'amont.

Mais cette répétition d'investissements doit également être replacée dans le cadre de très vigoureuses compétitions. La première est une rivalité permanente entre la route du Saint-Laurent et celle de l'Hudson-Mohawk ou du canal Erié, tandis que la seconde apparaît acharnée, technique et tarifaire, entre divers moyens de transport.

Les conséquences de cette évolution sont à la fois techniques et géographiques. Sur le plan technique, cette répétition d'investissements énormes ne s'est pas traduite seulement par une augmentation continue des gabarits, mais aussi par une évolution diversifiée des batelleries, et une géographie quelque peu mouvante des points de rupture de charge. Jusqu'en 1959, les grosses batelleries des mers (jusqu'à Montréal) et des Lacs (jusqu'à Buffalo) étaient séparées par le relais indispensable et obligatoire d'une batellerie plus petite, celle des *canallers*, circulant sur la section du système navigable où les obstacles naturels sont les plus considérables. A partir de 1959, l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent a entraîné la disparition progressive de cette dernière batellerie, qui a été complètement laminée entre les *lakers* et les océaniques désormais capables de circuler sur toute la longueur du système de navigation. Du même coup, les fonctions de transbordement, qui étaient autrefois concentrées dans certains ports seulement, comme Montréal, se sont dispersées sur toute la longueur de la voie d'eau, et jusque dans les ports de l'estuaire.

Cependant, la réaction des batelleries des deux pays riverains face à ces importants changements n'a pas été la même. Du côté américain, la flotte des *lakers* n'a guère changé, ni dans ses unités (qui ont une moyenne d'âge de 40 ans), ni dans ses navettes, qui se maintiennent entre les lacs Supérieur et Michigan à l'amont, le lac Erié à l'aval. Du côté canadien, au contraire, la flotte des *lakers* est essentiellement postérieure à l'ouverture de la voie maritime, et elle effectue des navettes qui se développent sur toute la longueur du système navigable, de la tête des lacs jusqu'aux ports de l'estuaire. A un autre niveau, par contre, les deux pays comptent tous deux essentiellement sur des navires de mer battant pavillon étranger pour leurs échanges avec le reste du monde par le Saint-Laurent.

Aujourd'hui, ce bassin fluvial se présente donc, du point de vue de la circulation, comme un long "détroit" donnant accès à une mer intérieure, tous deux ouverts à tous les pavillons, pour une navigation de gabarit unique au monde, puisque, outre un tirant d'eau de 8,20 m., les écluses offrent partout une longueur de 234 m. et une largeur de 25 m., bien utilisées par les *lakers*. Mais en même temps, ces voies d'eau sont handicapées par plusieurs facteurs. On y trouve des chenaux de navigation qui doivent être entretenus et balisés. Et surtout, le climat et l'hydrologie créent un certain nombre de difficultés: non seulement les brouillards, et les fluctuations des niveaux des eaux, mais aussi l'interruption quasi totale de la navigation en hiver. A cet égard, on enregistre des progrès certains depuis 1900 en aval de Montréal. Mais en amont, beaucoup de problèmes subsistent. Par ailleurs, il n'est pas sans intérêt de constater que la section de la voie maritime qui a localisé les investissements les plus élevés, correspond au trafic le plus faible de tout le système navigable (50 millions de tonnes par an entre Montréal et le lac Ontario, mais plus de 70 sur l'estuaire, et 100 à Sault-Sainte-Marie).

MAITRISE DE L'EAU POUR L'ENERGIE: QUELQUES-UNS DES GRANDS AMENAGEMENTS DU MONDE.

Si les rapides et les chutes constituent de sérieux handicaps pour la navigation, ils offrent aussi une contrepartie positive: ils sont autant de sites d'installations hydro-électriques considérables. Les plus importants de ces sites se trouvent à Niagara (3,6 millions de KW), sur les Rapides Internationaux du Saint-Laurent près de Cornwall (Ont.), où l'on a installé 1,8 million de KW, à Beauharnois, en amont de Montréal, où le fleuve fournit 1,5 million de KW, enfin sur quelques affluents tels que la Rivière des Outaouais, le Saint-Maurice, et surtout les deux Rivières aux Outardes et Manicouagan qui, à elles seules, fournissent une puissance installée de 5,5 millions de KW. Dans le bassin du Saint-Laurent, les trois principales sociétés responsables de ces aménagements sont la *Power Authority of the*

State of New-York (PASNY), l'Hydro-Ontario et l'Hydro-Québec. Seules ces deux dernières jouissent d'un monopole plus ou moins total sur la production et la distribution de l'électricité dans leurs territoires respectifs.

Certains des aménagements qui ont été effectués atteignent des dimensions inconnues de l'Européen. Ainsi, les installations hydro-électriques de Beauharnois ont été construites en trois étapes successives de 1929 à 1961. Elles comprennent un canal de dérivation de 25 km de longueur et 1 km de largeur qui a nécessité des excavations de 191 millions de mètres cubes (15% de plus que pour l'aménagement du canal de Panama), et une centrale qui est un véritable temple de la technique, s'allongeant sur près d'un kilomètre de longueur, et abritant 36 groupes générateurs et 2 groupes auxiliaires. La production moyenne annuelle est de 11,2 milliards de KWh (soit l'équivalent de 350 wagons de charbon de 50 tonnes chacun par jour dans une centrale thermique).

Plus en amont, l'aménagement des Rapides Internationaux, effectué de 1954 à 1958 par la *PASNY* et l'Hydro-Ontario, s'est traduit par l'érection d'une centrale comparable à celle de Beauharnois, et par la création d'un lac artificiel, le lac Saint-Laurent, qui a entraîné une opération de géographie volontaire de grande envergure. Ainsi, du côté canadien seulement, sept villages et une partie d'un huitième ont été rayés de la carte, 6.500 personnes ont été déplacées, accueillies pour la plupart dans quatre agglomérations entièrement nouvelles, et plusieurs grands axes de communication assurant la liaison entre Montréal et Toronto ont été détournés sur des dizaines de kilomètres.

Aux portes de Montréal, il existe sur le Saint-Laurent un autre site possible, celui des Rapides de Lachine, qui pourrait fournir un million de KW. Mais plusieurs facteurs techniques ont jusqu'à présent différé les aménagements prévus: entre autres, la densité du tissu urbain environnant, et la nécessité d'excaver dans le lit du fleuve des volumes considérables de roc extrêmement résistant, ce qui rend le projet très coûteux, et économiquement beaucoup moins intéressant que le harnachement des Rivières aux Outardes et Manicouagan, le transport de l'énergie électrique jusqu'à Montréal compris. Dans le bassin du Saint-Laurent, la maîtrise de l'eau à des fins énergétiques est donc caractérisée par des aménagements sélectifs dont les critères sont essentiellement économiques, et qui sont possibles grâce aux techniques de transport de l'électricité sur de grandes distances, un domaine où justement le Québec est à la pointe de la recherche dans le monde. Ainsi, les lignes à haute tension entre les installations des Rivières aux Outardes et Manicouagan d'une part, Montréal d'autre part, sont à 735 KV.

Les facilités croissantes de transport de l'énergie électrique sur de grandes distances ont d'autres conséquences géographiques qui sont bien connues. Dans les premières décennies du XXe siècle, alors que les techni-

ques de transport à très haute tension n'étaient pas encore en usage, les installations hydro-électriques ont été des facteurs de localisation industrielle, et cela s'est vérifié dans le bassin du Saint-Laurent, notamment à Niagara, à Massena (N.Y.), à Beauharnois (Québec), dans la région du lac Saint-Jean et sur les bords du Saint-Maurice. Mais il est solidement établi que, depuis le milieu du siècle, ce rôle des centrales sur la localisation industrielle n'existe plus puisque, grâce aux réseaux interconnectés, les tarifs de distribution de l'électricité sont devenus uniformes dans l'espace. Or, le bassin du Saint-Laurent fournit quelques exceptions à cette affirmation. Le plus bel exemple se situe près de l'hydrocentrale de l'île Barnhart harnachant les Rapides Internationaux du Saint-Laurent, et il montre que l'on n'a pas toujours bien saisi le rôle que peuvent jouer les politiques de distribution de l'énergie dans les localisations industrielles.

En effet, du côté canadien, la moitié ontarienne de cette hydrocentrale alimente un réseau interconnecté à l'échelle de la province, et l'Hydro-Ontario n'a pas de politique tarifaire qui donne un avantage précis à la région de Cornwall en matière d'approvisionnement en énergie électrique. Du côté américain, au contraire une nationalisation partielle de l'électricité dans l'Etat de New-York laisse subsister de nombreuses compagnies de distribution du courant, privées ou municipales, si bien que les gros consommateurs ont tout intérêt à se rapprocher des sources de production d'une agence publique comme la *PASVY*, pour obtenir un contrat direct avantageux. D'où un contraste frappant de part et d'autre de la frontière: Cornwall (Ont.) a perdu une partie de ses industries, et a beaucoup de mal à en attirer d'autres, alors que Massena (N.Y.) a connu une remarquable expansion industrielle, dans le domaine de l'électrometallurgie. Dans ce dernier cas, ce ne sont donc plus des impératifs techniques désormais révolus qui expliquent l'implantation industrielle près d'une centrale hydroélectrique, mais des structures économiques et politiques gouvernant la distribution de l'électricité.

Ainsi, dans le bassin du Saint-Laurent, la maîtrise de l'eau à des fins énergétiques a été facilitée partout par des conditions naturelles favorables. Mais les effets de cette maîtrise de l'eau dans l'espace environnant dépendent pour une bonne part de l'organisation de la société dans les différents territoires qui se partagent ce même bassin.

SUCCES ET DIFFICULTES DE CETTE MAITRISE DE L'EAU.

Les outils que les hommes se sont donnés pour tirer parti des ressources offertes par le réseau hydrographique laurentien sont, nous venons de le voir, remarquables et souvent exceptionnels. Mais la maîtrise de l'eau rencontre aussi des difficultés. Les unes s'expliquent par les rigueurs particulières de l'hiver sur cette façade orientale de continent. Les autres sont

plus générales et ont trait au maintien de la qualité du milieu fluvial et lacustre.

Pendant plus de trois mois par an, les glaces couvrent l'ensemble du réseau hydrographique laurentien, à l'exception du centre de chacun des Grands Lacs. Ce phénomène naturel paralyse la navigation, et pose des problèmes particuliers à l'exploitation hydroélectrique. Dans ce dernier domaine, le *frasil* constitue le danger le plus redoutable. Il s'agit de cristaux de glace en suspension dans l'eau, et invisibles, qui apparaissent dès que la température de cette eau est près du point de congélation, et que la température de l'air est en-dessous de 0° C. Or, ce *frasil* a pour propriété d'adhérer à tout obstacle rencontré, par exemple des piles de ponts, ou des turbines, qui peuvent être soudainement bloquées, avec tous les dangers de débordement de l'eau qui en résultent. Pour éliminer ce risque, les ingénieurs responsables des hydrocentrales tiennent à ce que le plus vite possible au début de l'hiver, tout soit mis en oeuvre pour que se forme à l'amont de l'ouvrage un couvert de glace solide qui élimine le danger de formation du *frasil*. Les deux principaux moyens utilisés sont d'une part, une diminution du débit dans le canal d'amenée, c'est-à-dire un ralentissement de la vitesse de l'eau, et la mise en place d'estacades transversales destinées à arrêter les glaces flottantes et à favoriser de proche en proche, et de l'aval vers l'amont, la formation du couvert de glace recherché. Dès que celui-ci est mis en place, le risque de formation du *frasil* est éliminé, et le débit normal peut être rétabli sous la glace pour toute la durée de l'hiver.

Ainsi, pour avoir une exploitation sans incidents pendant la mauvaise saison, il faut accepter de commencer par une diminution de la production hydroélectrique pour une période de deux ou trois semaines. En même temps, on voit que les exigences de cette exploitation à des fins énergétiques peuvent se trouver en contradiction avec celles de la navigation. Effectivement, c'est ce qu'on constate, par exemple à Beauharnois, au mois de décembre: les ingénieurs de l'Hydro-Québec voudraient pouvoir mettre en place leurs estacades dès que possible, et les officiers de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent s'y opposent, car ils veulent prolonger la saison de navigation le plus tard possible. Cette incompatibilité entre énergie et navigation paraît exclure pour le moment toute possibilité d'une navigation continue dans le temps à l'amont de Montréal.

D'autres difficultés se retrouvent dans l'ensemble des bassins hydrographiques, et ont trait à la qualité du milieu fluvial et lacustre. A cet égard, le bassin du Saint-Laurent est caractérisé par un très vif contraste entre ses parties occidentale et orientale.

A l'Ouest en effet, les Grands Lacs et la section internationale du Saint-Laurent ont vu leurs rives accueillir un bon nombre d'agglomérations millionnaires, et des activités considérables, ce qui a entraîné une détérioration

très sensible du milieu, particulièrement pour le lac Erié, dont les berges ont été marquées par les signes visibles et fort désagréables de la pollution. La situation était devenue suffisamment grave pour que les deux pays riverains s'entendent pour coordonner leur lutte contre ce fléau. C'est pourquoi, à la suite de minutieuses enquêtes, ils ont signé en 1972 un traité dont les résultats sont d'ores et déjà fort encourageants.

Au contraire, à l'Est, la situation se détériore sans cesse. Tout se passe comme si l'on croyait encore naïvement que le Saint-Laurent est capable d'absorber tous les déchets dont on le charge. C'est ainsi que les deux plus grandes agglomérations du Québec, Montréal (2,7 millions d'habitants) et Québec (400.000 habitants) rejettent toutes leurs eaux usées dans le fleuve sans aucun traitement. Dans les deux cas, il existe bien des projets d'installations plus ou moins adéquates, mais leur réalisation a toujours été différée. De plus, dans la région de Montréal, promoteurs et spéculateurs immobiliers narguent les autorités en effectuant de nombreux remplissages illégaux le long des rives fluviales pour augmenter à bon compte la surface de leurs terrains, tandis qu'à Québec, les gouvernements donnent eux-mêmes le mauvais exemple en organisant le remplissage des "battures de Beauport", en vue du développement portuaire. Certes, les zones qui sont l'objet de ces opérations sont le plus souvent à faible profondeur, et marécageuse, mais justement les spécialistes soulignent qu'il s'agit de milieux extrêmement riches pour la faune, et que ces opérations menacent de nombreuses espèces, et notamment des oiseaux migrateurs.

Par ailleurs, l'utilisation des plans d'eau et des rives à des fins de loisir s'est beaucoup développée depuis quelques décennies. L'une des plus belles réalisations à cet égard se trouve sur les bords du lac artificiel Saint-Laurent, dans la section des Rapides Internationaux: des deux côtés de la frontière sur des dizaines de kilomètres, plages, terrains de camping et de caravanning, sentiers de promenade, ports de plaisance, centres d'accueil pour la jeunesse se sont multipliés dans un décor splendide. Toutes les vieilles maisons des villages condamnés par le harnachement hydroélectrique ont même été rassemblées dans un village-musée fort réussi, *Upper Canada Village*. Mais là encore, la création de ces espaces de loisirs entraîne une occupation humaine souvent trop dense, et on s'aperçoit qu'elle ne peut être conciliée avec la protection de la faune et de la flore.

* * *

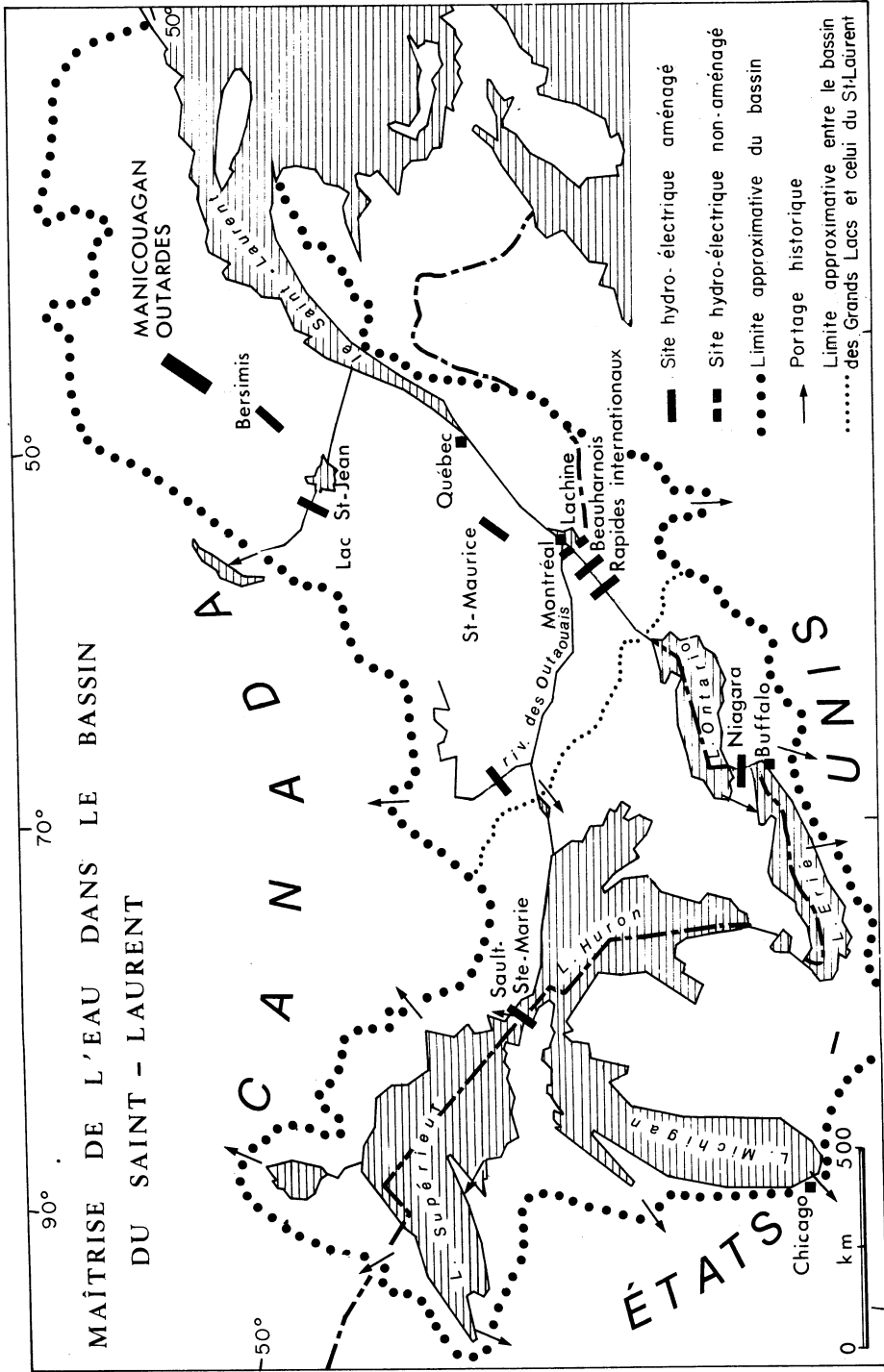
Ainsi, les activités croissantes des hommes dans le bassin du Saint-Laurent et des Grands Lacs conduisent maintenant à la nécessité de contrôles de plus en plus sévères de l'utilisation de l'eau. Dans cette perspective, dans la partie occidentale de cette unité hydrographique, en dépit de la présence

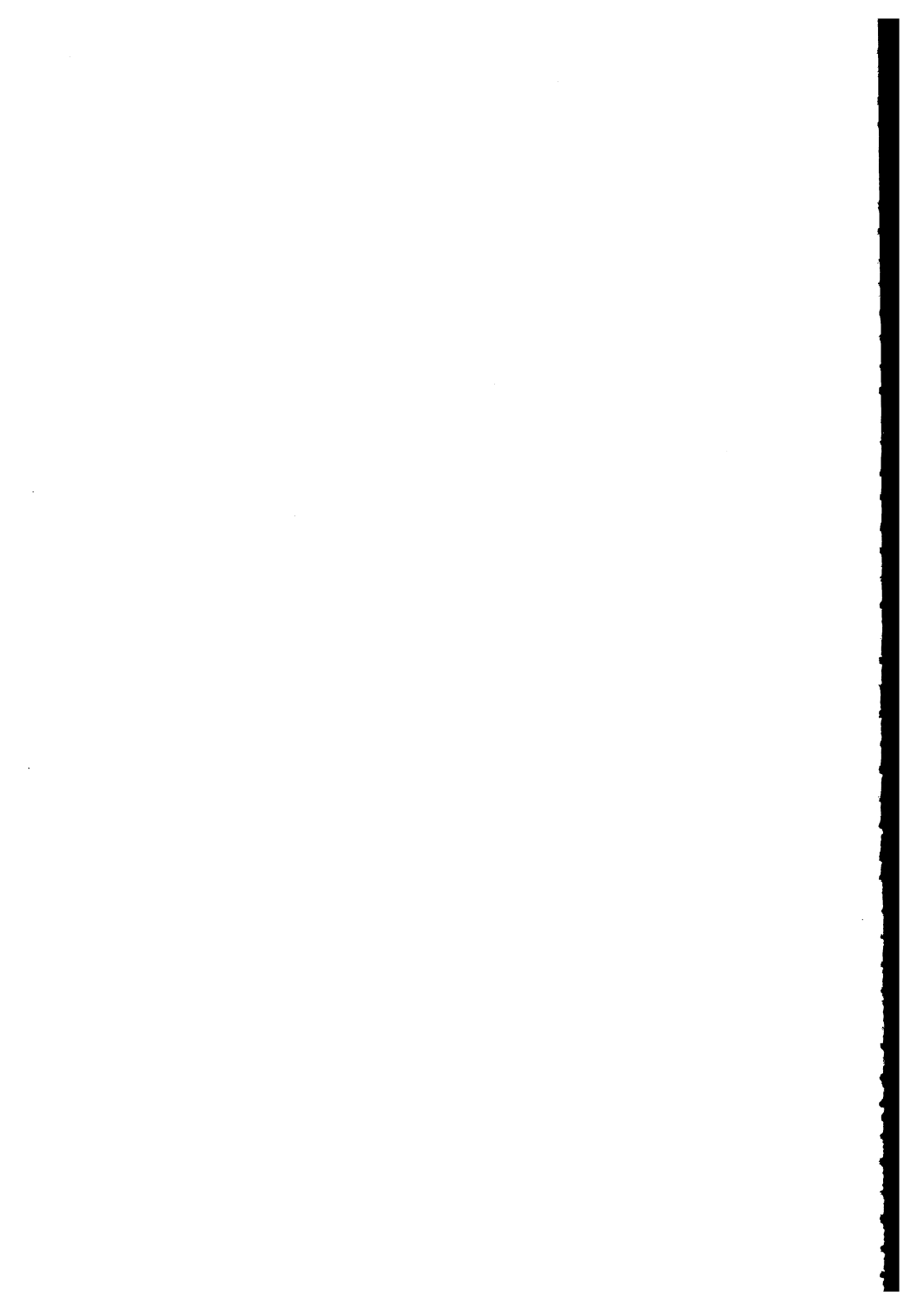
d'une frontière, et peut-être même à cause d'elle, on s'est donné les instruments permettant d'en arriver au concept de gestion intégrée du bassin. A l'Est, il faudra bien qu'on rejoigne cette vision, et qu'on se donne les moyens d'une saine maîtrise de l'eau.

De façon plus générale, l'ensemble de ces activités humaines se traduit par une sorte de modèle de l'utilisation de l'espace. Dans l'ensemble du bassin, ce sont les têtes et les pieds des lacs, ainsi que les têtes et les pieds des rapides, qui ont été les étapes indispensables des itinéraires de navigation. Dans le cas des rapides et des chutes, on a construit des canaux et des écluses, puis des installations hydrauliques. Partout, ces lieux d'étape sont caractérisés par la présence de vestiges historiques que l'on a sauvegardés et restaurés dans des parcs qui attirent les touristes par milliers chaque été. Surtout, ces lieux d'étape se sont presque toujours développés, pour devenir les villes actuelles. Dans le bassin du Saint-Laurent et des Grands Lacs, la localisation des sites urbains constitue donc, plus qu'ailleurs peut-être, une réponse très frappante de l'homme face aux caractéristiques du milieu naturel. Cette "réponse" n'est-elle pas l'un des objets fondamentaux de la géographie ?

BIBLIOGRAPHIE

- R. Blanchard, L'Est, le Centre, l'Ouest du Canada français, "Province de Québec",* Montréal: Beauchemin, 5 volumes, 1935-1954.
- P. Camu, Planning International Border Areas, Planning the Lake St. Lawrence Region,* dans *Planning 1965*, Selected Papers from the 1965 Joint Planning Conference of the American Society of Planning Officials, and the Community Planning Association of Canada, Toronto, April 25-29, 1965, 8 p.
- D.G. Creighton, The Commercial Empire of the St. Lawrence, 1760-1850,* Toronto: Ryerson Press, 1937, 441 p.
- J.H. Dales, Hydroelectricity and Industrial Development, Québec, 1898-1940,* Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 1957, 269 p.
- L. Groulx, Notre grande aventure, L'Empire français en Amérique du Nord, 1535 - 1760,* Montréal: Fides, 1958, 302 p.
- T.L. Hills, The St. Lawrence Seaway,* London: Methuen, 1959, 157 p.
- J.C. Lasserre, "Le Saint-Laurent, une voie d'eau exceptionnelle",* *L'Information Géographique,* Paris 35e année, N° 3, mai-juin 1971, p.109-119.
- J.C. Lasserre, L'Homme et le Saint-Laurent, étude géographique,* Thèse de doctorat d'Etat ès-Lettres et Sciences humaines, présentée à l'Université de Paris I, janvier 1975, 1255 p.





LE ROLE DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE DANS LA GESTION DU BASSIN DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT.

par **Bernard BEAUPRE**

La gestion du bassin des Grands Lacs et de la section internationale du fleuve Saint-Laurent est une entreprise à laquelle participe depuis plus de 60 ans la Commission Mixte Internationale.

C'est en 1909 en effet que fut créée cette Commission à la suite d'un traité laborieusement négocié entre le Canada, alors représenté par le Haut commissaire britannique à Ottawa, et les Etats-Unis, dans le but d'aider à la solution d'un certain nombre de problèmes soulevés par la présence d'une frontière de plus de 8.800 kilomètres de longueur, de l'Atlantique au Pacifique (y compris la frontière entre l'Alaska et le Nord-Ouest canadien) dont plus de 3.800 kilomètres traversent ou longent des lacs et des cours d'eau. Notons en particulier que cette longue frontière coupe cinq grands bassins hydrographiques et quatre autres bassins de moindre importance, qu'elle franchit ou longe plus de 60 lacs et rivières, y compris les Grands Lacs qui constituent le plus grand complexe d'eau douce du monde entier. C'est dire l'importance de l'eau dans la solution des problèmes de frontière entre le Canada et les Etats-Unis. Déjà en 1909, certains de ces problèmes se présentaient avec une acuité telle que les deux gouvernements envisagèrent de confier à une commission internationale (ou peut-être plutôt binationale) le soin de trouver une solution juste et équitable à ces problèmes. Il est bon de noter que l'article VIII du traité fixe l'ordre de préséance à observer parmi les divers usages des eaux:

- a. — Tout d'abord, les usages pour fins domestiques et hygiéniques; donc, tous les problèmes qualitatifs;
- b. — Puis, les usages pour la navigation;
- c. — Et enfin, les usages pour des fins de force motrice et d'irrigation; donc, tous les problèmes quantitatifs.

Rappelons ici les termes mêmes du traité relatifs à la pollution transfrontière, deuxième paragraphe de l'Article IV: "Il est de plus convenu que les eaux définies au présent traité comme eaux limitrophes, non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté.

Nous suivrons, dans cette étude, l'ordre de préséance présenté ci-dessus pour exposer le rôle de la Commission Mixte Internationale dans la gestion du bassin des Grands Lacs et de la section Internationale du fleuve Saint-Laurent.

Une mise au point s'impose ici sur les limites des responsabilités de la Commission Mixte Internationale en ce qui concerne le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Dans ce bassin, en effet, les responsabilités de la Commission ne touchent que les Grands Lacs et la section internationale du fleuve Saint-Laurent jusqu'à un point situé à quelque 100 kilomètres en amont de Montréal, près de Cornwall. A compter de ce point le Saint-Laurent devient entièrement canadien, baignant d'abord les provinces d'Ontario et de Québec, pour ensuite devenir entièrement québécois jusqu'au golfe et à la mer. Alors que le fleuve lui-même coule entièrement au Canada, il n'en est pas de même pour les affluents qui viennent du sud et ont parfois leur source aux Etats-Unis, comme c'est le cas pour la rivière Châteauguay et plus particulièrement encore pour la rivière Richelieu sur laquelle la Commission exerce un certain contrôle depuis 1938 et où elle conduit présentement une étude portant sur la prévention d'inondations récurrentes sur certaines des meilleures terres agricoles de la Province.

I. — QUALITE DE L'EAU

Les premiers mandats confiés à la Commission Mixte Internationale ont tout d'abord concerné des ouvrages hydrauliques, mais dès 1912, les deux gouvernements prièrent la Commission d'étudier le problème de la pollution de l'eau traversant la frontière commune depuis le lac des Bois, à l'ouest du lac Supérieur, jusqu'au fleuve Saint-Jean qui se déverse dans l'Atlantique. C'était alors le temps des grandes craintes entretenues par la fièvre typhoïde, qui régnait presque de façon endémique en Amérique du Nord, avant que ne s'implante la chloration de l'eau d'approvisionnement dans la majorité de nos villes. A la suite d'une longue enquête, qui dura plus de six ans et porta presque uniquement sur la qualité bactériologique de l'eau, seul critère utilisé à l'époque, la Commission recommanda aux deux gouvernements de lui confier la juridiction voulue pour contrôler et empêcher toute pollution des eaux qui longent la frontière ou la franchissent.

Bien que ce rapport ait été reçu favorablement par les deux gouvernements, qui demandèrent alors à la Commission de rédiger soit une législation réciproque ou un traité permettant de mettre en pratique ses recommandations, il ne fut donné aucune suite au projet. On peut imaginer que la disparition graduelle du danger de la fièvre typhoïde pour les populations des deux pays par suite de l'amélioration de la qualité des eaux d'approvisionnement maintenant chlorées y fut pour quelque chose.

Il fallut alors attendre jusqu'en 1946 pour voir les deux gouvernements soumettre un nouveau mandat à la Commission concernant la pollution des zones frontalières. Il s'agissait cette fois de la pollution des rivières Sainte-Marie, Saint-Clair, Détroit et Niagara ainsi que du lac Saint-Clair, autrement dit des cours d'eau qui relient les lacs Supérieur et Huron, Huron

et Erié et finalement Erié et Ontario. Dans son rapport aux gouvernements, la Commission recommanda l'adoption d'objectifs de la qualité de l'eau nécessaires au maintien d'une condition satisfaisante, tel que prévu à l'Article IV du traité de 1909. Cette fois-ci, les gouvernements adoptèrent ces objectifs et chargèrent la Commission d'en assurer la surveillance. A cette fin, la Commission établit deux conseils de huit membres, l'un responsable des rivières Sainte-Marie, Saint-Clair et Détroit, et l'autre de la rivière Niagara. Depuis leur formation, en 1950, ces deux Conseils ont fait rapport à la Commission deux fois par année jusqu'à leur dissolution en 1972.

Il convient de faire ici une courte digression et de donner quelques détails supplémentaires sur la façon dont la Commission exécute les tâches qui lui sont confiées. La Commission même se compose de six commissaires, trois canadiens nommés par le Gouverneur Général en Conseil et trois américains, nommés par le Président des Etats-Unis. Elle n'a qu'un personnel et un budget restreints et ne dispose pas des techniciens et spécialistes voulus pour les diverses enquêtes qu'elle doit entreprendre. La Commission doit alors faire appel (et ceci est prévu dans le texte des mandats qu'elle reçoit) à des Conseils qui sont composés de hauts fonctionnaires des deux gouvernements fédéraux et, dans quelques cas spécifiques, des gouvernements des provinces du Canada et des états américains. Ceci est le cas pour tout ce qui concerne le Saint-Laurent ou la Province de Québec, bien que n'étant pas riveraine de la section internationale participe activement aux travaux du Conseil parce qu'elle reçoit les contre-coups de toutes les décisions concernant la partie amont du bassin. Il est admis comme règle générale que ce sont les ministères d'où proviennent les membres des différents Conseils qui doivent absorber tous les frais encourus.

Comme dans le cas de la Commission, les Conseils comportent généralement un nombre égal de Canadiens et d'Américains avec deux présidents conjoints; la présidence de chaque réunion revient au président du pays où se tient cette réunion. Dans l'établissement de tout Conseil, la Commission recherche des personnes ayant l'expérience technique voulue pour bien exécuter la tâche et ayant aussi accès à l'information nécessaire. De plus, dans les directives qu'elle fait parvenir à tout Conseil nouvellement établi, la Commission insiste sur la nécessité pour tous les membres d'être aussi parfaitement objectifs que possible et d'oublier au bénéfice de l'impartialité la plus totale, leur appartenance nationale. Nous avons été assez heureux jusqu'ici dans cet aspect de nos activités, et il n'y a guère que deux cas dans la centaine de mandats confiés à la Commission depuis sa création, où les Conseils se sont séparés au point de vue national; il n'y a guère plus de cas d'ailleurs, où la Commission ne s'est pas finalement entendue à l'unanimité sur la teneur de ses recommandations aux deux gouvernements.

Il faut ajouter ici que les Conseils peuvent être de deux types différents, selon qu'il s'agit d'entreprendre une enquête sur un nouveau mandat, ou de surveiller et de contrôler le fonctionnement d'un ouvrage approuvé par

la Commission ou l'application d'objectifs de la qualité de l'eau d'un cours d'eau ou d'une étendue d'eau donnés, après que les gouvernements ont décidé d'en confier la surveillance à la Commission. Dans les deux cas, les Conseils doivent faire rapport à la Commission au moins une fois par année, au cours de l'une ou l'autre des réunions statutaires imposées par le traité. Il ne faudrait pas croire qu'à ces deux réunions d'avril et d'octobre se limitent les activités de la Commission. Au cours de 1974 et 1975, la Commission s'est en effet réunie en multiples occasions, soit pour des réunions d'affaires maintenant presque mensuelles, ou pour des audiences publiques, ou pour des séances d'étude, soit environ 80 à 100 jours de session par année.

En 1964, les problèmes de pollution des Grands lacs ayant atteint à certains endroits une situation alarmante, les deux gouvernements confièrent à la Commission le mandat d'examiner en détail l'état de la pollution dans le lac Erié, le lac Ontario et la section internationale du fleuve Saint-Laurent. Le mandat parlait de la pollution "qui cause ou est susceptible de causer des dommages à la personne ou à la propriété de l'autre côté de la frontière". Le mandat reconnaissait qu'il serait peut-être désirable d'étendre éventuellement l'enquête à d'autres parties du bassin des Grands Lacs et la Commission fut priée d'aviser les gouvernements quand une telle action serait appropriée.

Il convient de remarquer l'évolution constante de la pensée des gouvernements touchant la pollution dans les Grands Lacs. En 1912, ils avaient demandé à la Commission une enquête sur certains points dispersés pour ne se préoccuper, en 1946, que des cours d'eau rattachant les lacs les uns aux autres, et voici qu'en 1964, la Commission doit faire une étude approfondie de deux des Grands Lacs, plus menacés que les autres d'une pollution massive aussi bien par suite de leurs dimensions plus restreintes que du développement industriel intense qui s'y produit. Le concept de la gestion intégrée au niveau du bassin entier poursuivait donc sa marche. L'étude dura plus de cinq ans et le Conseil binational créé par la Commission présenta son rapport final en septembre 1969. La Commission elle-même fit rapport aux deux gouvernements en 1970, après une longue série d'audiences publiques dans la majorité des grandes villes situées dans la région affectée. Ce rapport recommandait en particulier l'adoption d'objectifs précis de la qualité de l'eau dans la région des Grands Lacs et la mise sur pied d'un bureau régional de la Commission chargé de la surveillance de ces objectifs.

Il a été question à deux reprises jusqu'ici de la tenue d'audiences publiques. C'est une procédure suivie par la Commission depuis les débuts de sa vie active en 1912. Dans le cas de tout mandat nouveau confié par les gouvernements, la Commission tient une première série d'audiences publiques, en nombre égal de chaque côté de la frontière, et en présence du Conseil nouvellement établi, pour tâter le pouls du public et obtenir ses réactions sur

la question à l'étude. De même, quand le Conseil a terminé son étude et soumis son rapport à la Commission, nous retournons de nouveau devant le public des deux pays, dans la région concernée, pour tenter de connaître les réactions favorables ou autres soulevées par ce rapport, avant de soumettre nos recommandations aux deux gouvernements. Dans le cas de la qualité de l'eau des lacs Ontario et Erié, il y a eu en tout 16 audiences publiques, dont deux portaient sur le problème particulier des risques de pollution des eaux du lac Erié découlant de l'exploitation de puits de pétrole et de gaz naturel, problème que les deux gouvernements greffèrent au mandat principal en 1969.

Les deux gouvernements acceptèrent les recommandations de la Commission et le 15 avril 1972, le président Nixon des Etats-Unis et le premier ministre Trudeau du Canada signèrent un Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Cet Accord reconnaissait enfin le concept global du bassin et confiait à la Commission la responsabilité générale de la gestion de la qualité de l'eau des Grands Lacs. Il établissait des objectifs généraux et spécifiques de la qualité de l'eau, déterminait la création d'un Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs, d'un Conseil consultatif de la recherche ainsi que de divers autres organismes dont l'activité serait régie par la Commission Mixte Internationale; l'Accord jetait les bases d'un bureau régional dont le personnel assurerait les services de secrétariat du Conseil de la qualité de l'eau et servirait de lien entre le Conseil et la Commission.

L'Accord confiait enfin à la Commission deux autres mandats destinés à renforcer davantage le concept de gestion intégrée du bassin qui imprègne tout le document. Le premier mandat concerne l'étude de la pollution du réseau des Grands Lacs par l'agriculture, l'exploitation forestière et d'autres utilisations des terres, alors que le second porte sur les problèmes de pollution du Lac Huron et du Lac Supérieur; quant au Lac Michigan, entièrement situé aux Etats-Unis, il n'est considéré dans cette dernière étude que dans ses effets sur la qualité de l'eau de l'ensemble des lacs.

Soulignons ici que, d'après l'Accord, la Commission devra recevoir, à sa demande, tous les renseignements relatifs à la qualité de l'eau; qu'elle devra mettre ces renseignements à la disposition des parties et des gouvernements d'état et de province; que chaque partie devra mettre à la disposition de l'autre partie toutes les données et tous les renseignements qu'elle possède concernant la qualité de l'eau des Grands Lacs. Mentionnons aussi que l'Accord prévoit des procédures de consultation relativement à la modification de l'Accord lui-même et de ses Annexes, et que ces changements peuvent se faire par un simple échange de notes diplomatiques.

Aujourd'hui, en 1976, nous pouvons affirmer que l'Accord a commencé à donner des résultats positifs. Le conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs, comprenant des représentants du gouvernement fédéral américain et de huit

états limitrophes ainsi que du gouvernement fédéral canadien et des provinces d'Ontario et de Québec (cette dernière n'étant pas sur une zone frontière mais recevant par le fleuve Saint-Laurent toutes les eaux des Grands Lacs) s'est doté de tous les comités de travail nécessaires et présente son rapport annuel à la Commission au cours du mois de juillet de chaque année.

Le Conseil consultatif de la recherche poursuit une oeuvre remarquable en dressant un inventaire des recherches entreprises sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et en organisant nombre de séminaires sur les sujets jugés les plus sérieux: cladophora, fibres d'amiante dans l'eau, phénomènes naturels de dispersion des polluants par le vent et les autres météores, importance des métaux lourds dans la pollution, etc. Les deux groupes d'étude sur la pollution des lacs Huron et Supérieur, et sur la pollution due aux méthodes d'utilisation des sols continuent leur travail et l'un d'entre eux a remis son rapport final à la Commission au cours de l'été 1976. Le groupe d'étude sur le dragage a transmis son rapport aux gouvernements en 1975. Il y a toutefois un point de l'entente où le progrès ne se réalise pas aussi rapidement; en effet les deux gouvernements n'ont pas encore réussi à adopter les règles uniformes touchant le rejet des déchets et des eaux usées par les bateaux commerciaux ou de plaisance.

Une grande partie des progrès réalisés doit être attribuée à l'action du bureau régional de la qualité de l'eau des Grands Lacs établi à Windsor, Ontario, depuis 1973 et qui est le pivot des activités de la Commission dans ce domaine particulier. Le bureau régional est réellement un organisme binational constitué de spécialistes dans les divers champs d'activité relatifs à la qualité de l'eau. Son premier directeur a été un Américain, et il a été remplacé il y a peu de temps par un Canadien. Même si l'alternance n'est pas statutaire, la Commission entend respecter ce principe à moins qu'il soit impossible de trouver au bon moment la personne adéquate. Le bureau régional comporte maintenant un personnel de plus de 20 personnes, scientifiques, professionnels, techniciens et employés. Il fournit les services de secrétariat non seulement au Conseil de la qualité de l'eau et au Conseil consultatif de la recherche, mais encore aux comités mis sur pied par ces conseils et aux groupes d'étude organisés en vertu de l'Accord de 1972. Il faut souligner ici que les membres de ces Conseils, comités ou groupes d'étude sont tous membres d'organismes des gouvernements canadiens ou américains et qu'ils ne disposent pas toujours de tous les services de soutien nécessaires; c'est cette déficience que corrige le bureau régional. C'est aussi le bureau régional qui organise la réunion annuelle tenue en juillet où la Commission reçoit les rapports des différents conseils et groupes d'étude. Il s'agit là d'une réunion de l'envergure d'un congrès scientifique qui dure quatre jours et à laquelle ont assisté, en 1976, près de 250 scientifiques et techniciens tous directement impliqués dans les activités engendrées par la mise en vigueur de l'Accord de 1972, sous la direction générale de la Commission; notons aussi que ces réunions

sont ouvertes au public depuis cette année; même si elles n'ont pas eu la force d'attraction d'un bon spectacle de chansonniers, la réaction du public et surtout de la presse a été des plus encourageantes.

Le bureau régional a un rôle très délicat à jouer entre les Conseils, leurs comités, et les groupes d'étude d'une part, et la Commission d'autre part. Il est jusqu'à un certain point l'agent d'affaires de la Commission auprès de ces organismes tout en leur fournissant l'aide voulue pour mieux exécuter leurs tâches. Il élabore avec les Conseils et groupes d'étude les procédures de travail, rédige les formules nécessaires à la cueillette des données, accumule et ordonne ces données et permet ainsi aux Conseils de mieux évaluer les progrès réalisés.

Il y a heureusement pour aider le bureau régional à se procurer les renseignements voulus, un certain nombre d'instruments sous la forme de réseaux de données. Aux Etats-Unis, le gouvernement fédéral a organisé le réseau STORET qui recueille des données sur la qualité de l'eau à travers les Etats-Unis; ce réseau dispose de renseignements mis à jour périodiquement sur les lacs, les tributaires, les cours d'eau reliant les lacs, etc. D'ici peu, il emmagasinerà sur une base mensuelle, des données sur les permis d'émission d'eaux résiduelles industrielles accordés par les Etats-Unis en vertu d'une loi spéciale touchant les effluents industriels. Au Canada, il existe un système semblable, AQUADAT, pour l'ensemble du Canada, alors que le Centre canadien des eaux intérieures a mis sur pied un réseau spécial touchant la qualité de l'eau des Grands Lacs, le réseau STAR. L'Ontario a aussi son propre réseau portant sur la qualité de l'eau des cours d'eau et des rives des lacs. On est de plus en train d'instaurer au Canada un réseau constituant un inventaire national des usines de traitement d'eau et des usines d'épuration municipales, alors que la province d'Ontario s'apprête à faire de même dans ses propres limites géographiques.

Le bureau régional a donc accès à de nombreuses sources de renseignements et obtient sur demande toutes les informations voulues pour évaluer les progrès réalisés durant une période donnée. Le bureau dispose aussi maintenant d'un ordinateur compatible avec les réseaux existants et il est en train de négocier des ententes qui lui permettraient d'avoir un accès direct aux différents réseaux par l'intermédiaire d'une ligne de la Compagnie de Téléphone Bell.

Ceci constituerait sans aucun doute la solution idéale, alors que le bureau régional obtiendrait des divers réseaux en existence ou qui pourront être créés dans l'avenir toutes les données nécessaires à l'évaluation de la qualité de l'eau des Grands Lacs et de l'efficacité de l'épuration des eaux usées domestiques et des eaux résiduelles industrielles.

En attendant cette solution idéale, le bureau régional obtient, des organismes responsables fédéraux, provinciaux et des Etats, tous les renseignements relatifs à la qualité de l'eau des Grands Lacs et des rapports sommaires annuels doivent lui être soumis au plus tard le 30 novembre de chaque année, rapports qui couvrent la période de 12 mois se terminant le 31 octobre précédent. Ils

doivent être établis d'après les données provenant des réseaux d'échantillonnage et de mesure des divers organismes responsables, qui conservent toutefois dans leurs dossiers les données brutes.

De plus, les rapports annuels doivent comprendre un sommaire des données portant sur les déversements municipaux ou industriels dans les eaux longeant la frontière ainsi que dans les cours d'eau tributaires; ces rapports pourront, si l'organisme responsable le juge à propos, ou si le bureau régional le juge nécessaire, comporter une interprétation des données.

Le bureau régional peut aussi et doit obtenir tous les renseignements et résumés statistiques voulus sur les programmes et autres mesures adoptés relativement à l'élimination de la pollution et au contrôle des Grands Lacs. Il demandera et obtiendra du Ministère des Transports du Canada, de la garde côtière et du Corps des Ingénieurs des Etats-Unis, ainsi que de tout autre organisme responsable tous les renseignements voulus sur les programmes et autres mesures adoptés particulièrement en ce qui concerne la pollution due à la navigation, au dragage, et autres sources de même nature.

Enfin, les organismes responsables des deux pays doivent remettre au bureau régional chaque année un tableau statistique indiquant les dépenses effectuées dans les deux pays par les municipalités et les industries pour construire ou améliorer les usines d'épuration dans le but ultime de respecter les objectifs de la qualité de l'eau fixés par l'Accord de 1972.

Les rapports du Conseil de la Qualité de l'Eau, du Conseil Consultatif de la Recherche et des groupes d'étude remis à la Commission lors de la réunion de juillet de chaque année servent de base fondamentale à la rédaction du rapport que la Commission fait parvenir aux deux gouvernements en même temps qu'elle en assure la diffusion publique. De même la Commission peut rendre public tout nouvel aspect de la pollution des Grands Lacs sans avoir à en demander l'autorisation aux deux gouvernements. C'est dans cette perspective que la Commission a autorisé la diffusion d'un rapport du Bureau Consultatif de la Recherche sur la présence de quantités anormales de fibres d'amiante dans les eaux du Lac Supérieur tout spécialement, par suite du déversement de rejets miniers provenant de l'exploitation de minerais de fer dans la partie ouest de ce lac. Cette publication a d'ailleurs déclenché un vaste processus de recherche sur les effets possibles de l'ingestion des fibres d'amiante.

Mentionnons, pour compléter cet exposé, que la Commission a tenu récemment à Windsor, Ontario, des audiences publiques pour connaître les réactions des scientifiques et de la population en général sur les nouveaux objectifs de la qualité de l'eau. Ces audiences aideront la Commission à rédiger des recommandations précises aux deux gouvernements dans le but de modifier et de compléter l'entente de 1972.

II. — NIVEAU, DEBITS, NAVIGATION, ENERGIE HYDRO-ELECTRIQUE.

Les problèmes de la qualité de l'eau, tout en ayant une importance primordiale ne sont pas les seuls aspects du bassin des Grands Lacs que la Commission Mixte Internationale est appelée à gérer. Il y a d'ailleurs une interrelation réelle entre la qualité de l'eau et les débits et niveaux dans un réseau de lacs et de cours d'eau comme le sont les Grands Lacs, leurs voies de raccordement et le fleuve Saint-Laurent. On se préoccupe aussi fortement des atteintes à la qualité de l'eau que constituent la navigation et les installations portuaires; enfin on s'inquiète de plus en plus dans notre ère écologique des problèmes que posent les usines hydroélectriques. En dépit de toutes ces interactions, la Commission n'a pas encore été chargée de la gestion de l'ensemble des problèmes des niveaux des Grands Lacs, même si elle a déclaré il y a quelques mois qu'elle est déterminée à le faire dans le cadre des responsabilités qui lui ont été confiées jusqu'ici.

Comme dans le cas de la qualité de l'eau, c'est trop fragmentairement que les gouvernements ont soumis à la Commission les mandats touchant les débits et les niveaux ainsi que la navigation. Il est malheureux que le président de la Voie Maritime du Saint-Laurent n'ait pu venir au présent colloque; il aurait dressé d'autorité un tableau complet des problèmes de la navigation dans le Saint-Laurent et les Grands Lacs. Je me contenterai pour ma part de souligner ici les circonstances dans lesquelles la Commission Mixte Internationale a été appelée à prendre des décisions qui ont pu avoir un impact sur la navigation.

La création d'une voie maritime en eau profonde permettant à la majorité des navires de fret océaniques d'avoir accès aux Grands Lacs était un rêve caressé depuis de nombreuses années. En 1952, les études longtemps retardées reprirent activement; il ne s'agissait plus cette fois seulement de canaliser le Saint-Laurent, mais aussi de harnacher le fleuve pour permettre la construction de deux usines hydroélectriques, une dans la Province d'Ontario, l'autre dans l'état de New-York. Quand, après les études préalables, la Commission autorisa la construction de ces deux usines qui se partagent également le débit du fleuve à quelque distance en amont de Cornwall, ce fut en réalité le feu vert donné à tous les travaux de construction du vieux rêve d'autrefois qu'avaient déjà imaginé les premiers explorateurs français du XVIIIe siècle, la voie maritime du Saint-Laurent, dont les écluses pouvaient recevoir plus de 90% de tous les océaniques en service à la date de sa mise en service. Déjà le canal Welland entre le lac Ontario et le lac Erié disposait d'écluses importantes qui furent portées à 250 m. de longueur sur 24 m. de largeur et un tirant d'eau moyen de 8,20 m.; entre le lac Supérieur et le lac Huron, l'écluse Mc Arthur avait pour sa part une longueur de 375 m. sur 27 m. de largeur. Pour compléter le réseau, des travaux de dragage furent entrepris sur la rivière Saint-Clair, le lac Saint-Clair et la rivière Détroit, entre le lac Huron et le lac Erié, travaux qui

eurent comme résultat indirect de diminuer de façon permanente le niveau des lacs Huron et Michigan de près de 18 centimètres.

Un des effets secondaires de la construction de la voie maritime du Saint-Laurent a été de permettre une régularisation relative du niveau du lac Ontario; la présence des deux barrages hydroélectriques et de deux autres barrages hydrauliques, les barrages Long-Sault d'abord construit pour faciliter la construction de la voie maritime, et le barrage de Beauport prévu comme ouvrage de protection accessoire, permet d'agir directement sur les débits de la partie internationale du fleuve Saint-Laurent et, partant, sur les niveaux du lac Ontario. A cette fin, la Commission a mis sur pied un Conseil de contrôle du fleuve Saint-Laurent dont un groupe de travail se réunit toutes les semaines pour prendre les décisions voulues en ce qui concerne les débits autorisés pour la semaine suivante; ces débits doivent tenir compte d'un certain nombre de critères dont l'un le critère "K", prévoit la nécessité de protéger également, en période de crue, les riverains aussi bien en aval qu'en amont. Comme dans tous les autres cas, le Conseil comme le groupe de travail sont composés de membres des deux pays en nombre égal, et toutes leurs décisions unanimes deviennent exécutoires; ce n'est que lorsqu'il y a divergence de vue que la Commission peut être appelée à trancher la question.

Le long de la rivière Sainte-Marie, entre les villes jumelles de Sault-Sainte-Marie, on trouve de même façon deux usines hydroélectriques à faible hauteur de charge (6 mètres environ), une de chaque côté de la frontière, en plus de deux séries d'écluses au Canada et aux Etats-Unis; tous ces ouvrages permettent eux aussi de régulariser le plus vaste des Grands Lacs, le lac Supérieur. Il restait chez beaucoup de riverains des Grands Lacs, le rêve de régulariser les niveaux des cinq Grands Lacs de façon à réduire au minimum les différences entre les niveaux d'étiage et de crue.

C'est durant une période d'étiage qui aurait pu avoir des suites désastreuses pour la navigation que les deux pays s'entendirent en 1964 pour confier à la Commission Mixte Internationale le mandat de déterminer s'il était de l'intérêt des deux pays de régulariser davantage les niveaux des Grands Lacs. La Commission constitua alors le Conseil International des niveaux des Grands Lacs, composé d'experts des deux pays pour faire les études techniques voulues; cette étude entreprise dès 1965 se termina dix ans plus tard après avoir coûté plus de \$ 10 millions. Les conditions d'étiage qui régnaient au début de l'étude, s'étaient d'ailleurs graduellement transformées en conditions de crue, à la suite d'un régime de précipitations anormalement élevées de telle sorte que le rapport du Conseil international a pu tenir compte de toutes les variations possibles des niveaux.

Ces longues années d'études techniques qui virent les experts se pencher sur toutes les solutions possibles à la régularisation des Grands Lacs, allant du dragage sélectif et de la construction d'ouvrages partiels de retenue entre le lac

Huron et le lac Erié à la construction d'un canal de dérivation entre le lac Huron et le lac Ontario, finirent pas démontrer que déjà on disposait en grande partie des outils nécessaires les plus économiques à une régularisation modérée des Grands Lacs avec les ouvrages de la rivière Sainte-Marie et du fleuve Saint-Laurent; toutes les autres solutions furent jugées économiquement irrecevables; seul un ouvrage d'importance moyenne à la tête de la rivière Niagara serait de nature si une étude approfondie en confirme les conclusions préliminaires à permettre une évacuation plus rapide des eaux du lac Erié en période de crue.

Après deux longues séries d'audiences publiques qui occupèrent en tout 18 journées entières à divers points choisis du bassin des Grands Lacs, de Duluth à Montréal, la Commission fit parvenir aux deux gouvernements une série de recommandations prévoyant surtout la nécessité d'études additionnelles sur différents aspects du problème que ne couvrait pas le mandat de 1964: l'érosion, la comptabilité entre les diverses législations régissant les zones riveraines, la construction d'un ouvrage régulateur pour le lac Erié, les réseaux météorologique, hydrologique et hydraulique des Grands Lacs; la Commission indiqua aussi son intention de mettre sur pied sans délai un Conseil international de la régularisation des Grands Lacs sous son contrôle direct dans le but d'accomplir dans ce domaine pour l'ensemble du bassin ce que réalisait déjà le Conseil international de la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Une des recommandations de la Commission priaït les gouvernements de lui donner un mandat précis pour une étude touchant les effets des diversions présentes ou à venir, aussi bien celles qui ajoutent au débit des Grands Lacs que celles qui le diminuent. La plupart de ces diversions n'ont jamais été soumises à la Commission et leurs effets n'ont jamais été analysés en profondeur. Dans le lac Supérieur, des travaux d'aménagement hydroélectriques permettent de ramener 125 mètres cubes par seconde du bassin de la baie d'Hudson vers les Grands Lacs, alors qu'à Chicago, un maximum de 80 mètres cubes par seconde sont utilisés pour diluer les eaux usées de la ville avant d'être expédiés dans le bassin du Mississipi. D'autres dérivations mineures existent, comme celles du Canal Erié, de la rivière Raisin dont les eaux sont en grande partie restituées en bassin, comme le sont d'ailleurs les 180 mètres cubes par seconde du canal Welland. La question de la dérivation du canal sanitaire de Chicago semble être aujourd'hui la plus délicate à aborder par suite de l'adoption possible d'un projet de loi soumis au Sénat et au Congrès des Etats-Unis qui autoriserait unilatéralement la dérivation, par période de crue, d'un volume d'eau pouvant atteindre 250 mètres cubes par seconde, soit plus de trois fois la quantité actuelle. Une première demande en ce sens avait été défaite en Cour suprême des Etats-Unis après les représentations des états du bassin des Grands Lacs situés en aval du lac Michigan, dont les installations portuaires auraient pu, en période d'étiage, ressentir les effets d'une telle

dérivation. La Commission pour sa part espère que rien ne se fera avant qu'une étude internationale impartiale ne soit faite par elle sur ce sujet, comme elle l'a recommandé dans son rapport d'avril 1976 auquel les deux gouvernements ont promis une réponse d'ici peu.

Tout le monde n'est pas sans ignorer qu'il y a au Canada une longue saison d'hiver, que cet hiver est rigoureux et qu'il constitue un embarras sérieux pour la navigation comme pour la production d'énergie hydroélectrique. Pour protéger les usines hydroélectriques contre les effets désastreux du frasil, la Commission a autorisé l'installation d'estacades flottantes à divers emplacements stratégiques dans le bassin. La rivière Niagara souffrait depuis longtemps des accumulations considérables de glace qui s'y formaient particulièrement vers la fin de l'hiver lorsque de forts vents du sud-ouest brisaient le champ de glace et l'envoyaient s'engorger dans la rivière et jusqu'au bas des chutes; une telle accumulation de glace étant de nature à empêcher le débit normal de la rivière de s'engouffrer dans les prises d'eau des usines hydroélectriques existantes des deux côtés de la frontière, les régies d'électricité de la province d'Ontario et de l'état de New-York ont demandé l'autorisation d'installer une estacade flottante à la sortie du lac Erié. Cette estacade est maintenant installée chaque année vers la fin de décembre pour être enlevée à une date variable, allant de la fin de mars au début de mai selon l'importance du champ de glace encore en place sur le lac Erié à cette date. De plus, une assemblée publique a lieu chaque année vers la mi-mars pour discuter ouvertement avec la population de la date d'ouverture de l'estacade. De telles assemblées ont permis de constater que certains membres de la communauté académique de Buffalo s'inquiètent des effets du maintien du champ de glace du lac Erié jusqu'à une date dépassant de quelques jours ou même de quelques semaines le moment de sa dissipation naturelle par la rivière Niagara, sur le micro-climat de Buffalo et en particulier sur les conditions d'inversion de l'atmosphère de la région. Bien que non concluantes, les études sur ce sujet démontrent à quel point la population s'intéresse de plus en plus aux conséquences écologiques de tous les actes posés par l'homme.

A la sortie du lac Ontario, on retrouve encore cinq estacades installées elles aussi chaque année vers la mi-décembre et enlevées selon les besoins en mars-avril. Le but de ces estacades est de favoriser la formation d'un couvert de glace stable plus rapidement pour empêcher la formation de frasil qui, en s'engouffrant dans les usines hydroélectriques, pourrait rapidement bloquer les grilles protégeant l'accès aux turbines. Pour aider à la formation de ce couvert de glace, le Conseil international du Saint-Laurent réduit le débit du fleuve de façon à ce que, pendant la période de temps voulue, en général une semaine ou moins, la vitesse du courant soit inférieure à 45 centimètres par seconde.

A toutes ces questions vient se greffer celle de la navigation d'hiver. Depuis plus de cinq ans, le Corps des Ingénieurs de l'armée des Etats-Unis fait

des études pratiques approfondies sur les possibilités d'extension de la période de navigation dans le réseau du Saint-Laurent et des Grands Lacs de la mer jusqu'à Chicago et à Duluth. Ces études ont pris des formes diverses: maintien du fonctionnement des écluses l'hiver à l'aide d'appareils de chauffage; dégagement de l'approche des écluses à l'aide de bulles d'air dégagées du lit des canaux d'approche et tirant profit des réserves thermiques des eaux du fond. On a pu ainsi démontrer qu'il était possible de maintenir la navigation ouverte entre Duluth et Chicago et que les écluses de la rivière Sainte-Marie pouvaient fonctionner, non sans quelque difficulté, en tout temps.

Par ailleurs depuis près d'une dizaine d'années de grands efforts ont été déployés pour rendre la navigation possible douze mois par année de la mer jusqu'à Montréal, sur le fleuve Saint-Laurent. On a de plus démontré qu'il était relativement facile dans un champ de glace solide de tailler des canaux de navigation convenablement dégagés; on sait enfin que le problème des écluses peut être résolu. Reste donc seulement la présence des estacades destinées à protéger les centrales hydroélectriques contre l'invasion du frasil. Un projet de démonstration entrepris depuis deux ans semble indiquer qu'on pourra contourner ce problème par la création, dans les estacades de sections ouvrantes, à la façon de portes d'écluses, sans entraîner de pertes considérables de production d'énergie. Les études se continueront encore durant quelques années avant qu'un rapport définitif ne soit rédigé. Ce que sera alors le rôle de la Commission est encore imprévisible, bien qu'en principe on ne puisse imaginer que tout ouvrage temporaire ou permanent susceptible de modifier les débits et les niveaux des lacs ou de la section internationale du fleuve Saint-Laurent puisse être installé ou construit sans l'autorisation expresse de la Commission.

C'est de façon quelque peu désordonnée qu'ont été présentés les problèmes de gestion du bassin des Grands Lacs en ce qui concerne ce qu'un auteur a appelé les modifications "physiques" des eaux douces par opposition aux modifications "chimiques" ou "qualitatives". Ces données complexes et touffues permettent surtout de voir à quel point les problèmes de gestion sont intimement reliés entre eux et de comprendre pourquoi la Commission a suggéré la création d'un Conseil international de la régularisation des Grands Lacs qui serait en mesure de coordonner toutes les activités susceptibles d'affecter cette régularisation, tout en travaillant de concert avec le Conseil international de la qualité de l'eau créé en vertu de l'entente de 1972.

Avant de terminer cet exposé, il conviendrait de mentionner rapidement un mandat quelque peu différent touchant un point précis des Grands Lacs; le mandat concernant la protection de la beauté des chutes Niagara. Ce mandat, reçu en 1967, a donné naissance à une étude très poussée des chutes et des facteurs qui en favorisent l'érosion. Au cours de cette étude, on mit à sec pendant quelques mois la partie américaine des chutes pour déterminer quelles étaient les possibilités d'effondrement des parois rocheuses verticales et si ces parois

pouvaient être consolidées; on en profita pour installer des instruments de mesure précis pour détecter tout mouvement préalable à un effondrement, dans le but surtout d'assurer la sécurité des millions de touristes qui viennent chaque année admirer cette merveille de la nature. Dans ses recommandations aux gouvernements la Commission émit l'opinion qu'il serait plus sage de laisser la nature suivre son cours; elle demanda aussi un mandat plus général touchant non seulement les chutes elles-mêmes, mais encore toute la zone limitrophe dans le but de coordonner l'aménagement "de cet écrin total dont les chutes constituent le joyau le plus précieux".

Voici donc, résumée en quelques pages, une oeuvre d'une ampleur considérable. Le réseau des Grands Lacs occupe une superficie en eau de plus de 235.000 kms². Le débit moyen du fleuve Saint-Laurent à la sortie du lac Ontario est de 6.500 m³ par seconde avec moins de 50% de variance en plus ou en moins. Les Grands Lacs constituent, avec la Voie Maritime du Saint-Laurent, une voie de pénétration pour la navigation maritime jusqu'au coeur de l'Amérique du Nord; ils sont la scène d'un développement industriel intense et offrent de sains loisirs, aux millions de personnes qui demeurent sur leurs rives: ils font vivre un grand nombre de pêcheurs commerciaux qui retirent du seul lac Erié plus de 25.000 tonnes de poisson par année et presque autant du lac Michigan: ils représentent donc un actif qu'il faut protéger par une bonne gestion intégrée et c'est ce que recherchent les gouvernements du Canada et des Etats-Unis par l'intermédiaire de la Commission Mixte Internationale.

ASPECTS LINGUISTIQUES DE L'OCCIDENTALISATION DES ESKIMOS DU CANADA *

par Anne ROGIER

Dès la première prise de contact avec l'Arctique canadien, il y a lieu d'être particulièrement frappé par l'occidentalisation avancée de la culture inuit (1), tout au moins sous ses aspects matériels.

Une telle somme d'apports se traduit sur le plan linguistique par la naissance de nouvelles lexies et l'on constate une infiltration croissante de la langue anglaise dans l'Inuttit (langue esquimaude, parlée dans l'Arctique canadien oriental par 90% de la population).

Bernard Saladin d'Anglure, professeur d'anthropologie à l'Université Laval, Québec, a entrepris la transcription en trois langues (inuttit, anglais, français) de la tradition inuit d'Igloodik, jusqu'alors exclusivement orale, permettant entre autre d'éviter qu'elle ne sombre dans l'oubli.

Ayant contribué, à Igloodik même, à ce travail, j'ai eu l'occasion de me rendre compte dans quels domaines du langage, tant écrit qu'oral, s'effectuait l'infiltration de la culture occidentale chez les Inuit.

I. — APPORTS LINGUISTIQUES DU MONDE OCCIDENTAL

A. — Aspect écrit.

1) *Origine de l'écriture inuit.*

Le peuple inuit, dont les traditions étaient transmises oralement, possède une littérature orale abondante, mais il ne connut guère l'écriture avant 1721: le missionnaire Hans Egede arriva alors au Groenland et essaya le premier système d'écriture. En 1840, James Evans, missionnaire méthodiste, inventa les caractères syllabiques pour les Indiens Crees; ce système était dérivé de la sténographie utilisée à l'époque dans le Sud - le reste du Canada et les Etats-Unis -. Vers 1870, le Père E.J.Peck, qui travaillait dans l'Arctique canadien oriental, se rendit compte des avantages de ce dernier système et l'adapta à la langue inuit. La simplicité de ce code permettait aux Inuit

* Je suis reconnaissante à M.Bernard Saladin d'Anglure et au département d'Anthropologie de l'Université Laval d'avoir rendu possible ce séjour à Igloodik.

1 Extrait de la presse locale : "Nunatsiaq news" :



Published by FROBISHER PRESS LTD.
Building 636
P.O. Box 8
Frobisher Bay, N.W.T.
X0A 0H0

Telephone (819) 979-5357

Managing Editor - Monica Connolly
Senior Reporter - Gillda Mekler
Distribution - Udlu Peeshooktee

ᓄᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
ᓄᓐᓂᓐᓂᓐ: ᓄᓐᓂᓐ ᓄᓐᓂᓐ
ᓄᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ ᓄᓐᓂᓐ
ᓄᓐᓂᓐᓂᓐ

ᓄᓐᓂᓐᓂᓐ: (819) 979-5357

to:
Baffin District Manager
N.W.T. Housing Corporation
Box 418
Frobisher Bay, N.W.T. X0A 0H0
Telephone: 819-979-5266

ᓄᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
ᓄᓐᓂᓐ

ᓄᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
ᓄᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
ᓄᓐᓂᓐᓂᓐ 40% ᓄᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
ᓄᓐᓂᓐ.

ᓄᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
ᓄᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ 1976.

BAFFIN DISTRICT MANAGER
N.W.T. HOUSING CORPORATION
Frobisher Bay N.W.T. X0A 0H0
TELEPHONE 819 979-5266.

II. Voici la liste des caractères syllabiques, avec leur équivalent en orthographe standard:

ᓄ	a, aa	ᓄ	i, ii	ᓄ	u, uu
<	pa, ppa, rpa	ᓄ	pi, ppi, rpi	>	pu, ppu, rpu
ᓄ	ta, tta, rta	ᓄ	ti, tti, rti	ᓄ	tu, ttu, rtu
ᓄ	ma, mma, rma	ᓄ	mi, mmi, rmi	ᓄ	mu, mmu, rmu
ᓄ	na, nna, rna	ᓄ	ni, nni, rni	ᓄ	nu, nnu, rnu
ᓄ	va, vva, rva	ᓄ	vi, vvi, rvi	ᓄ	vu, vvu, rvu
ᓄ	ja, jja, rja	ᓄ	ji, jji, rji	ᓄ	ju, jju, rju
ᓄ	sa, ssa, rsa	ᓄ	si, ssi, rsi	ᓄ	su, ssu, rsu
ᓄ	la, lla, rla	ᓄ	li, lli, rli	ᓄ	lu, llu, rlu
ᓄ	ka, kka, qa, rqa	ᓄ	ki, kki, qi, rqi	ᓄ	ku, kku, qu, rqu
ᓄ	ra, rra	ᓄ	ri, rri	ᓄ	ru, rru
ᓄ	ga, gga, nga, nnga, rnga	ᓄ	gi, ggi, ngi, nngi, rngi	ᓄ	gu, ggu, ngu, nngu, rngu

Les signes diacritiques sont:

< p c t s r b k, q

d'apprendre à écrire en quelques jours et, de surcroît, sans l'aide d'un professeur. L'écriture fut ainsi introduite à Igloodik au début de ce siècle, et s'y présente actuellement sous la forme syllabique (2) de même qu'en Terre de Baffin, dans la région de Keewatin et au Nouveau-Québec. L'arctique canadien occidental et le Labrador utilisent par contre la graphie romaine.

L'apparition de ce nouveau moyen de communication, parallèlement à d'autres influences occidentales, entraîna de multiples changements dans la vie quotidienne des Inuit.

2) Presse.

L'examen de la presse locale bilingue anglais-inuttitut révèle l'absence en version syllabique de certains textes, tels que la plupart des offres d'emploi, les légendes de bandes dessinées souvent satiriques à l'encontre du Gouvernement fédéral dont les Inuit dépendent officiellement, la publicité, et même les programmes de télévision (elle n'est encore accessible qu'à une minorité de villages...).

Par ailleurs, il n'est pas rare de voir surgir, dans la version syllabique, des éléments anglais, en particulier chiffres et dates. Les lacunes actuelles du lexique esquimau se manifestent dans le domaine des nouveaux métiers et l'on peut rencontrer dans un texte syllabique des termes anglais tels que : sténographie, secrétaire, vacances. etc. ; dans le domaine médical, on trouvera par exemple "mental health clinic" ou la dénomination anglaise des maladies récemment importées; pour la désignation de nouvelles institutions, apparaissent les termes Area economic development , Federal buildings, etc.

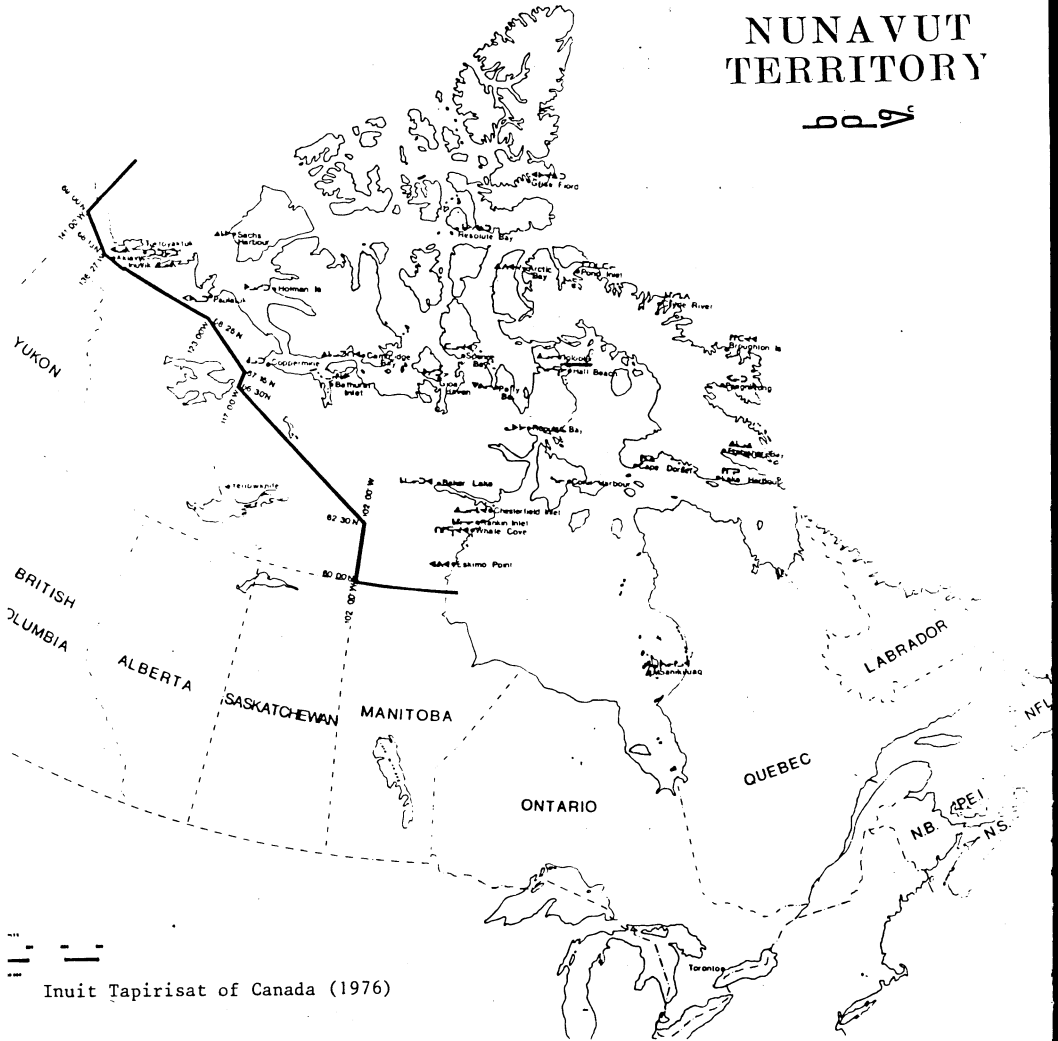
La majorité de la correspondance administrative (par exemple les factures de téléphone, présent dans chaque maison) n'est adressée que dans la version anglaise et donc incompréhensible aux Inuit âgés de plus de trente ans. Ceux-ci se retrouvent donc souvent démunis et sans défense face aux administrations, comme on le constate actuellement dans les cas de stérilisation de femmes inuit à leur insu.

3) Toponymie.

La carte des Territoires du Nord-Ouest reproduite ci-dessous permet de s'apercevoir de l'importante proportion de noms anglais pour la désignation des villages actuels:

NUNAVUT TERRITORY

ᐅᐅᐅ



Inuit Tapirisat of Canada (1976)

4) Création de nouvelles lexies.

La dominante orale de l'Inuttut a conduit à l'imitation phonétique de certains mots anglais tels que :

— bus	bus	autobus
— guraaju	garage	garage
— kii	key	clé
— muutu sycu	motor-cycle	motocyclette
— paisiku	bicycle	bicyclette
— sikiitu	skidoo	moto-ski
— talaveesa	television	television
— wy-yah	wire	fil électrique, télégramme
— bank	bank	banque
— gavamun	government	gouvernement
— paliisi	police	police
— sun	cent	cent(monnaie)
— taala	dollar	dollar
— uniform	uniform	uniforme
— ainia	onion	oignon
— beah	beer	bière
— caapi	coffee	café
— ice-cream	ice-cream	crème glacée
— jaama	jam	confiture
— keek	cake	gâteau
— kukuk	cocoa	cacao
— matah	butter	beurre
— papa	pepper	poivre
— patiiti	potato	pomme de terre
— siisi	cheese	fromage
— sukaq	sugar	sucre
— siggaliiq	cigarette	cigarette
— tipaaq	tobacco	tabac
— kalla	colour	couleur
— lyah	lion	lion

B. — Aspect oral.

Cette influence de la culture euro-américaine se fait également sentir au niveau de la communication orale: radio, télévision, cinéma, musique.

Dans quelques villages où radio et télévision sont techniquement accessibles, les programmes en provenance du Sud ou leur retransmission prennent une place prépondérante par rapport aux émissions de diffusion locale. L'impact

de la télévision sur la vie quotidienne est très sensible à Pond Inlet, par exemple, où la majorité des enfants ne jouent pas dehors mais se trouvent regroupés autour de quelques postes, captivés par un film de guerre en version anglaise, ou parfois même une émission française. Sur un total hebdomadaire de 112 heures, la station ne réserve que 30 minutes en Inuttitut. Igloodik se trouve être le seul village à avoir refusé l'installation de la télévision, y ayant pressenti plus d'inconvénients que d'avantages.

Quant aux films projetés une ou deux fois par semaine dans les villages, ils le sont uniquement en version anglaise.

La musique des Inuit n'est plus celle des chants de chamans, des danses au tambour, ou des imitations de cris d'animaux, mais elle est jouée sur des guitares et orgues électriques, ce qui entraîne évidemment une métamorphose du rythme, de l'inspiration et du style général. L'enseignement musical reçu à l'école n'est pas étranger à ces influences. (Je n'aborderai pas ici les problèmes généraux de l'éducation scolaire mais citerai à titre anecdotique le cas d'un enfant auquel je demandais de me chanter un chant inuit et dont je n'obtiens, malgré mon insistance, qu'un "Frère Jacques" traduit dans sa langue maternelle !).

II. — MODIFICATION DE LA PENSEE INUIT.

Ces apports matériels ne s'effectuent pas sans une profonde modification de la pensée esquimaude qui est essentiellement basée sur l'observation de la nature.

A. — Notion de temps.

1) *L'année, le mois.*

Ainsi pour l'appréhension générale du temps et l'analyse du cycle de l'année, les Inuit ont officiellement adopté notre calendrier et les dates surgissent également en anglais dans les conversations ou textes inuttitut. Therkel Mathiasen (3), explique: "Le temps est divisé en fonction des corps célestes, le soleil et la lune. L'année est divisée en: Ukioq (4), l'hiver, d'environ décembre à avril; Upernagssaq, le printemps, de fin avril à début juillet; Aujaq, l'été, de juillet à fin août; Ukiagssaq, l'automne, de septembre à novembre". La correspondance temporelle avec notre division de l'année est quasi parfaite; la diversion se fait au niveau de la référence choisie pour chaque saison, Aujaq signifiant par exemple "ça fond".

L'année, toujours d'après Mathiasen, est également divisée en mois lunaires, dont les noms sont généralement inspirés des événements du règne animal:

- Saggat, quand les caribous ont mué (août).
- Akugdlèt - quand les étangs commencent à geler (septembre).
- Ukiulèt - quand l'hiver approche (octobre).

- Nuliagtut - quand les caribous s'accouplent (fin octobre, début novembre).
- Sikusâq - quand la mer se glace (novembre).
- Tâq - quand le soleil descend (décembre).
- Avekta - quand le soleil disparaît (2ème partie de décembre).
- Quangartarset - quand le soleil se lève (janvier).
- Avuniving - quand les mères phoques sont en gestation (février).
- Netsiatsian - quand les jeunes phoques naissent (mars).
- Terigloin - quand naissent les phoques barbus et les boeufs musqués (avril-mai).
- Norrait - quand les caribous ont des petits (juin).
- Mânin - quand les cannes eider pondent (fin juin).
- Siangijaun - quand les cannes ont des petits (juillet).

2) *La semaine, les jours.*

Les mois, tagaq (5) sont divisés en fonction de la lune et de ses phases.

La notion de semaine n'existait donc pas jusqu'à l'arrivée des missionnaires opposant le travail au repos, et des sociétés canadiennes instaurant le système salarial. Il y a quelques années, la rigidité de la religion protestante se manifestait encore par l'interdiction de toute activité le dimanche, même si un gibier exceptionnel venait à passer à proximité.

En Baie d'Hudson par exemple, la semaine se dira "pinasuarusiq", le fait de travailler. "Allitut", dimanche, veut dire "on observe le tabou", c'est-à-dire l'interdiction de travailler. Samedi sera "le dernier jour où on n'observe pas le tabou", lundi celui où "on cesse d'observer le tabou". Mardi, mercredi, jeudi seront respectivement appelés le deuxième, le troisième, le quatrième. Le vendredi sera généralement défini comme "jour où on fait manger quelqu'un", en raison sans doute de l'habitude de la Compagnie de la Baie d'Hudson de distribuer la ration hebdomadaire de nourriture à ses employés ce jour-là.

Le jour est, quant à lui, traditionnellement divisé selon l'évolution du soleil.

3) *L'heure.*

N'ayant pas d'équivalent traditionnel ni de fonction précise, l'heure est maintenant définie "par référence au support matériel qui la symbolise: les aiguilles de l'horloge, qui tournent en traversant plusieurs points (les chiffres et autres marques du cadran). Dans cette perspective de mouvement, il était normal que le passage d'une heure à l'autre soit perçu comme "devenir". "Une heure" se dira donc "ce qui devient un", "deux heures", "ce qui devient deux", etc.

"L'horloge elle-même est définie par son apparence: "ce qui ressemble au soleil" (Labrador, Détroit d'Hudson) ou "le soleil que l'on possède" (Baie d'Hudson) (6).

B. Notion de distance.

Le calcul traditionnel des distances s'effectuait selon le nombre de sommeils nécessaires pour se rendre d'un point à un autre et dépendait donc des conditions naturelles et atmosphériques.

L'évaluation en milles tend actuellement à se répandre dans les documents officiels mais ne s'avère pas encore nécessaire dans la majorité des activités quotidiennes.

C. — Chiffrage.

Les chiffres arabes sont maintenant prépondérants et apparaissent fréquemment, de même que les dates, dans une version syllabique.

Ce système diffère radicalement du calcul inuit traditionnel, où 7, par exemple, se dit 6+2, 7 étant considéré comme le 2ème après 6.

L'on comprend alors la manière dont une femme d'Igloodik définissait son âge l'été dernier: "Je pense avoir 76 ans, ... non, 78 maintenant, puisque j'avais 76 ans avant que la glace ne fonde, et que je suis née quand la glace fondait." En réalité, selon déduction des récits de la cinquième expédition de Thulé, elle serait âgée de 53 ans.

La température est maintenant évaluée en degrés Fahrenheit et non plus selon l'état de la glace ou de quelque autre élément naturel.

D. — Naissance de nouveaux concepts: abstraction et globalisation.

La pensée inuit traditionnelle, malgré les nombreuses croyances surnaturelles la caractérisant, est très concrète, en raison sans doute de la manière dont la nature s'impose dans le moindre événement quotidien.

L'Inuttituk possède un nom distinct pour chaque poisson, mais la notion générale de poisson ne correspond à aucune de leurs lexies. Il en est de même pour la neige qu'ils traduisent par un terme spécifique à chacun de ses états. "C'est bon" correspond pour eux à "quelque chose", opposé à "rien" si quelque chose est mauvais, ce qui s'explique dans un contexte de survie et non de vie.

Les mots récemment inventés pour désigner les apports matériels euro-américains le sont généralement selon la forme ou la fonction de l'objet: le pain "quelque chose ayant la forme d'une tête", un avion se dit "quelque chose qui vole"; un électrophone est pour eux "quelque chose servant à écouter", la radio est "est quelque chose que l'on écoute", un disque se traduit de la même façon qu'une voix, et les mots correspondants à magnétophone et bande magnétique en sont dérivés.

D'un point de vue grammatical, l'apprentissage de la langue anglaise ne se fait guère sans difficultés: la grammaire inuit est riche et complexe, mais ne possède guère d'infinitif, ce qui confirme l'absence de notion générale de la pensée esquimaude. On se réfère donc à l'infinitif par la conjugaison à la troisième personne du singulier.

E. — Notion d'identité chez les Inuit.

La langue anglaise ne peut traduire certaines subtilités de l'inuit, telles que la manière dont la relation interpersonnelle y est exprimée: "un autre" ne sera jamais anonyme, mais "mon autre", "ton autre", "son autre", etc. selon la personne par laquelle il est introduit.

L'exigence de l'établissement de noms patronymiques pour le premier recensement en 1970 n'alla pas sans poser de problèmes et ébranler le système de l'éponymie, typiquement inuit, où le nom appartient à une âme qui errera, lorsque la mort survient, jusqu'à l'attribution du nom par les doyens à un nouveau-né dans lequel l'âme du défunt porteur de ce nom se réincarnera. L'ancêtre mort revit donc à travers son éponyme. Chaque individu a plusieurs noms et les qualités de chaque éponyme lui sont prêtées. Ainsi, un vieillard mourant demanda à sa nièce enceinte que son nom soit transmis à son futur enfant, car il voulait revivre en bonne santé. D'après la mère, l'enfant a maintenant trois ans et n'a jamais été malade. Par ailleurs, une jeune femme considérera une de ses grandes-tantes comme son épouse, puisqu'elle porte le nom du mari décédé de cette grande-tante.. Elle viendra éventuellement en aide à la veuve. Ce système ajoute donc des liens de parenté fictifs renforçant les liens réels de cette société déjà si solidement soudée. L'attribution des prénoms chrétiens, un peu incongrue mais antérieure à celle des noms patronymiques n'a pu modifier ce système aussi fortement que ne risque de le faire l'établissement d'un état civil. On voit même parfois les prénoms chrétiens jouer une fonction identique à celle des noms inuit.

L'évolution du langage illustre ainsi la délicatesse de la transition actuellement vécue par le peuple inuit et l'engrenage dans lequel il se trouve pris. Le clivage entre la jeune génération inuit anglophone et les précédentes

ne cesse de s'aggraver; les informations accessibles aux plus jeunes, donc plus vulnérables, les amènent à éprouver un nombre croissant de besoins dont la satisfaction s'avère incompatible avec la vie traditionnelle.

L'action entreprise depuis deux ans par la Commission du Langage de l'Institut Culturel Inuit vise à unifier les dialectes, à créer des lexies correspondant aux nouvelles réalités, ainsi qu'un système d'écriture unique synthétisant les deux types actuels. Participant à la sauvegarde de la culture inuit, le but de cette entreprise serait donc de permettre à l'inuttitut, support et véhicule de la tradition, de s'adapter aux influences occidentales tout en préservant l'héritage culturel.

NOTES

- (1) *Inuk, pluriel inuit, signifie "homme", terme par lequel les Eskimos se désignent. Eskimo: terme indien signifiant "mangeur de viande crue".*
- (2) *Voir la liste des caractères ci-dessus.*
- (3) *Therkel Mathassen participa à la 5ème expédition de Thulé (1921 - 24) et publia en 1928 un rapport intitulé "La culture matérielle des Eskimos d'Igloodik".*
- (4) *Ukioq signifie également l'année, étant donné la prépondérance de l'hiver.*
- (5) *"taqaq" signifie également "la lune".*
- (6) *Cf. L.J. DORAIS, "Le vocabulaire du temps chez les Inuit du Québec-Labrador". Recherches Amérindiennes au Québec, 1976.*

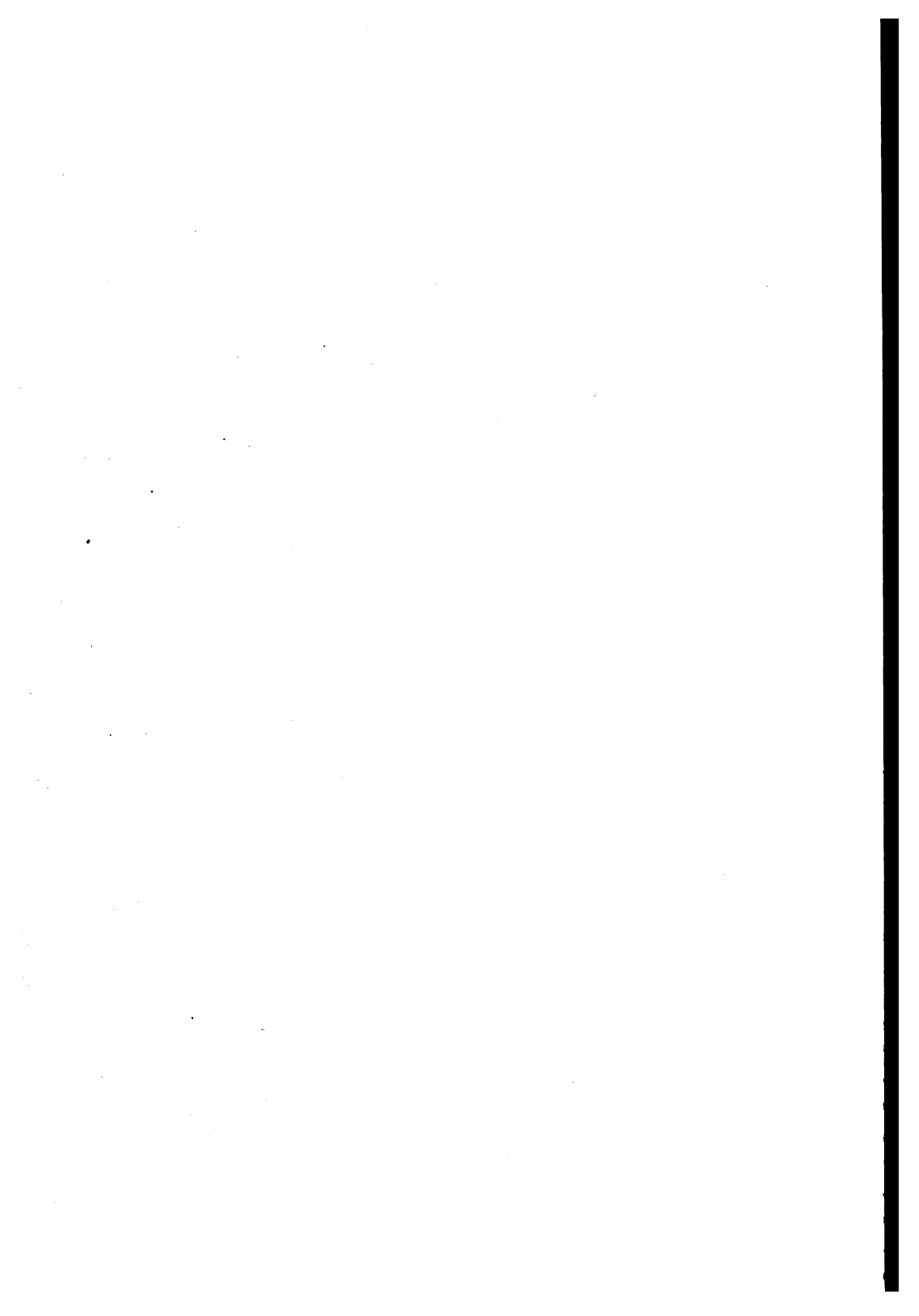
OUVRAGES CITES

- Louis-Jacques DORAIS: "The language of the Inuit", article paru dans la revue *Inuttitut*, été 1976.
- Louis-Jacques DORAIS: "Le vocabulaire du temps chez les Inuits du Québec-Labrador" article paru dans *Recherches Amérindiennes au Québec*, 1976.
- Therkel MATHIASSEN: "Material Culture of the Igloodik Eskimos" 1928. *Report of the Fifth Thulé Expedition 1921-24.* (p.232).

L'HISTORIOGRAPHIE DE LA NOUVELLE FRANCE

par P. GUILLAUME

L'Association Française d'Études Canadiennes a cru pouvoir rendre service aux professeurs et étudiants concernés par la question mise au programme de l'agrégation d'histoire, *Les Amériques, XVIe - XVIIIe siècles*, en demandant à deux spécialistes canadiens de venir faire le point de l'historiographie récente intéressant le Canada. Elle a fait appel, pour sa réunion du 18 janvier 1977, à Madame Louise DECHENE, professeur à l'Université de Montréal, et à Monsieur W.J. ECCLES, professeur à l'Université de Toronto. Ce choix d'une francophone et d'un anglophone ne tendait nullement à provoquer la confrontation de deux écoles historiques que l'on aurait supposées antagonistes, mais à montrer la complémentarité de travaux se situant dans des approches très différentes de l'histoire de la Nouvelle France. Dans ses nombreux ouvrages, dont l'un des derniers en date est *France in America*, Toronto, 1973, W.J. Eccles replace l'histoire de l'Amérique du Nord dans la stratégie des grandes puissances maritimes des XVIIe et XVIIIe siècles, et il montre leur rôle d'enjeu dans une politique internationale qui les dépasse largement. Dans ses nombreux articles comme dans sa thèse consacrée aux *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Paris, 1974, L. Dechene s'attache à décrire les rouages d'une société beaucoup plus complexe que l'on ne l'a souvent écrit. Les deux auteurs ont, dans leurs exposés, séduit leur auditoire par leur parfaite maîtrise d'une historiographie canadienne extrêmement dynamique, qui affirme son originalité, tout en assimilant les apports tant européens qu'américains. Dans la discussion qui a suivi, ils ont montré tout ce que pouvait apporter à la compréhension d'une société la convergence de deux démarches, l'une plus intimiste, l'autre plus globalisante. Par un élargissement délibéré de leur propos, ils ont également laissé entrevoir tout ce qu'une histoire sans cesse rénovée pouvait apporter à la compréhension de problèmes très contemporains et ils ont ainsi su intéresser aux débats les non-spécialistes présents.



COUP D'OEIL SUR L'HISTORIOGRAPHIE DE LA NOUVELLE-FRANCE

par Louise DECHENE

Vue de la France, l'histoire de la Nouvelle-France apparaît d'abord comme celle d'une entreprise métropolitaine. Pourquoi, au XVII^e siècle, la France a-t-elle choisi de fonder cette colonie reculée ? Quels groupes d'intérêts ont soutenu ces tentatives ? Ces intérêts ont-ils persisté ? Comment sont-ils imbriqués dans la politique étrangère de la Monarchie ? Bref, autant de questions qui nous renvoient à la nature de l'Etat de l'Ancien Régime, aux choix qui s'offraient à ses villes marchandes, aux conditions internes qui commandaient l'immigration. Dans cette optique, cette expérience coloniale est perçue comme un échec qui contraste avec les succès des îles à sucre et des colonies continentales de l'Angleterre. L'échec, de même que le déroulement de l'expérience, constituent un chapitre révélateur de l'histoire de France.

Ce n'est toutefois pas dans cette perspective que j'entends aborder l'historiographie de la Nouvelle-France. J'ai choisi une dimension plus étroite, celle que j'ai privilégiée dans mes recherches, soit l'état des enquêtes sur les traits durables de cette société nord-américaine particulière. Que savons-nous aujourd'hui sur la Nouvelle-France, en tant que réalité socio-économique formant la première tranche de l'histoire du Canada et, plus précisément, de l'histoire du Québec ?

Le survol est donc partiel. Il ne tient compte que de la production historiographique relativement récente et, dans celle-ci, il retient surtout les travaux consacrés à l'économie et à la société. D'ailleurs, les oeuvres plus anciennes, comme celles de Garneau, Ferland, Sulte, Rameau, Lanctot ou Groulx, ne sont plus guère en usage dans nos universités. Il en va de même des travaux de Parkman, Kingsford, Wrong ou Gipson. Il s'agit d'une histoire politique, au sens le plus étroit du mot, d'une histoire-récit remplie par l'imagerie épique ou religieuse, qui concourt bien peu à la connaissance du passé. Ces oeuvres sont passées à la littérature et témoignent de l'époque à laquelle elles ont été écrites. A cette époque, on distinguait deux courants assez étanches : historiographie canadienne-française et historiographie canadienne-anglaise. Or depuis plusieurs années déjà ces frontières ont disparu. En fait, ce qui est en train d'éclater c'est la notion même d'une histoire nationale fondée à la fois sur l'ethnie et la mise en place de l'appareil d'Etat fédératif, incapable de rendre compte du développement spécifique de régions aussi diverses. Eclatement mais en même temps resserrement autour de problèmes plus larges, conjugaison des recherches de tous les historiens, quelle

que soit leur origine. C'est pourquoi il est inutile de faire intervenir l'ancienne distinction dans cet exposé, qui traite d'abord des problématiques qui orientent notre production historique, pour dresser ensuite un inventaire des aires de recherche et des travaux qui s'y rattachent.

Problèmes d'interprétation générale.

Il ne s'agit pas tant ici de dévoiler les préoccupations idéologiques des historiens de la Nouvelle-France que de faire ressortir l'influence que certains modèles d'explication ont exercée et exercent encore sur la démarche, les méthodes de recherche et d'analyse. Car même l'historiographie récente reste marquée par la tendance - toujours très forte dans les pays neufs, semble-t-il -, qui consiste à déployer des explications globales, à vouloir à tout propos expliquer, justifier le présent par le passé. Même s'ils ne sont pas toujours posés explicitement, deux modèles, ou thèmes d'inspiration, dominent la production: celui du *staple* et ce que j'appellerai "la hantise des origines".

1. — Le *staple* ou "produit de base".

Ce modèle a été élaboré entre 1930 et 1950 par l'économiste torontois Harold Innis. S'appuyant au départ sur les travaux de l'Américain Thorstein Veblen, Innis rejette la réduction de l'objet des sciences économiques pratiquée par l'école néo-classique tout en cherchant à résoudre le problème de la croissance dans une colonie comme le Canada. On retrouve des éléments diffus de cette réflexion originale, entre autres, dans les deux ouvrages: *The Fur Trade in Canada. An introduction to Canadian Economic History* (1930), et *The Cod Fisheries: the History of an International Economy* (1940). Si les théories d'Innis n'ont guère eu d'impact sur les sciences économiques au Canada, elles ont profondément marqué notre historiographie. Le manuel de Easterbrook et Aitken, *Canadian Economic History*, le seul manuel d'histoire économique en usage dans les collèges et dans nos départements d'histoire, est construit sur le modèle du *staple*. Les travaux de E.E. Rich sur la compagnie de la Baie d'Hudson et l'expansion dans le Nord-Ouest, ceux de Donald Creighton, de Fernand Ouellet et d'Albert Faucher qui, bien que portant sur la fin du XVIIIe siècle et le XIXe siècle, nous renvoient souvent à la période française, doivent beaucoup à Innis (1).

C'est à ce dernier que revient le mérite d'avoir fait éclater l'histoire exclusivement politique des devanciers et surtout celui de poser un problème capital: celui de l'origine historique, de l'émergence du surplus économique dans une colonie. Dans un pays comme le Canada, soutient Innis, l'exportation d'un produit, tel que la fourrure, le bois, le blé etc..., qui à un moment donné de l'histoire constitue presque une mono-activité, forme le pôle de croissance.

Les profits de ce commerce sont investis d'abord dans l'amélioration des voies de communication, de façon à accélérer la sortie du produit, à accroître le volume des exportations, et dans des industries de transformation par la suite. L'expansion se fait donc au rythme des besoins de la métropole, le satellite étant voué à la production massive d'une succession de matières premières pour nourrir les économies avancées. Au delà des richesses naturelles et des facteurs géographiques, et même si ceux-ci occupent une place énorme dans ces ouvrages historiques, le moteur, le principal agent de changement est la technologie déployée dans la métropole qui commande la demande.

Plusieurs corollaires découlent de cette proposition. Il y a d'abord l'aspect pan-canadien de la thèse. Innis définit le Canada comme une réalité géographique "naturelle", une entité économique le long d'un axe qui s'allonge d'est en ouest, nourri dans le giron de la France, puis de la Grande-Bretagne et qui a tout à redouter d'une émancipation politique prématurée qui le morcelerait en régions complémentaires de l'économie américaine. Pour l'étude de la Nouvelle-France, la thèse d'Innis a d'autres implications :

Si le *staple*, dans ce cas la fourrure, est à l'origine de l'accumulation initiale, il s'ensuit que le pacte colonial n'est pas en soi un frein au développement. Il n'y a pas d'intérêts contradictoires entre métropolitains et colons. Ceci étant généralement accepté, notre historiographie reste étrangère aux débats sur les faiblesses structurelles, les désarticulations régionales, considérées ailleurs comme les séquelles du colonialisme. Elle s'attache plutôt aux accidents conjoncturels, aux facteurs extra-économiques qui auraient entravé la liaison harmonieuse avec la métropole. La démarche est normative. La France se devait de développer sa colonie. On part d'un idéal de colonisation, des rêves de Champlain, des projections irréalistes de tel ou tel mémorialiste et, de là, on fait le procès des fautes, des mauvais administrateurs, de la monarchie mesquine, des compagnies égoïstes, des colons qui dilapident les profits en dépenses non productives, que sais-je! Le mythe de la colonisation idéale qui existait déjà dans l'histoire traditionnelle est renforcé, en quelque sorte modernisé, par le modèle d'Innis. Par exemple, les passages que Jean Hamelin, dans *Économie et société en Nouvelle-France*, consacre au commerce s'inscrivent dans cette veine: "Le commerce du castor, écrit-il, n'a pas joué le rôle qu'on pouvait en attendre"(2).

Le second corollaire est d'ordre méthodologique. Innis et ses successeurs établissent tout un faisceau de causalité, une sorte de "galaxie des phénomènes", qui interdit tout cloisonnement provisoire entre les structures. Renouant avec l'ancienne économie politique, Innis s'attache aux relations entre l'économie marchande et l'ensemble du processus historique, notamment les institutions et les mentalités. Fort bien! Mais ce faisant il néglige les relations à l'intérieur de la sphère économique. Les éléments qui la composent ne sont jamais isolés, mesurés, confrontés les uns aux autres, mais sans cesse confondus dans

la grande trame explicative. On chercherait en vain dans *The Fur Trade in Canada* l'analyse du commerce des fourrures, la courbe de la production, une quantification des surplus susceptibles de rester dans le pays. Dans les chapitres sur la période française, il s'agit de démontrer la supériorité de la technologie anglaise sur celle de la France, de la libre entreprise sur les formes monopolistiques et chaque paragraphe nous renvoie à ce schéma. Toujours en réaction contre les économistes de son temps, Innis a d'ailleurs explicitement condamné ce qu'il appelle les "acrobaties mathématiques", la croyance aveugle dans les statistiques. Réaction saine, mais, à sa suite, notre histoire économique de l'époque pré-industrielle ignore à peu près le nombre. En somme nous avons le paradoxe suivant: un économiste qui a quelque chose d'important à dire sur le développement, dont les prises de position méthodologiques sont en partie fondées, en arrive à écrire une histoire économique platement événementielle dont nous ne sommes pas encore dégagés.

Dernier trait. En mettant tout l'accent sur le commerce extérieur perçu comme seul pôle de croissance, à vouloir saisir uniquement l'innovation, la zone évolutive porteuse de progrès, les historiens du *staple* oublient les autres secteurs et particulièrement les zones de relative inertie. L'agriculture, les petites productions urbaines, les pêcheries locales, l'exploitation forestière, tout ce qui s'articule autour de la très lente formation d'un marché intérieur, autant de secteurs qui restent dans l'ombre; sinon, on se contente de dénoncer leurs lenteurs, en les imputant hâtivement à la mentalité traditionnelle.

Bref, le modèle du *staple* n'est pas à rejeter. Il demeure fort utile pour étudier la croissance de maintes régions canadiennes à partir de la production d'un produit brut destiné à l'exportation, là où il y a une expansion sur des territoires neufs dans le cadre du capitalisme. Car il suppose la mobilité de tous les facteurs de production. Je crois qu'il est un très mauvais outil pour rendre compte du développement général de cette petite colonie de l'Ancien Régime, où les considérations politiques, les freins institutionnels dominent le processus économique.

2. - "La hantise des origines"

Nous pourrions être tentés d'opposer superficiellement l'image du colon transmise par notre historiographie traditionnelle à la représentation qui se dégage des oeuvres plus récentes. Sans aucun doute le contraste est frappant. On parlait naguère d'une immigration de qualité exceptionnelle, d'une société paysanne stable, s'épanouissant dans un climat moral rare, encadrée par ses prêtres et ses seigneurs. On reconnaît aujourd'hui que l'immigration était de qualité médiocre et on se plaît à décrire une population instable, imprévoyante, insoumise, irrespectueuse. Mais il ne suffit pas de renverser une image pour se dégager des mythes. Les postulats derrière ces représentations sont les mêmes.

Nos historiens acceptent généralement l'hypothèse que les origines d'un peuple expliquent la suite de son histoire. "S'il nous était possible de remonter jusqu'à l'origine des peuples", écrit Tocqueville, "je ne doute pas que nous puissions y découvrir la cause première des préjugés, des habitudes, des passions dominantes, de tout ce qui compose enfin le caractère national". Or en Amérique, il est possible précisément d'examiner ces origines. Ainsi croit-on qu'à partir d'une adaptation très rapide au milieu, une culture nouvelle naît qui dès lors va demeurer identique. Qu'importent les deux siècles et demi qui séparent ces premiers Canadiens du présent, la "personnalité de base" forgée presque au lendemain du débarquement est immuable. La démarche consiste à utiliser une petite tranche éloignée du passé pour expliquer le présent.

Lorsqu'entre 1950 et 1960 les sociologues québécois s'interrogent sur le potentiel d'adaptation de leur société, les uns y voyant un "folk society", les autres récusant le modèle de Redfield (3), spontanément tous se tournent vers la Nouvelle-France, puisant chez les historiens ce qu'il faut pour appuyer leurs démonstrations. Tout le débat sur l'existence ou la non-existence d'une bourgeoisie en Nouvelle-France, débat qui opposa Guy Frégault, Michel Brunet et Cameron Nish à Jean Hamelin et Fernand Ouellet (4), prend sa source dans la thèse des origines et la conception statique de l'histoire qui en découle. Le vrai problème au coeur de ce débat ce n'est pas tant la société coloniale, que la situation économique défavorable du Québec et la faible participation des Canadiens-français aux décisions dans les entreprises, au moment où la modernisation accélérée déclenchait une prise de conscience collective. On alla donc chercher les explications en Nouvelle-France. Il y avait là une société dynamique, écrivent les uns, un "embryon de nation", selon la formule de Frégault, capable de sécréter des entrepreneurs, ajoutent Brunet et Nish; mais la conquête mit un terme à toutes ces belles énergies. Plutôt que de dénoncer la distorsion méthodologique et l'anachronisme à la base de cette thèse, Jean Hamelin emprunte le même cheminement et s'emploie à démontrer que les racines de "l'infériorité" sont déjà bien en place avant 1760. "Le drame de la colonisation française, écrit-il en conclusion de l'étude citée plus haut, c'est de n'avoir pu former une grande bourgeoisie nationale assise sur l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays".

Les deux explications transposent des réalités socio-économiques contemporaines à une époque pré-capitaliste. Elles oublient le temps et l'exiguïté du groupe humain en question, refusent de voir que quel qu'ait été l'état de ces 60.000 colons au milieu du XVIII^e siècle, c'est l'évolution subséquente qui peut surtout éclairer leur devenir et non des traits culturels éternels forgés, soit avant, soit au moment même de la conquête.

Les explications qui sont avancées pour rendre compte de l'éclosion de ce "caractère national" déterminant doivent beaucoup à l'hypothèse de la frontière. Bien sûr, l'ensemble d'un modèle qui veut expliquer le développement spectaculaire des Etats-Unis n'est guère pertinent pour l'étude de la Nouvelle-France. Mais restent des éléments détachés, essentiellement la croyance dans l'originalité absolue de l'expérience nord-américaine et dans le rôle déterminant du milieu physique. Comme l'Américain, l'homme de la Nouvelle-France apparaît seul, face à la forêt qui le possède et le transforme. Il y a bien des institutions d'origine féodale dans cette colonie, un système administratif issu de l'absolutisme, mais le milieu a vite fait de saper les vieilles institutions pour céder la place à une société fluide, où le privilège et l'exploitation de l'homme par l'homme n'ont pas cours, où le peuple jouit d'une grande sécurité matérielle moyennant très peu d'efforts. C'est le rapport homme/terre si favorable qui commande, la nature sauvage et généreuse qui nivelle. Les rapports avec la civilisation indigène ne sont pas perçus comme des rapports sociaux, des rapports d'exploitation, mais une sorte de symbiose culturelle naturelle. Telles sont les racines de la culture canadienne-française. On évoque volontiers les caractéristiques des immigrants pour étayer l'explication. Leur pauvreté, leur jeunesse, l'origine urbaine d'une forte proportion d'entre eux formant autant de traits qui auraient concouru à affaiblir la tradition européenne, à les rendre plus perméables à l'influence du milieu naturel. Citons, pour illustrer ces thèses, les travaux de W.J. Eccles, des articles par Sigmund Diamond, R.Cole Harris et Jean-Pierre Wallot (5).

En posant ainsi au départ la désintégration des cadres institutionnels et des structures mentales et l'éclosion spontanée d'une culture parfaitement originale, cette histoire fait l'économie des rapprochements avec d'autres collectivités contemporaines ou, si d'aventure elle les évoque, c'est généralement pour faire ressortir les différences; toute comparaison entre l'habitant canadien et le paysan français, par exemple, se situe au niveau de deux types purement abstraits. La démarche culturelle n'est guère compatible non plus avec l'analyse de la structure sociale. La Nouvelle-France est représentée comme une société indifférenciée. Les écarts de statut à l'arrivée s'estompent vite. On ne peut même pas vraiment parler de division du travail, puisqu'on considère les rôles et les activités comme interchangeableables. Tous seraient à la fois agriculteurs et coupeurs de bois, hier domestiques et seigneurs le lendemain, dans un climat ignorant les contraintes et les tensions.

C'est ainsi que quelques rares tentatives pour réinterpréter cette histoire dans une perspective marxiste ont rencontré de sérieux problèmes. La synthèse rapide de Stanley Ryerson (6) a le mérite de soulever la question de la subordination coloniale et des rapports sociaux, mais l'auteur, qui n'a pas fait lui-même de recherches sur la période, se heurte à l'absence de données concrètes pour étayer ses hypothèses. Deux articles plus récents, par L.Mac

Donald et D. Monière (7), restent essentiellement des constructions artificielles, car il est difficile de renouveler les problèmes en juxtaposant des renseignements disparates glanés chez des auteurs qui n'ont jamais été sensibles à l'existence de classes et de conflits d'intérêts. Faut-il s'en étonner, ces deux tentatives aboutissent encore à une Nouvelle-France idyllique. Seul le vocabulaire a changé. Rien ne peut nous dispenser de découvrir les fondements réels de l'existence dans la colonie.

Mais le jugement est peut-être trop sévère car ces essais ont attiré l'attention des étudiants et pourraient contribuer à relancer l'intérêt pour cette période de notre histoire. J'aimerais en effet ajouter ici qu'il se fait aujourd'hui au Canada une histoire qui accuse des progrès rapides et s'insère dans les courants les plus dynamiques de l'historiographie contemporaine. On travaille sur le mouvement de la propriété rurale, les transformations de l'agriculture, sur l'urbanisation, la formation du prolétariat, sur l'histoire des entreprises, sur la famille et les migrations du XIXe siècle etc... Mais dans ce nouvel élan, la période française a été négligée. Les chercheurs sont peu nombreux et, assez curieusement, c'est au Québec que la désaffection est le plus sensible. Peut-on voir là une conséquence de ces impasses que je viens de souligner? Aussi, une volonté de rattraper deux siècles d'évolution socio-économique que l'histoire politique nationale et cléricale de naguère avait complètement occultés? Sans doute.

Directions de recherches.

Relancer l'histoire de la Nouvelle-France ne veut cependant pas dire répartir à zéro et j'aimerais maintenant, en passant en revue un certain nombre de thèmes, souligner les problèmes et les acquis.

1. — LA POPULATION AMÉRINDIENNE.

L'Indien, sur qui repose en grande partie tout cet échafaudage économique et politique qu'est la Nouvelle-France, a été longtemps le grand absent dans cette histoire. Aujourd'hui la rencontre autour de la période de contact entre historiens, archéologues et anthropologues est en train de s'amorcer. Des premiers pas importants ont été accomplis dans cette direction par Bruce Trigger, Arthur Ray, Conrad Heidenreich et François-Marc Gagnon (8), pour ne citer que les publications les plus récentes qui apportent des éléments nouveaux. Le rôle des Amérindiens dans la traite des fourrures, les problèmes relatifs à l'évangélisation, la nature insidieuse ou brutale de l'acculturation, autant d'aspects qui pour être éucidés font appel à la collaboration inter-disciplinaire.

2. — LA POPULATION COLONIALE.

Ici les progrès ont été précoces. L'excellente étude de Jacques Henripin remonte à 1954 (9) et le "Projet de recherches en démographie historique" dirigé par Hubert Charbonneau poursuit depuis environ huit ans un travail d'avant-garde sur toute la population canadienne du régime français, qui s'annonce comme un modèle du genre (10). Il faut espérer cependant une collaboration plus étroite entre démographes et historiens, que ceux-ci réfléchissent davantage à la signification sociale des données démographiques. Comment, par exemple, réconcilier la régularité des courbes, les comportements traditionnels et le conformisme religieux qu'elles traduisent, avec l'image d'une population d'aventuriers qui prévaut dans l'histoire récente ? D'autres travaux sur l'immigration, des relevés attentifs comme ceux que nous a livrés récemment Marcel Trudel (11), s'insèrent aussi dans le renouvellement des études sur le peuplement colonial.

3. — OCCUPATION DU SOL ET AGRICULTURE.

Les géographes surtout ont posé des jalons solides. En tout premier lieu, l'étude de Cole Harris, *The Seigneurial System in Early Canada* (12) qui, malgré son titre, se présente comme une étude rigoureuse de l'occupation du territoire. Il fallait démontrer que la seigneurie n'était pas un cadre de peuplement et Harris l'a fait de façon remarquable. Andrew Clark nous a donné un bel ouvrage sur l'Acadie (13), qui en plus de retracer l'occupation de cette région analyse très finement la production agricole de ces Acadiens qui construisent des polders et obtiennent des surplus suffisants pour alimenter un commerce avantageux avec Boston et Louisbourg. L'étude de Grant Head sur Terre-neuve au XVIIIe siècle (14) doit être mentionnée, même s'il ne s'agit plus de la Nouvelle-France, car elle fait bien ressortir la liaison entre la création d'établissements permanents et la localisation des ressources - pêcheries et terres arables - dans les régions maritimes.

Les recherches sur l'agriculture au Canada ont été amorcées par Jean Hamelin, qui a le premier tracé une courbe des prix du blé, une étape essentielle (15). J'ai, de mon côté, décrit le régime rural et les techniques en usage dans l'île de Montréal au début de la colonie (16). C'est un travail qui doit être fait dans d'autres régions et poursuivi dans le XVIIIe siècle. Ce qui est important ici, je crois, c'est d'éviter d'aborder cette agriculture paysanne avec des concepts qui appartiennent à un autre âge; se débarrasser aussi de l'illusion d'une vie rurale à la fois prospère et autarcique. Une mauvaise intégration aux marchés engendre d'ordinaire plus de contraintes que de liberté et celles-là doivent être mises à jour, de même que la nature des liaisons entre l'activité agricole, la pêche, la navigation ou la traite des fourrures, selon l'orientation particulière de chaque région.

4. — *LE COMMERCE ET LES ACTIVITES URBAINES.*

La contribution la plus précieuse est celle de Dale Miquelon avec une thèse, présentement sous presse, sur les activités canadiennes de la société Dugard de Rouen, qui révèle enfin la nature des articulations entre les négociants métropolitains et l'économie locale (17). Problèmes du crédit, des cargaisons de retour, du capital immobilisé dans la colonie, autant de pistes qui sont reprises en partie par d'autres historiens du commerce, comme Jacques Mathieu, James Pritchard ou José Igartua dans des études à paraître (18). Les travaux bien fouillés de Peter Moogk nous introduisent dans les petits métiers urbains, ceux dont l'histoire ne parlait guère parce qu'ils se développaient sans intervention de la part de l'administration, au rythme de la croissance du marché intérieur (19). D'autres secteurs restent à découvrir, notamment tout ce qui concerne les pêcheries du golfe et du fleuve, la formation de groupes de travailleurs non spécialisés dans les villes, la multiplication des marchands détaillants, etc...

5. — *LA POLITIQUE ET L'ADMINISTRATION.*

Il est possible, en France, de faire une histoire des structures socio-économiques, qui ignore à peu près la sphère politique. Compte tenu de la lenteur des changements, on peut ignorer des décisions qui effleurent à peine cette société des événements lointains qui l'affectent peu, toujours indirectement. La Nouvelle-France, au contraire, est sans épaisseur; son économie n'a pas de poids. Les décisions administratives, les desseins militaires et autres viennent constamment bouleverser son évolution. Les travaux de W.J.Eccles ont bien démontré comment dès le début du XVIIIe siècle la Nouvelle-France cesse d'être un enjeu pour devenir un instrument dans des enjeux internationaux qui la dépassent. On voit alors le commerce des fourrures, qui jusque là évoluait à son propre rythme suivant les initiatives des marchands, devenir petit à petit un outil au service des visées politiques. Qu'importe, par exemple, si les profits sont médiocres dans tel ou tel territoire, l'administration exigera que les traitants s'y rendent, afin que les Indiens restent dans l'orbite de la France (20).

L'histoire de l'administration coloniale, non pas bien entendu d'après les édits et ordonnances mais dans ses pratiques, offre un intérêt supplémentaire en éclairant par le biais la perception que l'Ancien Régime a de ses propres institutions. Il est certain qu'il cherche à simplifier, à améliorer le fonctionnement de la justice et du gouvernement local et rien à première vue ne s'opposait à ce que ce but soit atteint dans la colonie, puisqu'on part à zéro, sans le poids des coutumes et de la vénalité des offices. Mais pour atteindre ce but, il eût fallu que ces administrateurs aient eu une conscience claire de ce qui gênait l'administration dans la métropole. Or, on les voit souvent

recréer dans ce pays neuf des problèmes qui auraient pu facilement être évités, comme la superposition des pouvoirs civils et militaires et autres enchevêtrements qui sont sources de querelles, de confusion et de tracasseries pour les administrés. Joh Boshier a bien démontré comment l'imbroglie financier de la métropole était reproduit dans les finances canadiennes (21). Dans le domaine de la justice, les articles d'André Morel (22) ont déjà ouvert des voies et nous attendons avec impatience la thèse de John Dickinson sur la prévôté de Québec.

6. — LA SOCIÉTÉ.

Mieux connaître les activités, l'origine des revenus, le poids réel des institutions transplantées dans la colonie, voilà autant de conditions préalables à l'analyse de cette société. Car, pour peu que nous plongeons dans les archives, la représentation d'un monde qui offre à tous une chance égale vole en éclat. Il y a une structure des privilèges à découvrir, mais on ferait fausse route en transposant platelement celle de la France. Les réalités coloniales n'ont pas nivelé ce fragment de l'Ancien Régime, mais elles ont bouleversé bien des données. En outre il ne faut jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un groupe très restreint. L'historien français ne s'attend pas à trouver de fortes démarcations sociales dans le village ou le petit pays qu'il étudie, mais il n'en conclut pas pour autant à l'absence de stratification dans l'ensemble plus vaste. De même, la Nouvelle-France s'insère dans un tout institutionnel et idéologique et nous devons être attentif pour saisir des inégalités réelles, mais pas toujours mesurables, et surtout le sens de leur évolution.

W.J. Eccles a bien posé le problème de l'impact social et économique de l'énorme appareil militaire qui pèse sur la colonie (23). La guerre ne serait-elle pas le véritable *staple* du Canada? Lorsqu'on aura fait le compte des capitaux qu'elle apporte dans le pays, de la main d'oeuvre utilisée dans les entreprises militaires, des revenus des munitionnaires et officiers de tout acabit, le castor, comme source principale d'accumulation, ne sera-t-il pas déclassé? C'est dans l'organisation militaire qu'il faut chercher aussi les fondements de la situation privilégiée de la petite noblesse coloniale. A la fin du régime, comme l'écrit Eccles, elle forme une véritable caste qui bénéficie de toutes les faveurs, sans compter les profits sur le ravitaillement et les fourrures auxquels sa position lui donne accès.

Cette petite noblesse militaire sert la monarchie et n'est pas, dans l'immédiat, directement à charge de la population, ce qui nous amène à la question seigneuriale que nous retrouvons au coeur de toutes les interprétations. Dans un article sur la seigneurie de Montréal (24), j'ai tenté de démontrer comment, faute de pouvoir prélever une partie substantielle du surproduit agricole -

lequel dans cette colonie reste longtemps faible et difficile à commercialiser - la seigneurie adopte graduellement des formes plus archaïques d'exploitation: renforcement des banalités, perception tracassière des lots et ventes, monopole sur la pêche, sur les cours d'eau sources d'énergie, sur les ressources forestières, réapparition des corvées, du droit de retrait, etc... Loin de s'affaiblir, l'institution semble faire preuve d'une grande vitalité. Aux mains des gens d'Eglise, elle est capable d'innover et les seigneurs laïcs, dont les terres sont moins bien situées, n'ont qu'à suivre l'exemple et les générations suivantes récolteront les profits; la commutation du régime n'ayant lieu qu'en 1854. Quelques thèses en cours qui replacent la seigneurie dans la longue durée viendront confirmer ou infirmer cette étude.

L'histoire des mentalités s'inscrit dans le prolongement de l'histoire sociale. Or comme celle-ci vient à peine d'être amorcée, les représentations collectives des divers groupes demeurent confuses. Tant que les fondements matériels et les rapports sociaux n'auront pas été mieux mis à jour, les efforts les plus méritoires ne peuvent guère produire autre chose que des caractérisations globales, bien fragiles.

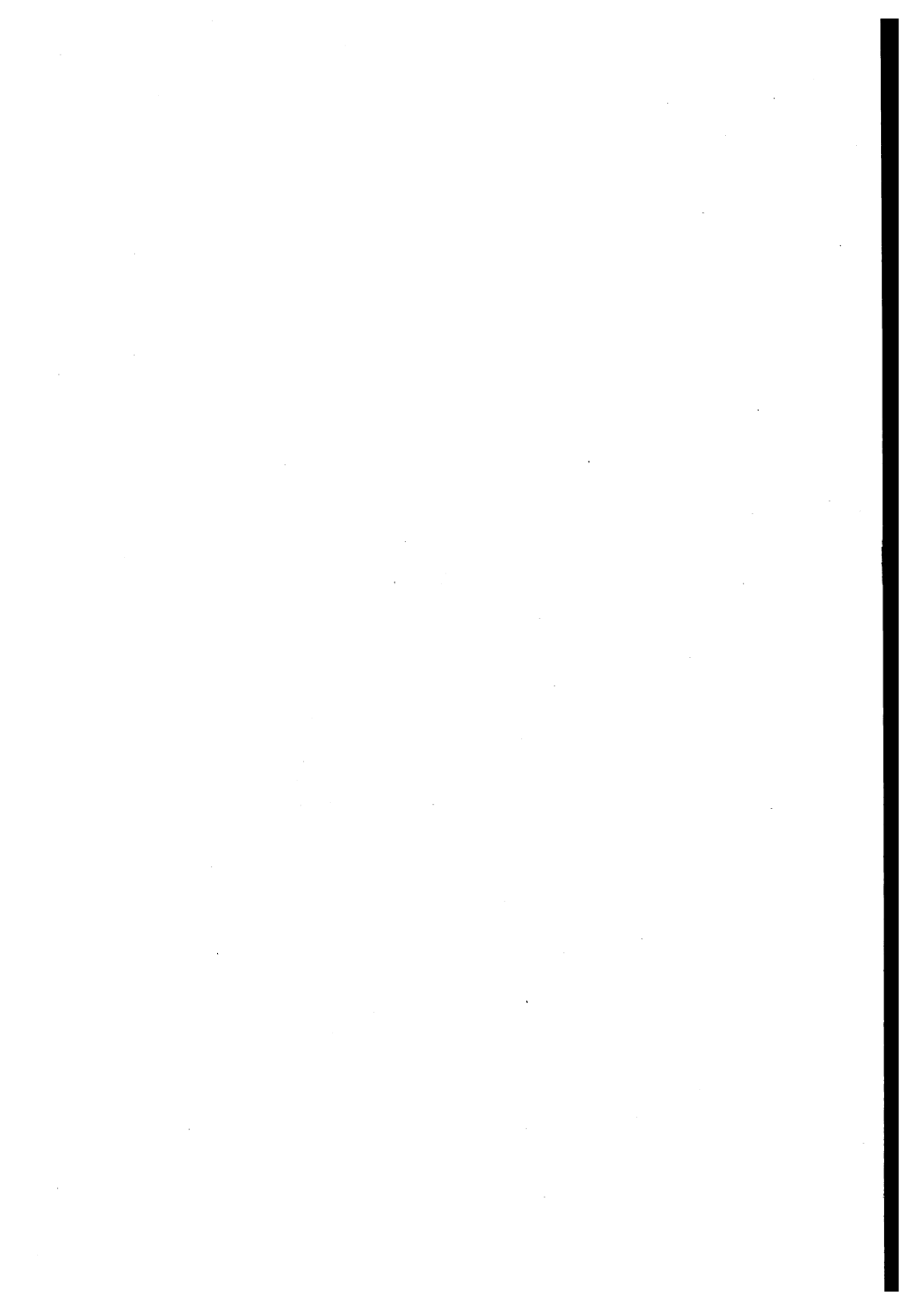
Un tour d'horizon comme celui-ci laisse dans l'ombre bien des noms, bien des travaux qui mériteraient plus qu'une simple mention. Pour être juste aussi il aurait fallu souligner maints apports précieux dans les oeuvres des devanciers. Le tableau est donc incomplet et comme il se situe essentiellement sur le terrain de la connaissance, il laisse de côté la dimension idéologique de cette historiographie, un aspect auquel Jean Blain a consacré deux articles essentiels (25). J'ai simplement voulu montrer que, malgré sa marginalité, la Nouvelle-France représente une expérience intéressante, que les problèmes qu'elle pose et que nous essayons de résoudre rejoignent les préoccupations des historiens d'ici et d'ailleurs. J'ajouterai en terminant que l'histoire coloniale est celle du temps court, des transformations rapides. Nous sommes aux antipodes de cette nouvelle histoire lente, quasi immobile, qui offre une certaine sécurité aux chercheurs. Sans vouloir excuser nos faiblesses et un certain retard, il me semble que tout cela représente un défi qui justifie nos efforts.

NOTES

- (1) *E.E. Rich, The History of the Hudson's Bay Company, 1670-1870, Londres, 1958; et The Fur Trade in the North West to 1857, Toronto, 1967; D.Creighton, The Commercial Empire of the St.Lawrence, Toronto, 1937 et Dominion of the North: a History of Canada, Toronto, 1962; F.Quellet, Histoire économique sociale du Québec, 1760-1850, Montréal, 1966; A.Faucher, Québec en Amérique au XIXe siècle, Montréal, 1973.*

- (2) *Jean Hamelin, Economie et société en Nouvelle-France, Québec, 1960.*
- (3) *Robert Redfield, "The Folk Society", dans American Journal of Sociology, janvier 1947, et sa préface à l'étude de Horace Miner, St.Denis. A French Canadian Parish, Chicago, 1939.*
- (4) *Guy Frégault, La société canadienne sous le régime français, Montréal, 1954; La guerre de la conquête, Montréal, et autres ouvrages; Michel Brunet, La présence anglaise et les Canadiens, Montréal, 1964; Cameron Nish, Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748, Montréal, 1968; Jean Hamelin, ouvrage cité; Fernand Quellet, "M. Michel Brunet et le problème de la conquête", dans Bulletin des recherches historiques, 1956.*
- (5) *De W.J.Eccles, voir, entre autres travaux, The Canadian Frontier, 1534-1760, Toronto, 1969, et La société canadienne sous le régime français, Montréal, 1968; S.Diamond, "Le Canada français au XVIIe siècle: une société préfabriquée", dans Annales E.S.C., 1961, pp. 317-354; J.P.Wallot, "Le régime seigneurial et son abolition au Canada", dans Canadian Historical Review, décembre 1969, pp. 367-393.*
- (6) *The Founding of Canada. Beginnings to 1815. Toronto, 1960.*
- (7) *L.R. MacDonald, "France and New France: the internal contradiction", dans Canadian Historical Review, Juin 1971; D.Monière, "L'utilité du concept de mode de production des petits producteurs pour l'histoire de la Nouvelle-France", dans Revue d'histoire de l'Amérique française, mars 1976.*
- (8) *B. Trigger, The Children of Aataentsic. A History of the Huron People to 1660, Toronto 1976; A.Ray, The Indians in the Fur Trade, 1660-1870, Toronto, 1974; C.Heidenreich, A History and Geography of the Huron Indian, 1600-1650, Toronto, 1971; F.M. Gagnon, La conversion par l'image. Un aspect de la mission des Jésuites auprès des Indiens du Canada, Montréal, 1975.*
- (9) *La population canadienne au début du XVIIIe siècle: nuptialité, fécondité, mortalité infantile, Paris, 1954.*
- (10) *Voir entre autres articles parus, ceux dans Population, 1967 et 1973 et dans Annales de démographie historique, 1972.*
- (11) *La population du Canada en 1663, Montréal 1973; Montréal, la formation d'une société, 1642-1663, Montréal, 1976.*
- (12) *Québec-Madison, 1966.*
- (13) *Acadia, Madison, 1969.*

- (14) **Eighteenth Century Newfoundland**, Toronto, 1976.
- (15) **Economie et société en Nouvelle-France**.
- (16) *Dans Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Paris, 1974.
- (17) Voir l'article tiré de cette thèse: "Havy and Lefebvre of Quebec: a Case Study of Metropolitan Participation in Canadian Trade, 1730-1760", **Canadian Historical Review**, mars 1975.
- (18) J. Mathieu, **Le commerce Nouvelle-France/Antilles au XVIIIe siècle**, thèse de doctorat, Université Laval, 1975; J.Igartua, "The Merchants of Montréal at the Conquest: a socio-economic profile", dans **Histoire Sociale**, novembre 1975.
- (19) Voir l'article que Moogk a tiré de cette thèse: "Apprenticeship indentures: key to Artisan Life in New France", dans **Communications historiques**, 1971.
- (20) **The Canadian Frontier et France in America**, Toronto, 1972.
- (21) J.F.Bosher, "Government and Private Interest in New France", dans **Canadian Public Administration**, 1967, pp. 244-57.
- (22) Voir entre autres articles: "Réflexions sur la justice criminelle canadienne", dans **Revue d'Histoire de l'Amérique française**, sept. 1975, pp.241-53.
- (23) "The Social, Economic and Political Significance of the Military Establishment in New France", **Canadian Historical Review**, mars 1971, pp. 1-22.
- (24) "L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVIe et XVIIIe siècles", dans **Recherches sociographiques**, mai-août 1971, pp.143-1
- (25) "Economie et société en Nouvelle-France: le cheminement historiographique dans la première moitié du XXe siècle", **Revue d'histoire de l'Amérique française**, juin 1972 et "Guy Frégault et l'école de Montréal", **Ibid.**, sept.1974.



**L'ETABLISSEMENT DU RESEAU D'AGENCES
CONSULAIRES FRANCAISES AU CANADA
(1850 - 1870) ***

par Jacques PORTES

Dans le champ des relations entre la France et le Canada de 1850 à 1870, les agences consulaires françaises des colonies britanniques d'Amérique du Nord n'occupent, malgré leur antériorité, qu'une place limitée; ce qui explique que 1855 — année de la mission de "La Capricieuse" — soit la date retenue pour la reprise de ces relations. Bien sûr, comme dans d'autres pays, les titulaires de ces agences sont-ils souvent étrangers et assurent leurs fonctions à titre gratuit; ce qui restreint sensiblement leur autorité. Pourtant les agences consulaires représentent les intérêts de la France dans leurs pays de résidence, et leur répartition obéit à une certaine nécessité politique ou économique.

De 1850 à 1865 le gouvernement français ne crée pas moins, dans le territoire du Canada actuel, de dix agences consulaires, dont sept avant la fondation du consulat de France à Québec en 1859:

- 1850 : Sydney (Nouvelle-Ecosse)
Québec (Bas-Canada) remplacée par le consulat
- 1854 : Halifax (Nouvelle-Ecosse)
Saint-Jean de Terre-Neuve (Terre-Neuve)
- 1855 : Montréal (Bas-Canada)
- 1856 : Miramichi (Nouveau-Brunswick)
- 1858 : Victoria (Colombie britannique)
- 1861 : St. John (Nouveau Brunswick)
- 1863 : Toronto (Haut-Canada)
- 1865 : Charlottetown (Ile du Prince Edouard).

Chacune de ces agences n'a pas la même importance, certaines n'auront qu'une existence éphémère, mais elles semblent refléter une politique suivie du gouvernement français, désireux de constituer un véritable réseau centré, après sa création en 1859, autour du consulat de Québec, et couvrant toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord.

Avant de voir le fonctionnement de ces agences et à quels critères obéit le choix de leurs titulaires, il est indispensable de comprendre la nécessité, ou le hasard, de leur création.

I. — La nécessité ou le hasard des agences de 1849 à 1865 :

A. - *L'initiative de la Marine:*

Jusqu'en novembre 1849, le ministère des affaires étrangères ne semble pas porter un intérêt particulier aux colonies anglaises d'Amérique du Nord, bien qu'il reçoive à leur sujet quelques renseignements officiels par l'intermédiaire de ses établissements à Londres. Son attention est attirée par le rapport du capitaine de vaisseau de la Grandière, commandant de la station navale de Terre-Neuve, qui lui est transmis par le ministre de la marine et des colonies (1).

Le capitaine de la Grandière, ayant été amené à se rendre plusieurs fois à Sydney (Nouvelle-Ecosse) au cours de la campagne de 1849, pense qu'il serait utile que soit conféré à M. Bourinot, notaire de cette ville, "le titre gratuit d'agent consulaire", afin que celui-ci puisse rendre "des services à nos compatriotes et à nos bâtiments que des achats de vivres ou de charbon appellent à Sydney". Cette demande se justifie par diverses raisons qui font de la fin des années 1840 un tournant relatif dans l'attitude de la France vis-à-vis, non seulement de l'Angleterre, mais de ses colonies.

En effet depuis quelques années la station navale de Terre-Neuve est reliée à la Nouvelle-Ecosse par un bateau poste et à partir de 1849 un des bâtiments la composant est un navire à vapeur qui va se ravitailler en charbon à Sydney. Ainsi le commandant de la station a noué quelques contacts avec les autorités britanniques de la colonie, comme avec certains notables locaux, tel le notaire Bourinot.

Avant de voir quelle est la réaction des affaires étrangères à la proposition du ministère de la marine, il est bon de remarquer que ce dernier n'a pas - en l'occurrence - d'ambitions très vastes; il s'agit d'une agence à intérêt local, directement liée au bon fonctionnement de la station de Terre-Neuve. Les mêmes raisons expliquent que l'agence d'Halifax, demandée en 1852, ne soit créée qu'en 1854, en même temps que celle de Terre-Neuve; toutes deux correspondent précisément aux besoins des navires de guerre français et à ceux des pêcheurs.

Ainsi, ayant obtenu la création de ces trois agences, la station navale de Terre-Neuve peut s'appuyer sur des positions officielles qui lui donnent une plus grande efficacité pour la surveillance de la pêche française dans des ports que ses bâtiments sont conduits à visiter fréquemment. Il ne s'agit donc pas d'une réelle politique de présence française au point de vue commercial et encore moins diplomatique. Plus important est l'accord du ministre des affaires étrangères à ces demandes de son collègue de la marine ainsi que la création de nouvelles agences, répondant à des objectifs plus ambitieux.

B. - Le rôle des affaires étrangères:

De la Grandière, dans son rapport de 1849, notait que le libre-échange choisi par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse provoquait des réactions de méfiance de la part de certains colons, mais il n'accordait à ce fait aucune importance pour les intérêts de la France, malgré sa demande de création d'une agence à Sydney. Quand le ministre des affaires étrangères reçoit ce vœu, il se contente de le transmettre au consul général de France à Londres, sans y ajouter le moindre objectif politique. Par contre le consul Cochelet a demandé l'approbation du gouvernement britannique, non seulement pour l'agence de Sydney mais aussi pour d'autres postes similaires rendus nécessaires par la loi du 26 juin 1849 (2) - qui abroge définitivement les Actes de Navigation-. Plus rien ne s'oppose à ce que le commerce français pénètre au Canada et dans les colonies voisines. Cette motivation commerciale explique la fondation de toutes les autres agences en Amérique du Nord, mais aussi dans d'autres possessions anglaises comme les Antilles. A partir de ce moment il est facile de comprendre que si le ministère des affaires étrangères accepte les postes proposés par les marins, il ne s'en contente pas et cherche surtout à en créer dans les colonies les plus riches et les plus peuplées. D'ailleurs la réponse du gouvernement anglais à ces demandes françaises est claire et correspond parfaitement à leurs objectifs; en effet Lord Palmerston autorise la création d'agences consulaires dans toutes les colonies anglaises "où les besoins de la navigation et du commerce de la France l'exigeront" (3).

Ainsi, simultanément au début de 1850, sont nommés et Bourinot à Sydney et Ryan à Québec. Quand en 1854 Belvèze relance l'idée d'une agence à Halifax — refusée en 1852 — et que, peu après, son subordonné Barbet envisage celle de Terre-Neuve, les affaires étrangères acceptent aussitôt. Ce changement d'attitude se justifie par un assouplissement de la position du consulat général de Londres, mais aussi parce que les propositions de ces marins envisagent plus largement des possibilités commerciales susceptibles de rencontrer l'adhésion du Département (4).

Après ces débuts un peu hésitants, le développement du réseau d'agences, par le ministre des affaires étrangères, se fait sur initiative locale, parallèlement à l'essor des possessions anglaises. En juillet 1855 le titulaire du poste de Québec suggère la création d'une agence à Montréal, ce qui est accepté aussitôt; en raison du développement que prend dans cette ville le commerce français, l'agence de Québec paraît insuffisante (5).

L'année suivante l'agence de Miramichi (Nouveau-Brunswick) naît de la volonté d'un commerçant local, en raison des liens de ce port avec des pêcheurs français de la côte de la Manche.

Le cas de l'agence de Victoria (Colombie britannique) est tout à fait typique de l'attitude du gouvernement français qui ne crée pas l'occasion mais profite des circonstances. Pendant l'été 1858 l'afflux soudain de Français (près de 4000) de San Francisco vers l'or du Fraser nécessite la présence d'un représentant officiel habilité à régler les différents problèmes administratifs qui peuvent se poser parmi eux. Le consul de France à San Francisco (F.Gautier, futur consul général à Québec le signale (6). En fait le déclin rapide des mines d'or de la Colombie britannique entraîne le départ de la plupart des Français et dès 1859 l'agence, pourtant autorisée, devient inutile et vacante puisque son titulaire a lui aussi regagné la Californie. Elle subsiste cependant avec des activités intermittentes, rythmées par le développement hésitant de la colonie. Elle ne retrouvera un titulaire permanent qu'en 1866.

Les autres agences proviennent de la volonté du consul de France à Québec de contrôler l'ensemble des possessions anglaises de l'Amérique du Nord. En 1861 le consul Gauldrée-Boilleau suggère le remplacement de l'agence de Miramichi par une nouvelle dans la ville de St.John du Nouveau-Brunswick, mieux située par rapport au mouvement commercial de cette colonie. De la même façon, au printemps 1861, le consul juge indispensable la création d'une agence à Toronto, en raison de l'importance agricole et commerciale de l'Ouest canadien (limité alors au Haut-Canada) où sont de plus installés la plupart des Français du Canada Uni (7). Enfin, en 1865 c'est un commerçant de Charlottetown (Ile du Prince-Edouard) qui réclame pour lui-même le titre d'agent consulaire, en raison des quelques relations qu'il entretient avec les morutiers français de Saint-Pierre et Miquelon. Le consul Gautier, puis le ministère, autorisent cette nouvelle agence tout en reconnaissant que le commerce de la France avec ce territoire ne sera jamais bien important (8).

Sans qu'il soit possible de définir une politique française précise, puisque le plus souvent l'initiative est venue, non du gouvernement, mais des marins ou des représentants français sur les lieux, en 1870 la France compte au moins une agence dans chacune des provinces de la Confédération, comme dans les territoires anglais restés autonomes (9). Ainsi la France est-elle informée et représentée, bien que ces postes ne soient pas permanents et reflètent plutôt un besoin conjoncturel (10).

Malgré la facilité avec laquelle se multiplient ces agences leurs titulaires sont, le plus souvent, choisis avec beaucoup de précautions.

II. — Comment sont choisis les agents:

A. - Les formalités exigées par le statut colonial.

Les années 1850 sont celles où l'Angleterre accorde progressivement plus d'autonomie à ses colonies, tout en gardant la direction des affaires étrangères de l'Empire. Aussi quand le gouvernement français se décide à créer les agences de Sydney et de Québec, il doit demander au cabinet de Londres s'il n'y voit pas d'objection. Cette procédure est conforme aux règles diplomatiques mais permet également de désamorcer les éventuelles réticences des gouvernements coloniaux. Comme nous l'avons vu l'accord britannique est donné par Lord Palmerston; mais ce dernier précise bien que les gouvernements des colonies devront être préalablement consultés (11). Une fois reçues ces approbations, le poste peut être créé. Pour les premières agences le gouvernement français semble mal comprendre que les colonies soient consultées; cette façon de procéder était, à vrai dire, peu dans l'habitude de la France vis-à-vis de ses propres territoires coloniaux. Par la suite le ministre français des affaires étrangères demande bien l'approbation du gouvernement britannique mais sans craindre la moindre objection.

Les rapports des agents consulaires avec les autorités coloniales sont assez vite réglés, après qu'il a été signifié à Bourinot qu'il n'avait nul besoin d'une "exequatur" du gouvernement de Londres, étant plus un agent commercial qu'un consul en titre. D'autre part il est nécessaire que les agents aient les meilleurs contacts avec les autorités comme avec les commerçants de leur lieu de résidence. Aussi seuls des notables connus et appréciés peuvent-ils être choisis.

B. - Le choix des agents :

Etant donné leur rôle assez réduit, le choix des agents consulaires devrait être aisé. Pourtant on constate deux ordres de difficultés qui se posent aux autorités françaises.

D'abord il faut que l'agent soit bien placé dans sa ville de résidence pour pouvoir entrer en contact facilement avec les gens susceptibles d'aider au développement du commerce français. La liste des professions des agents nous indique nettement qu'ils sont tous ou presque des personnalités locales (12). Or certaines possessions britanniques d'Amérique du Nord sont encore des sociétés jeunes où les simples colons sont nombreux mais où s'est mal dégagée une bourgeoisie commerçante, dont les membres seraient dignes de représenter la France et donc d'arborer le drapeau tricolore sur leurs demeures. La longue tradition commerciale des Canadas, comme de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, permet de trouver sans trop de mal des personnalités ayant une "position sociale convenable". Par contre, dans

les colonies moins riches ou plus récentes le problème se pose, et tout spécialement à Victoria et à Terre-Neuve. Dans les deux cas l'agent a été trouvé; à Victoria, Rousset est associé d'une importante maison de commerce française de San Francisco. Mais quand il renonce, il est impossible de lui trouver un remplaçant; comme il s'agit de sauvegarder les intérêts des Français, le consul de San Francisco recherche un compatriote, or la plupart de ceux qui vivent en Colombie britannique ne sont que des petits commerçants, ou des chercheurs d'or... sans argent, insuffisamment "respectables". A Terre-Neuve, Toussaint est choisi par un officier de marine, en raison des services qu'il a rendus aux pêcheurs français; les affaires étrangères lui font confiance. Très vite pourtant le consul de Québec se rend compte du peu d'efficacité de cet agent, qui semble débordé par les événements, et, au cours d'un voyage à Terre-Neuve en 1863, il rencontre un simple hôtelier, sans culture, nullement "homme du monde", mais il ne peut songer à le remplacer car ses successeurs éventuels ne pourraient être qu'Anglais et mêlés à la politique locale; au moins Toussaint est-il neutre et a-t-il de bons contacts avec les marins (et ceux-ci sont les seuls Français qu'il rencontre) (13). Avant de repartir, Gauldrée-Boilleau lui fait promettre de ne plus habiter son hôtel et de s'occuper plus activement du commerce avec la France; il faut que sa "position sociale" s'améliore (14); le brave homme le fera et le consul s'en réjouit. Était-il convenable que le drapeau national flottât sur un simple hôtel ?

Même socialement acceptable, le parfait agent consulaire doit encore l'être politiquement, et ne pas éveiller les susceptibilités canadiennes, toujours vives. Bourinot, notaire à Sydney, futur sénateur de la Confédération, ne suscite aucune hostilité en Nouvelle-Ecosse, de plus il parle français (ce qui est un avantage rare dans ces parages). Cunard, à Halifax, est anglophone, mais il s'agit d'une importante personnalité, au-dessus de tout soupçon. Au Canada, un homme qui représente la France pour la première fois depuis la Conquête — ne serait-ce qu'à titre uniquement commercial — ne doit, en aucun cas, risquer de provoquer la moindre réaction. Le problème est particulièrement crucial pour le choix de l'agent de Québec; il est résolu par le consul général de France à Londres qui prend contact avec ses relations canadiennes; celles-ci lui conseillent Edouard Ryan, un des chefs de l'importante maison (commerce international, armateur...) de Québec et Montréal: Ryan, Hapmene et Cie (15). Ed. Ryan — qui proposera son frère Thomas pour le poste de Montréal — ne parle pas français (ses lettres sont traduites avant d'être transmises à Paris), ce qui semble paradoxal dans une ville comme Québec où plus de la moitié de la population était alors canadienne française (alors que la plupart des autres agents sont spécialement choisis en tant que francophones). Mais Cochelet, consul général à Londres, a dû faire siennes les conclusions d'un ami canadien (certainement anglais) qu'il cite au ministre :

“ Je ne connais pas au Canada de Français qui puisse remplir à beaucoup près les conditions voulues, vous pouvez être sûr d'ailleurs que le gouvernement anglais fera beaucoup moins de difficulté pour reconnaître comme agent consulaire un de ses propres sujets qu'un Français. Il existe encore là un ferment de jalousie ou d'appréhension qui est nul pour les autres colonies”. (16)

Le gouvernement français, toujours prudent, se contente de ce conseil, peut-être partial; en effet il est difficile de croire qu'il était impossible de trouver, sinon un Français, du moins un Canadien français discret et bien vu des autorités locales. Néanmoins, pour les affaires commerciales, un grand négociant anglo-saxon était certainement mieux placé qu'un Canadien français.

Au Haut-Canada, en 1862, la situation est sensiblement différente mais Gaudrée-Boilleau, quand il se rend à Toronto choisir un représentant, doit éviter de froisser les susceptibilités des Canadiens anglais à l'égard des Canadiens français et par contrecoup de la France, tout en respectant les nécessités du service. L'oiseau rare, “discret”, “neutre”, bien considéré et assez riche, est pourtant déniché en la personne de W.J.Mc Donnell, un catholique, mais anglophone et accepté même par les Orangistes (17).

Ces deux cas illustrent l'équilibre instable que doit respecter la France pour obtenir de simples représentants gratuits au Canada. Il semble, au demeurant, que ces choix se soient révélés judicieux puisqu'à de rares exceptions près ces agents sont félicités par leur supérieur et restent longtemps en poste.

Bourinot, agent puis vice-consul à Sydney pendant toute la période, est le personnage le plus discuté, dont le cas illustre le manque de cohérence de l'attitude française. Premier agent choisi pour représenter la France dans les possessions anglaises d'Amérique du Nord, sélectionné par le commandant de la station de Terre-Neuve, il est aussi agréé par les affaires étrangères: “Le choix fait par un officier supérieur de la marine doit offrir les garanties nécessaires”(18). A de multiples reprises les commandants français vantent le personnage et l'aide qu'il leur a apportée (19). Pourtant le consul général de Londres se montre beaucoup moins satisfait; il lui reproche, en 1852, de ne donner “aucun signe de ses travaux” et accepte à la rigueur de lui transmettre les félicitations de la marine à condition qu'il s'intéresse plus aux intérêts du commerce et de la marine marchande française. En 1869, les choses n'ayant guère changé, le consul de Québec, Gautier, refuse de lui laisser accorder la légion d'honneur car s'il est utile aux marins, il s'enrichit en leur fournissant en charbon et semble oublier ses devoirs envers son supérieur hiérarchique.

Le cas de Bourinot entraîne la suspicion des affaires étrangères sur les candidats proposés par la marine. Il faut dire d'ailleurs que ces derniers n'avaient pas besoin des mêmes qualifications que ceux des affaires étrangères;

il leur suffisait de faciliter les contacts à terre des marins français, alors que le Département exigeait une plus grande connaissance du milieu et la capacité même de favoriser le commerce de la France. Cette différence d'approche entre les deux ministères à l'égard du Canada se manifeste en d'autres occasions, comme lors du fameux voyage de "La Capricieuse".

Par la suite la succession des agents se fait assez facilement, les habitudes étant prises. En 1868, pourtant, la succession de l'agent consulaire de Montréal, Doucet qui est décédé, provoque la levée de deux groupes hostiles de Français, adressant pétitions sur pétitions au ministère comme au consulat de Québec pour obtenir la nomination de leur homme. L'affaire est de peu d'importance mais elle prouve deux choses: le fait de nommer un Français ne pose aucun problème, les craintes se sont apaisées depuis Ryan; d'autre part, sans que son rôle ait jamais été considérable, une agence honorifique était un poste recherché par une certaine catégorie de personnes, Français à l'étranger voulant se rapprocher de la patrie, ou, comme à Miramichi et à Charlottetown, commerçants anglais qui briguent cet "honneur" car il ne doit pas leur être indifférent de pouvoir arborer le drapeau français sur leurs demeures.

III. - Le rôle et l'activité des agences :

Avant la fondation du consulat de Québec les agences consulaires sont les seules sources directes et officielles de renseignements que possède la France au Canada. Après 1859 elles relaient l'activité du consul dans des régions assez éloignées ou assez importantes pour justifier leur présence.

A. - *Le rôle officiel des agents consulaires :*

En 1859 le brevet que reçoit à sa nomination l'agent de Victoria précise quelques-unes de ses tâches: "... tout ce qui regarde les intérêts et la protection des navigateurs, commerçants et autres sujets français dans les lieux susmentionnés" (20). A ces fonctions bien générales s'ajoutent, pour Bourinot et Ryan en 1850, celles de suppléants des administrateurs de la marine, ce qui les fait dépendre — pour cela — du commandant de Saint-Pierre-et-Miquelon (21). En outre tous les agents doivent surveiller les débats des législatures coloniales au sujet du commerce extérieur et Bourinot résume: "Désormais, je ne manquerai pas de veiller aux intérêts de son commerce (... de la France...) et de protéger tous les Français qui viendront dans ces parages et auront besoin de mes services" (22).

L'imprécision de ces fonctions explique que suivant la personnalité des titulaires les agences aient été plus ou moins efficaces; cela dépend aussi des instructions qu'ils reçoivent de leurs supérieurs. Jusqu'en 1859, le consul général de Londres dirige toutes les agences de l'empire britannique et se

borne en général à leur réclamer des documents officiels; ensuite le consul de Québec, en charge de toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord prend sa succession pour toutes les agences, à l'exception de celle de Victoria, qui pour des raisons géographiques et matérielles reste sous l'autorité de San Francisco. Dans l'ensemble, le consul de Québec assure effectivement un contrôle plus strict des agents que son collègue de Londres ne le faisait, ne serait-ce que par sa proximité. Ainsi en 1860, Gauldrée-Boilleau sollicite le droit d'aller visiter les agents des provinces maritimes qu'il considère comme peu zélés et mal situés. Ce voyage — qui lui est accordé — a aussi pour but d'obtenir des abaissements de droits de douanes sur les eaux-de-vie et les vins français, chose qu'en aucun cas un simple agent ne pouvait faire...

La création des deux premières agences en 1850 pose un problème de communications. La France n'a alors aucune ligne directe télégraphique ou maritime avec l'Amérique du Nord britannique; aussi les affaires étrangères décident-elles d'envoyer leurs instructions et leurs brevets à Bourinot et Ryan par l'intermédiaire du commandant de Saint-Pierre-et-Miquelon qui se chargera de transmettre. Ces décisions sont prises en avril 1850. En octobre de la même année les deux agents n'ont toujours pas accusé réception de ces documents. Ryan suggère alors de passer directement par Londres dont les relations avec le Canada sont fréquentes, régulières et rapides, alors qu'elles sont extrêmement rares depuis Terre-Neuve. Ce n'est qu'en janvier 1851 qu'il est définitivement admis que, même pour les fonctions d'administrateur suppléant de la marine, les communications se feront par l'intermédiaire du consulat général de Londres et non par Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ces quelques incidents prouvent que la reprise des contacts officiels entre la France et le Canada est laborieuse et que les informations que possédait la France avant 1850 étaient assez restreintes. Après ces quelques péripéties les échanges de correspondance sont réguliers et faciles.

B. - Le rôle effectif des agences :

L'installation du consulat ne change pas grand chose au fonctionnement réel des agences. Suivant leurs capacités personnelles les agents font parvenir à Londres ou à Québec les statistiques et les tarifs de douane qui peuvent concerner la France; réciproquement ils font connaître dans les journaux locaux les diverses dispositions commerciales prises par la France.

En quelques occasions les agents prennent pourtant certaines initiatives. Outre celle de Ryan qui en 1855 propose la création de l'agence de Montréal, la plus spectaculaire est celle de Bourinot. En novembre 1853, il écrit au consul général de Londres pour lui indiquer, à la suite d'un voyage qu'il a effectué à Saint-Pierre-et-Miquelon, les possibilités commerciales de cette possession françai-

se avec le Canada et les colonies voisines (23). Ayant fourni d'autres renseignements il demande par la suite de pouvoir se rendre dans les principales villes du Canada pour en étudier les ressources commerciales (24).

Dans ce but il sollicite le titre de vice-consul. Les affaires étrangères décident, en fin de compte, de lui refuser le voyage, pour éviter de blesser Ryan, mais de lui accorder la distinction de vice-consul pour le remercier de ses efforts. En cette occasion le ministère des affaires étrangères semble craindre une trop grande autonomie de cet agent consulaire qui pourrait se croire investi d'une mission semi-diplomatique, ce qu'il faut à tout prix éviter (25).

Aussi il n'est pas étonnant que les agents se contentent d'une activité routinière: le plus souvent on ne leur demande guère plus. Par ailleurs ils sont libres de représenter d'autres pays. En 1851, le ministère accepte que Ryan soit agent de Brême et du Danemark: en effet cela ne fait que prouver sa valeur. De la même façon il apparaît normal que Bourinot s'occupe du marché du charbon pour les navires français, puisqu'il n'est pas payé par le ministère (cela explique peut-être son zèle maintes fois souligné par les marins).

Il est certain que la fierté qu'éprouvent les Affaires Etrangères d'avoir organisé leur service consulaire en Amérique du Nord britannique (avant 1859) "sans aucune augmentation de budget" a pour corollaire inévitable l'atonie du dit service. Ainsi en juillet 1855 Ryan, de Québec, s'étonne d'apprendre par les journaux et une lettre de Belvèze la venue imminente de ce dernier sur "La Capricieuse" et le rôle commercial dont il serait chargé. En effet, alors que les préparatifs de cette mission ont été longs et complexes, ni Ryan ni le consul général de Londres n'ont été avertis par le gouvernement français (26).

Dès les premières années, le ministre des affaires étrangères reconnaissait que la nationalité étrangère de ces agents, leur infériorité dans le rang hiérarchique, la faiblesse du lien qui les relie à lui, limitaient sérieusement leur rôle (27). En fait jamais le ministère n'a voulu changer quoi que ce soit au regard de ses agents consulaires, et malgré quelques réserves il se montre tout à fait satisfait de leurs activités. Ed. Ryan est chaudement félicité quand le consul le remplace à Québec, et en 1863 ce dernier vante tout particulièrement les services de Th. Ryan et de Cunard; les autres agents, dans des colonies trop peu actives, se contentent de faire de la présence.

Néanmoins, avant l'arrivée du consul, la France a, grâce à ses agents, une vision plus sérieuse et plus concrète du Canada; par eux elle y a des oreilles et des yeux même si elle se garde encore d'y avoir une bouche.

Dans le rapport qu'il rédige après sa mission au Canada, Belvèze note avec un certain mépris, que "la France n'est représentée que par trois agents consulaires tous étrangers: l'un est à Québec, l'autre à Halifax, le troisième à

Sydney (28). Outre le fait qu'il oublie les postes de Montréal et Terre-Neuve, on peut se demander si ce mépris est justifié. Bien entendu ces agents n'ont pas l'autorité d'un consul appartenant à l'administration française; pourtant les précautions prises dans le choix de l'agent de Québec, les réticences à accroître, en 1852, le nombre de ces postes, montrent que la France, avant d'organiser une réelle représentation diplomatique, avait besoin de ces agents. Ils sont peu voyants, peu spectaculaires, mais ils peuvent discrètement, trop peut-être, accroître la connaissance de la France sur le Canada.

D'autre part, le nombre des agences avant l'établissement du consulat, même s'il n'est pas la preuve d'une politique déterminée et claire du ministère — nous avons vu que la création des agences se faisait au coup par coup — prouve que le gouvernement français avait le souci d'être officiellement présent dans l'Amérique du Nord britannique. Au bout de quelques années les renseignements ainsi accumulés vont permettre le raffermissement des liens entre les deux pays, par la mission de "La Capricieuse" comme par la fondation du consulat. Sans exagérer l'importance du lien forgé par ces agences — la prudence du ministère des affaires étrangères la dément aussitôt — on peut dire que la France est présente au Canada dès 1850 et donc cinq ans avant la date habituellement considérée comme marquant la reprise des relations entre la France et son ancienne colonie.

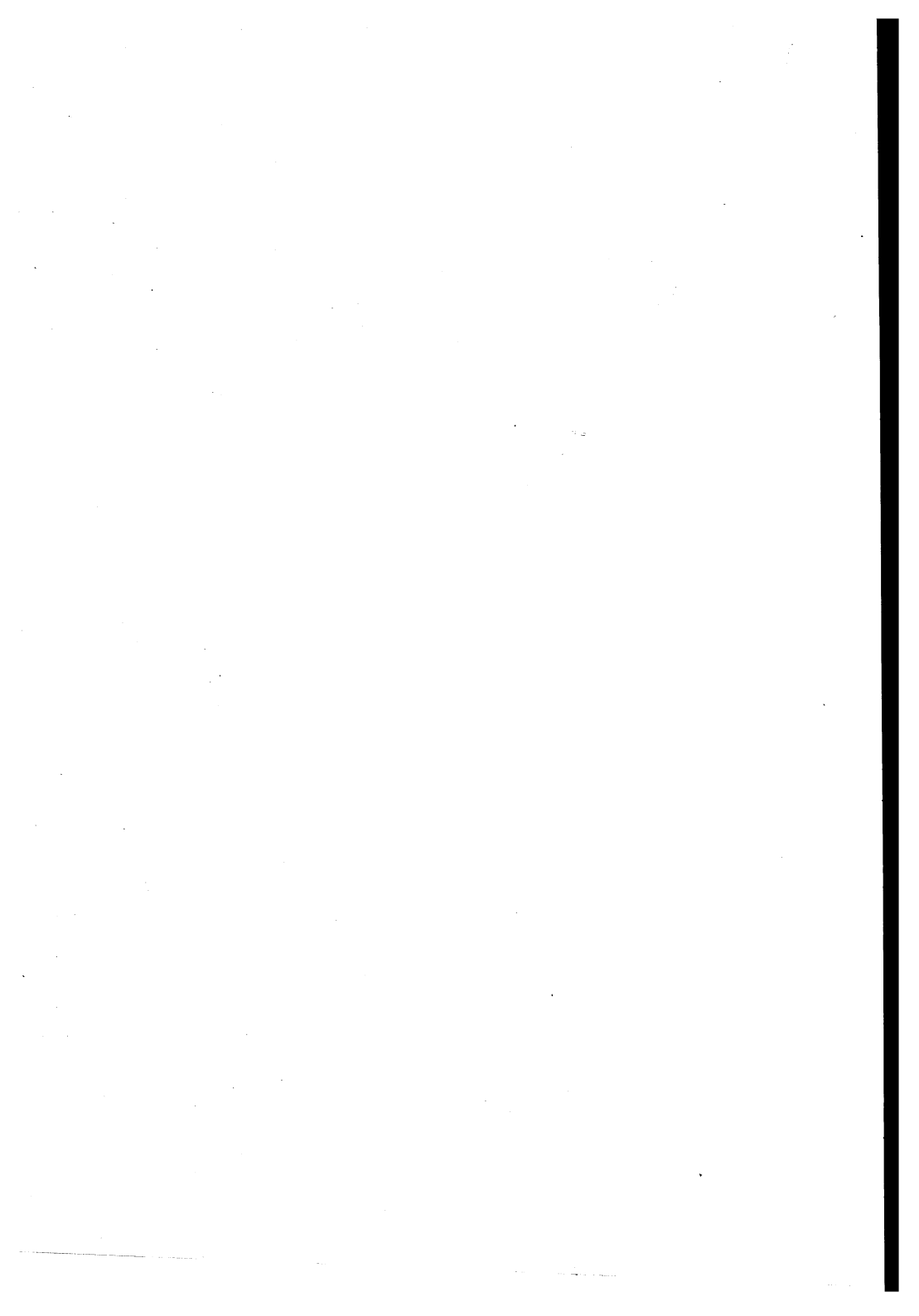
NOTES

* Cet article correspond, à peu de choses près, au chapitre I de ma thèse de 3^e cycle, *La France, quelques Français et le Canada (1850-1870)*, Université de Paris I, juin 1974.

- (1) *Archives du Ministère des Affaires Etrangères (A.M.A.E.), M.D. Angleterre, N° 106, Terre Neuve, f° 345-350, 23 nov. 1849.*
- (2) *A.M.A.E., C.C. Londres, N° 34, f° 480-482, 1er janvier 1850. En principe tout navire étranger peut commercer avec les colonies britanniques.*
- (3) *Ibid. f° 486-487, 2 février 1850.*
- (4) *Archives Nationales (A.N.), Marine BB4 707, 17 juillet 1854. Belvèze indique l'accroissement du nombre de navires français en Nouvelle-Ecosse et vante le rôle commercial de Terre-Neuve; pourtant tout cela est bien dérisoire.*
- (5) *A.M.A.E., C.C. Londres, N° 42, f° 430, 30 juillet 1850.*

- (6) A.M.A.E., C.C. San Francisco, N° 3, f° 364-365, 3 juillet 1858.
- (7) A.M.A.E., C.C. Québec, N° 1, f° 238 a-b, 13 mai 1861.
- (8) A.M.A.E., C.C. Québec, N° 3, f° 293 a-b, 22 décembre 1865.
- (9) **La province de Québec et l'émigration européenne**, Québec, 1870, p.126-127. *La France est, à cette époque, le pays possédant au Canada le réseau d'agences le plus complet, après les Etats-Unis.*
- (10) *Ainsi en 1866 l'agent de Miramichi n'est pas remplacé, alors qu'en 1863 un poste à Gaspé, devenu port-franc, est envisagé. Après 1870 le nombre d'agences augmente avec l'expansion du Canada.*
- (11) A.M.A.E., C.C. Londres, N° 34, f° 480-482, 1er février 1850;
le consul général de Londres transmet la réponse de Palmerston au ministre.
- (12) Sydney: Bourinot, notaire, juge de paix, puis sénateur, parle français;
Québec: Ed. Ryan, homme d'affaires, futur député, anglophone;
Montréal: Th. Ryan, frère du précédent, futur directeur de la Banque de Montréal.
Doucet, notaire canadien français puis Picault docteur français établi depuis longtemps;
Halifax: Cunard, de la compagnie transatlantique, anglais;
Terre-Neuve: Toussaint, hôtelier et négociant français;
Victoria: Rousset, commerçant français de San Francisco;
St. John: Wolhaupter puis Mc Dougall, notables, parlent français;
Toronto: Mc Donnell, homme d'affaires, catholique, anglais;
Charlottetown: Hobkirk, commerçant, connaît des gens en France.
- (13) A.M.A.E., C.C. Québec, N° 2, f° 207, 10 septembre 1863.
- (14) *De la même façon, en 1868 à Montréal, un des agents potentiels est refusé, "fort brave homme" de libraire mais "qui sait à peine écrire".*
- (15) F.J. Audet, "Les représentants de la France au Canada",
Cahier des Dix, N° 4, 1939, Montréal, p.199.
- (16) A.M.A.E., C.C. Londres, N° 34, f° 481-482, 1er février 1850.
- (17) A.M.A.E., C.C. Québec, N° 1, f° 33, 17 octobre 1862.
- (18) A.M.A.E., C.C. Londres, N° 34, f° 480, 1er février 1850.
- (19) *Le comte de Gobineau dans Voyage à Terre-Neuve, Paris, Hachette 1861, parle de la "... jolie maison à un étage flanquée d'un mât de pavillon où flottent les couleurs françaises" (p.57), il s'agit de la demeure de B... à Sydney, sans nul doute Bourinot et le diplomate ajoute que cet "excellent homme" originaire de Jersey "est fort apprécié de nos Etats-Majors" (p. 57).*
- (20) A.M.A.E., C.C. San Francisco, N° 3, f° 439, 5 mai 1859.

- (21) *A.N. Marine BB2, BB3 et BB4, 1861 à 1868. A plusieurs reprises le contre-amiral commandant de la division navale d'Amérique du Nord et du Golfe du Mexique utilise les agents Cunard et Bourinot comme "boîte aux lettres" pour ses rapports avec le ministre ou ses subordonnés.*
- (22) *A.M.A.E., C.C. Londres, N° 39, f° 483, 28 novembre 1853.*
- (23) *Ibid., N° 41, f° 342-343, 15 novembre 1854.*
- (24) *A.M.A.E., C.P. Angleterre, N° 41, 16 juin 1866, f° 413.
Le consul Gautier indique que le docteur Picault, agent à Montréal, a organisé une brigade de Français de cette ville contre les attaques féniennes. En cette occasion il est clair que l'agent consulaire sort de ses seules attributions commerciales, mais comme cela ne risque pas d'entraîner de méfiance vis-à-vis de la France, le ministre n'a aucune raison de s'y opposer.*
- (25) *A.M.A.E., C.C. Londres, N° 42, f° 392-396, 19 juillet 1855.*
- (26) *A.N., F 12 6492, 30 mars 1858, Walewski à Rouher.*
- (27) *Ibid., 1er novembre 1855, rapport général de Belvèze sur le Canada, p. 43.*



L'ÉGLISE CATHOLIQUE QUÉBÉCOISE ENTRE L'UNITÉ ET LE "PLURALISME" *

par Jacques PALARD

* Cet article n'a pas pour objet d'étudier la transformation globale de l'Église catholique québécoise. Fruit pour partie d'une mission de recherche dans le cadre des accords de coopération franco-québécoise, son objet est limité à l'analyse de certains développements récents du catholicisme québécois dans le double domaine de la fonction idéologique de l'Église et de la diversification des "discours" théologiques et des "pratiques" pastorales.

A la fin des années 1960, dans un article intitulé "Le silence de l'Église du Québec" (1), Fernand Dumont, qui devait présider quelques mois plus tard la Commission d'étude sur les laïcs et l'Église constituée par l'épiscopat canadien français (2), traçait les principaux traits d'une évolution rapide de l'Église caractérisée par le repliement sur soi d'une institution religieuse qui, longtemps, fut le pôle central de la société québécoise: mais il exprimait surtout le désir de voir dans un proche avenir l'Église catholique se "ressaisir" : "Il est temps, écrivait-il, que l'Église reprenne la parole après une cure nécessaire de discrétion. Un concile québécois, cela voudrait dire de longs palabres publics, des discussions aussi enchevêtrées que les silences qui nous obsèdent. Mais nous y verrions enfin les liens multiples qui nous attachent à une tradition qui doit faire encore de nous, et de nos enfants, un peuple nombreux de croyants irréductibles." Ces propos expriment le besoin d'établir le bilan d'une évolution que l'Église a largement subie même si, par certains de ses membres ou de ses organisations internes, elle a représenté, à partir de la seconde guerre mondiale, l'un des agents moteurs de la "modernisation" d'une société demeurée jusqu'alors profondément traditionnelle.

Les années qui suivent la victoire du Parti libéral sur l'Union Nationale, bien qu'elles soient pour une large part l'aboutissement d'une mutation sociale, amorcée antérieurement, constituent pour l'Église une période clef doublement marquée par la "Révolution tranquille" et le Concile Vatican II, qui ont provoqué le retrait au moins partiel de l'Église des institutions sociales qu'elle dominait jusqu'alors ainsi que l'émergence de nouveaux modèles ecclésiologiques.

Cette transformation structurelle de la position de l'Église dans la société québécoise affecte la représentation qu'a l'institution religieuse de sa fonction propre ainsi que son mode de fonctionnement interne; prenant diverses formes, elle s'est traduite en particulier par la modification des relations entre l'Église et

l'Etat, la "sécularisation" de la vie sociale, la spécialisation de l'Eglise dans ce qui est progressivement redéfini comme relevant de sa compétence propre, la privatisation de la religion, la restructuration de l'institution religieuse, l'apparition de nouvelles formes de regroupement des catholiques et d'exercice de l'autorité hiérarchique etc.

Trois phénomènes apparaissent comme particulièrement importants:

1. — Au cours de l'évolution que nous venons de mentionner, on assiste à une inversion des déterminations réciproques entre champ politique et champ religieux. Schématiquement, on peut dire qu'à une détermination religieuse des attitudes et des comportements politiques a succédé une *détermination politique des attitudes et des comportements religieux*. Les positions religieuses s'expriment d'ailleurs souvent en des termes empruntés au langage politique: ainsi de la revendication d'une déclergification de l'Eglise au nom du partage des responsabilités et d'une nécessaire *démocratisation*; ou au contraire, de l'attachement à la tradition comme critère de vérité ou de l'affirmation du rôle fondamental du dogme au nom des prérogatives de la *hiérarchie* et du *pouvoir* religieux.

Cette présentation nécessiterait évidemment bien des nuances. Elle a simplement pour objet de souligner que l'Eglise québécoise est passée d'une situation de relative domination politique et idéologique à une situation de relative subordination. Non seulement elle n'édicte plus, de façon prépondérante, les normes de la vie sociale (3), mais son mode de fonctionnement interne est contesté par certains de ses membres sur la base de principes qu'elle n'a pas contribué à former et qu'elle a même longtemps combattus. D'une certaine façon, la place que tendent à occuper les préoccupations d'ordre politique chez les catholiques québécois découle pour une large part de la *marginalisation* de l'Eglise au sein de la société au profit d'un Etat devenu l'institution idéologique centrale et le principal "définisseur" social (4).

2. — Corrélativement, bien qu'avec un certain déphasage lié à l'inertie des attitudes par rapport à l'évolution des structures sociales, se fait jour et s'accroît une *diversification des positions théologiques*. Ainsi se constitue une nouvelle ecclésiologie tant en ce qui concerne la perception du "monde" et la conception de l'évangélisation qu'en ce qui touche à l'organisation interne de l'Eglise et plus particulièrement aux rapports entre "ministères consacrés" et "communautés chrétiennes". Cette ecclésiologie se caractérise par son acceptation de la nouvelle situation dans laquelle se trouve l'Eglise: par exemple, est mis en avant le caractère à la fois inéluctable et positif de la sécularisation. Le fait que la constitution pastorale du Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*, se situe dans cette ligne a sans nul doute été un facteur important de développement d'une "théologie des réalités terrestres". Dans

cette optique, l'Église est définie comme étant "dans le monde" et non, par rapport à celui-ci, en position de confusion, de juxtaposition ou de concurrence (5).

3. — La sécularisation conduit, parallèlement, à une *pluralité des pratiques religieuses* (6), ne serait-ce que par sa contribution à la mise en évidence du caractère contingent de fonctions remplies auparavant par une institution religieuse en position supplétive (7). De ce fait, elle est un facteur de cristallisation, parmi le clergé et les laïcs, de tendances "conservatrices" ou "progressistes", et cela sur des points aussi divers que la confessionnalité de l'enseignement, l'attitude à l'égard de l'autorité religieuse, la fonction de la paroisse, les formes de célébrations liturgiques, l'oecuménisme ou l'engagement politique des catholiques.

Cette pluralité théologique et pastorale — systématisée sous la dénomination de "pluralisme" — tendrait à être présentée comme un quasi-système de régulation sociale intra-ecclésiale permettant, en même temps que la reconnaissance de leur bien-fondé, la résolution des conflits entre pratiques pastorales, options théologiques ou orientations politiques divergentes.

Avant d'examiner la signification et la portée d'une telle diversification, nous allons nous attacher à analyser, dans ses grands traits, l'évolution des rapports entre l'État et l'Église; cette étude sera centrée sur l'institution scolaire.

I. — L'ÉGLISE, L'ÉTAT ET L'ÉCOLE.

Le secteur de l'éducation est un point de focalisation intéressant des relations entre l'Église et l'État au Québec: il a été en effet l'objet de nombreux affrontements, en particulier au cours des années 1960 qui ont vu la création d'un Ministère de l'Éducation. Il constitue, par ailleurs, à plus d'un titre, l'un des secteurs sociaux les plus importants puisqu'il est le cadre où s'effectue l'apprentissage des valeurs, des attitudes et des comportements: sa maîtrise permet donc, dans une large mesure, de "peser" efficacement sur le devenir social.

C'est vers le milieu du XIXe siècle que l'Église étend son emprise sur l'éducation: "la seule université de langue française, fondée en 1852, reçoit une charte pontificale et est dirigée par les prêtres du Séminaire de Québec. L'enseignement secondaire se donne dans les collèges classiques dont beaucoup sont en même temps séminaires diocésains et qui sont tous à direction cléricale. Même l'enseignement primaire n'échappe pas à cette mainmise: il est dirigé en haut lieu par le Comité catholique de l'Instruction publique dont font partie

tous les évêques du Québec; les curés de paroisse ont un droit de visite et de surveillance qu'ils exercent avec un paternalisme débonnaire, la plupart devenant commissaires d'écoles" (8). Pendant que l'encadrement scolaire se cléricalise, le personnel enseignant se féminise: "en 1836, 96 % des maîtres d'écoles sont laïques, en 1900 il n'y en a que 57%. De même, on favorise la féminisation du personnel enseignant par esprit d'économie et pour mieux l'influencer" (9). Evêques ultramontains et évêques libéraux, opposés politiquement et théologiquement, en particulier lors de la parution du *Programme catholique* en avril 1871, sont cependant d'accord, pour maintenir l'éducation sous le seul contrôle de l'Eglise. Le Ministère de l'Instruction publique, institué en 1867, est supprimé dès 1875 et en 1897-1898 la hiérarchie fait bloquer au Sénat le projet de réforme scolaire.

Le processus de décléricalisation du secteur éducatif, qui aboutira à la re-création du Ministère de l'Education en 1964, est intéressant à considérer. Son analyse permet de mesurer la véritable portée de l'évolution qui se produit dans les années 1960 dans le domaine des rôles respectifs de l'Eglise et de l'Etat et dans celui de leurs relations réciproques. D'une certaine façon on peut dire que le type de rapports qui s'engagent au début de cette période entre, d'une part, l'Etat — et plus précisément le Ministère de la Jeunesse, dont le responsable, M.Gerin-Lajoie, "parraine" le Bill 60 — et, d'autre part, l'épiscopat préfigure la nature des relations ultérieures et la situation présente.

L'Eglise n'offre que peu de résistance à la création du Ministère de l'Education. On peut donner de ce phénomène plusieurs explications complémentaires. En premier lieu, la "Révolution tranquille" représente sur le plan institutionnel la traduction d'une évolution qui est antérieure et qui est marquée en particulier par la déconfessionnalisation du mouvement coopératif et de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.), et par la création du Ministère du Bien-Etre Social et de la Jeunesse (1958) et celui des Affaires Culturelles (1961). Par ailleurs, dans les rangs mêmes de l'Eglise — nous aurons l'occasion d'y revenir —, l'unanimité tacite a fait place à la contestation. Ainsi, en 1950, de jeunes catholiques de gauche fondent la revue *Cité libre*; en 1959, le frère Desbiens, sous le pseudonyme de frère Untel, publie ses *Insolences*. Ces exemples pourraient être multipliés. Enfin, le Concile, qui se déroule de 1962 à 1965, va fournir des arguments d'"autorité" à ceux qui préconisent une meilleure prise en compte de l'"autonomie des réalités terrestres"; inversement, il constitue un facteur de relatif "désarmement intellectuel" dans une Eglise québécoise qui est comme désemparée par le décalage entre ses prérogatives d'hier et une nouvelle théologie des relations Eglise-"Monde".

L'Eglise n'est pas pour autant absente du débat suscité par le bill 60; elle n'adopte pas une politique de non-intervention (10). Bien plus, son influence sera déterminante (11). Sans tenir compte de l'opposition des évêques au projet initial,

comment expliquer le retrait du projet, le 8 juillet 1963, moins de quinze jours après son dépôt à l'Assemblée législative ? Le dépôt du second projet sera lui-même précédé, le 12 décembre 1963, de l'envoi au Premier Ministre d'une lettre signée par Mgr Roy, au nom de l'Assemblée des Evêques du Québec. Dans cette lettre, qui sera lue par le Premier Ministre à l'Assemblée législative, l'archevêque de Québec exprime la reconnaissance de l'Assemblée épiscopale pour la bienveillance avec laquelle ont été étudiées ses observations: "(les membres de l'Assemblée épiscopale), écrit Mgr Roy, estiment que la nouvelle rédaction des articles qu'ils vous avaient signalés correspond en substance aux suggestions qu'ils vous ont soumises"(12).

La loi créant le Ministère de l'Education et le Conseil Supérieur de l'Education a en effet permis l'établissement d'un compromis entre les intérêts de l'Etat, qui consistaient avant tout en la création du Ministère, et ceux de l'Eglise catholique, qui résidaient dans l'introduction de clauses garantissant l'éducation chrétienne dans les établissements scolaires. "Par ailleurs, comme le note Léon Dion, les concessions que l'un et l'autre avaient dû consentir au cours de négociations paraissent minimes en comparaison des gains obtenus par les deux parties et notamment l'assurance que l'harmonie était, du moins provisoirement, rétablie entre l'Eglise et l'Etat (13).

Cette transformation du secteur scolaire s'inscrit dans la conception de l'Etat qui domine au sein de l'équipe gouvernementale qui accède au pouvoir à l'issue du scrutin du 22 juin 1960 et, au-delà du Parti libéral lui-même, dans les nouvelles catégories sociales issues du développement industriel et urbain. Dans cette optique, l'Etat est conçu comme le levier de l'expansion; il doit se moderniser et se doter des moyens de sa politique. A cet égard, la position de Paul Gérin-Lajoie telle que celui-ci l'exprime dans son ouvrage *Pourquoi le Bill 60* illustre bien cette volonté de "modernisation" en même temps qu'elle met en avant le caractère quasi neutre de l'Etat, dont la mission est d'être "au service" de la société civile et de promouvoir, par la prise en considération des impératifs technico-économiques, le "bien commun" de l'ensemble de la société québécoise (14). Cette fonction de médiation sociale, de conciliation, de promotion d'un consensus, l'Etat l'emprunte pour partie à l'Eglise, qui a précisément été jusqu'alors l'institution idéologique centrale en laquelle était appelée à se reconnaître la société québécoise tout entière et qui, elle aussi, entendait promouvoir le "bien commun" et l'"intérêt général".

On peut voir dans la prise en compte par l'Etat des intérêts de l'Eglise en matière scolaire une manifestation de l'impossibilité structurelle de heurter de front l'une des composantes essentielles de la société québécoise; sa tradition religieuse, ainsi que les représentations sociales et le moralisme dominant issus de cette tradition religieuse (15). Autrement dit, la façon même dont a pu être étudiée la réforme scolaire et dont ont été préconisées les solutions finalement

retenues serait largement tributaire de la volonté non seulement de sauvegarder les intérêts institutionnels de l'Église mais de tenir compte du désir d'une très large partie de la population de voir l'école continuer d'assurer l'apprentissage des valeurs traditionnelles. La fonction remplie dans ce domaine par les Églises, et notamment par l'Église catholique, militait par conséquent pour l'institution d'établissements et de commissions scolaires confessionnels (16). La désaffection actuelle d'un nombre croissant de parents à l'égard d'un secteur public d'enseignement qui, pour diverses raisons — tenant en particulier aux rapports pédagogiques, au gigantisme des établissements, à la politisation et aux activités syndicales des enseignants et à l'insuffisance de la formation morale —, ne répond qu'imparfaitement, à leurs attentes, paraît vérifier a contrario cette hypothèse; parallèlement, les établissements privés, notamment secondaires, connaissent une demande nettement accrue (17).

Cette fonction de formation morale que remplit l'Église au sein de l'école, l'État ne la revendique pas pour lui-même; bien plus, il la favorise, dans la mesure où est ainsi garanti — au moins théoriquement — l'ancrage de la jeunesse québécoise dans un système de valeurs qui a "fait ses preuves". Cet accord est même explicitement formulé par les représentants autorisés de l'État, comme en témoignent ces extraits d'une allocution prononcée par M. Jean Bienvenue, alors ministre de l'Éducation du gouvernement Bourassa, à Montréal, en mai 1976, devant le Congrès Diocésain d'éducation chrétienne: "La contribution de l'école catholique est primordiale. Elle est et doit demeurer une réalité bien vivante dans le système scolaire du Québec comme tel, et elle doit continuer de générer tout un ensemble de valeurs, de besoins nouveaux, surtout de défis. Vous devez donc comprendre de ma bouche même que l'éducation religieuse et morale s'impose à l'école. Si je m'adressais aux parents québécois de langue anglaise, quelle que soit la foi à laquelle ils appartiennent, je n'hésiterais pas à le répéter dans leur langue: "it is a must". Pour être encore plus clair, mes amis, je vous dis autant comme ministre de l'Éducation que comme simple citoyen: "j'y crois et je crois". Le ministère fait sienne la proposition formulée dans *Voies et Impasses* qui se lit comme suit: "Il convient de concevoir l'éducation religieuse en tout premier lieu comme une exigence fondamentale du cheminement éducatif et de la croissance multidimensionnelle du jeune. Cette conception enracine donc l'éducation religieuse dans le projet même de l'école et elle en fait une de ses composantes essentielles" (18).

Dans sa réponse, l'archevêque de Montréal ne pouvait que se féliciter d'un tel engagement, personnel et institutionnel, du Ministre de l'Éducation (19). Mgr Gregoire en profite également pour préciser et développer les implications de cet accord entre les intentions gouvernementales et les visées ecclésiastiques. Se référant aux conclusions du rapport demandé par le Comité de restructuration du Conseil Scolaire de l'Île de Montréal (20), il invoque le "respect du droit des parents à l'éducation religieuse de leurs enfants" et le "respect dû à l'enfant

lui-même". Cette double attention requiert qu'il ne soit pas fait abstraction de la dimension spirituelle et religieuse dans le développement intégral de l'enfant; elle implique donc une formation chrétienne, conçue comme une réponse aux grandes questions de l'homme: "L'homme, déclare l'archevêque de Montréal, a besoin de savoir qui il est, quel est le sens de la vie humaine, comment doit-on vivre cette vie humaine, quel est le destin de l'homme ? Or, personne ne peut apporter une réponse adéquate à ces questions fondamentales qui conditionnent nos vies personnelles, personne autre que le Christ, et c'est le Christ seul qui nous a apporté une réponse valable". Comme pour mieux marquer la double signification — religieuse et morale — de cette prise de position, Mgr Grégoire avait affirmé au préalable: "*Nous croyons à une idéologie*, et nous n'avons pas le droit de laisser croire aux autres que nous n'y croyons pas" (21).

Dans cet échange, il y a le schéma de fond des rapports entre l'Eglise et l'Etat en matières d'éducation. Ces relations sont empreintes d'une "mutuelle compréhension" qui assure à chacune des deux institutions la promotion de ses propres intérêts. Par là, on comprend mieux les incidences de la position de l'Eglise québécoise lors du débat suscité par le Bill 60. Comme nous l'avons vu, en refusant d'entrer en lutte ouverte avec le gouvernement, en ne s'opposant nullement à la création d'un Ministère de l'Education et donc à l'extension du pouvoir de l'Etat, l'épiscopat entend avant tout sauvegarder l'enseignement religieux, la professionnalité des établissements de niveau élémentaire et secondaire ainsi que les possibilités d'intervention dans les organes de consultation, de décision et d'exécution, par exemple en participant à la nomination des membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Ce faisant, les évêques ont évité une éventuelle cristallisation d'un courant anticlérical; ils ont surtout contribué à préserver un climat favorable à l'entretien de bons rapports ultérieurs notamment en matière de partage des rôles, l'Etat assurant l'orientation pédagogique et la gestion administrative et l'Eglise se chargeant de la formation morale et religieuse.

Si la société québécoise n'est plus "d'essence catholique", elle demeure bien "d'inspiration chrétienne" (22). C'est notamment en fonction de l'appréciation de cet état de fait que se diversifient les positions théologiques et politiques au sein de l'Eglise. A côté de la fonction d' "attestation" de la religion, encore largement majoritaire, apparaît une fonction de "protestation" et de "contestation".

II. -- DIVERSIFICATION DES POSITIONS THEOLOGIQUES ET POLITICO-ETHIQUES.

Dans l'ensemble des positions politiques et ecclésiologiques des catholiques québécois telles qu'elles ont été exprimées ces dernières années, on peut distinguer deux pôles: d'une part, une tendance "conservatrice", liée à la volonté de "reprise en mains" doctrinale et disciplinaire; d'autre part, une tendance "progres-

siste", liée à une radicalisation politique et religieuse. Deux études de cas vont nous permettre d'analyser et d'illustrer cette diversification et cette opposition: l' "affaire" de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal et la constitution du Réseau des Politisés chrétiens.

Officiellement, la crise qui a éclaté au sein de la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal est liée uniquement au statut ecclésiastique de deux professeurs prêtres auxquels l'archevêque de Montréal a refusé un renouvellement de contrat ou la titularisation en raison de leur laïcisation, réalisée ou en instance (23). En fait, au-delà de ce conflit, c'est la question du fondement même de la théologie et celle des rapports entre l'Eglise et l'Université qui sont posées.

Un bref rappel historique permettra de mieux saisir la nature des enjeux. Nous utilisons, pour ce faire, le *Rapport sur la Faculté de Théologie* élaboré conjointement par des représentants de l'Université et de l'Archevêché de Montréal à Rome en juillet 1976.

D'abord section montréalaise de la Faculté de Théologie de l'Université Laval, la Faculté de Théologie de Montréal obtient en 1925 son statut canonique et devient alors Faculté de Théologie de l'Université de Montréal. En 1927, l'Université de Montréal, elle-même succursale de l'Université Laval depuis sa fondation en 1876, obtient son érection canonique et devient entièrement indépendante. Jusqu'en 1967, son chancelier est l'archevêque de Montréal. A cette date se produisent deux événements majeurs: d'abord la Faculté de Théologie est intégrée administrativement et académiquement à l'Université de Montréal: en même temps qu'elle quitte le grand séminaire et s'établit sur le campus universitaire, elle s'ouvre aux scolasticats des communautés religieuses de la région montréalaise. Par ailleurs, une nouvelle charte abolit le caractère confessionnel de l'Université et transforme celle-ci en une "institution universitaire de caractère public"; en ce qui concerne les "facultés ecclésiastiques", la charte reconnaît l'autorité de la législation de l'Eglise catholique. Elle accorde également à l'Archevêque de Montréal, Modérateur de la Faculté de Théologie, le droit de nommer directement deux membres du Conseil de l'Université.

Comme le note le *Rapport sur la Faculté de Théologie* mentionné plus haut, "alors qu'avant 1967 l'Université se trouvait soumise à une double législation civile et ecclésiastique, depuis 1967, elle n'est soumise à la législation ecclésiastique que pour ses facultés canoniques et il ne s'agit pas d'un contrat mais d'une obligation que l'article 32 de la loi qui constitue sa charte lui fait de respecter les exigences de caractère canonique concernant les professeurs, les programmes, les étudiants, les grades d'une faculté ecclésiastique et les pouvoirs qu'il reconnaît à cet égard au Modérateur des facultés ecclésiastiques" (24). Conformément à ces dispositions, c'est au Modérateur qu'il revient de nommer les professeurs de la Faculté de Théologie, la juridiction du Conseil de l'Université se limitant à donner un "agrément".

C'est en 1975 qu'éclate le conflit, le Modérateur, Monseigneur Grégoire, ayant refusé la promotion à l'agrégation à l'un des professeurs en raison de sa situation de prêtre laïcisé. A cette occasion, l'archevêque de Montréal, dans une déclaration sur "le sens de l'engagement des prêtres à la Faculté de Théologie", a exprimé publiquement sa position; selon lui "un prêtre nommé à la Faculté de Théologie y trouve un lieu spécifique pour exercer son sacerdoce: la fidélité à son engagement sacerdotal est une condition de la nomination officielle qu'il reçoit de l'Evêque. On comprendra alors qu'il n'est pas lésé dans ses droits si, abandonnant son ministère sacerdotal, il se voit retirer sa fonction de professeur. Il a renoncé à son statut public de prêtre dans l'Eglise, même s'il a conservé sa compétence académique". De son côté, l'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal, dans sa résolution du 1er décembre 1975, "estime que l'application dans le cas de la Faculté de Théologie du règlement romain excluant de l'enseignement tout professeur prêtre laïcisé entraîne une discrimination contraire aux droits de la personne, préjudiciable à l'Université et incompatible avec le statut du corps professoral".

On est là en présence de deux rationalités radicalement opposées que l'on pourrait ainsi présenter :

- pour les tenants de cette dernière position, parmi lesquels il faut compter la majorité des professeurs et des étudiants de la Faculté de Théologie, celle-ci pourrait perdre sans inconvénient son statut canonique. Elle devrait ne se spécifier que par son objectif propre - l'enseignement de la théologie - tout en entretenant un rapport privilégié tant avec la "communauté ecclésiale" qu'avec le "Magistère". Par voie de conséquence, en ce qui concerne les prêtres laïcisés, est refusée l'application automatique de la norme romaine et est préconisé l'examen individuel de chacun des cas en fonction de la *compétence* de l'intéressé, toute garantie étant donnée par ailleurs à la sauvegarde de la "liberté académique".

la norme romaine à laquelle il est fait ici référence est clairement exposée par la Sacrée Congrégation pour l'Education catholique dans une *Note* du 20 août 1976 venant en réponse au *Rapport sur la Faculté de Théologie* élaboré par le Comité conjoint Archevêché-Université. Selon cette *Note*, derrière laquelle se retranche l'Archevêché de Montréal, "il ne fait pas de doute qu'une saine ecclésiologie exige que, parmi les fidèles qui forment le peuple de Dieu, seule la *hiérarchie* épiscopale ait la responsabilité directe et générale en tout ce qui est objectivement requis pour rejoindre la fin surnaturelle de l'Eglise. (...) Le Magistère (...) n'est pas un privilège, mais

un donné connaturel de la théologie catholique. Le Magistère ne se superpose pas de l'extérieur à la théologie catholique, mais il naît à l'intérieur d'elle-même. Ce serait se comporter d'une manière antiscientifique, c'est-à-dire aller à l'encontre de la méthode propre à la théologie catholique, que d'exclure de sa nature l'élément "Magistère". Cette vérité dogmatique fondamentale doit être soulignée vigoureusement: l'oublier, c'est donner libre cours à toutes sortes d'équivoques et d'erreurs. (...) Pour ce qui regarde plus directement l'enseignement public de la religion et de la théologie catholiques qui, par mandat divin, appartient officiellement à la Hiérarchie, l'enseignement de religion et de théologie a besoin d'un mandat approprié, appelé précisément "missio canonica docendi" (25). Dénonçant "le piège de la sécularisation" et la "mentalité plus ou moins laïcisante", la Sacrée Congrégation pour l'Éducation de la Foi signale que "quelqu'un a même menacé de faire valoir contre les droits de la Hiérarchie des solidarités de type syndical". Enfin, concernant les "enseignants prêtres légitimement mariés", il est rappelé que l'enseignement théologique appartient au prêtre de façon privilégiée. Un tel enseignement ne requiert pas seulement une compétence académique: le prêtre enseignant, agent de socialisation religieuse et de formation pastorale, est d'abord un éducateur. De ce fait, "le prêtre marié, en tant que marié, est la personne la moins désignée pour la formation théologico-spirituelle des candidats au sacerdoce" (26).

La "question" de la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal est intéressante à plus d'un titre. Elle apparaît d'abord comme l'occasion d'une résurgence, notamment parmi les universitaires - enseignants et étudiants -, d'une opposition latente à une Eglise qui est présentée comme avant tout soucieuse de défendre des prérogatives institutionnelles selon ses règles propres et comme façonnée par un mode hiérarchique de fonctionnement anachronique et irrationnel. Par ailleurs, l'étonnement même avec lequel a été "reçue" la *Note* romaine est un indice de la marginalisation progressive de l'Eglise dans une société québécoise "démocratique et pluraliste" (27). Il convient aussi d'observer que l'affaire de la Faculté de Théologie est un facteur de cristallisation du courant conservateur dans l'Eglise, sous le leadership de fait de Monseigneur Grégoire, dont l'attitude intransigeante tranche avec celle, beaucoup plus conciliante, des évêques de Québec ou de Sherbrooke, qui, affrontés à des problèmes analogues avec "leur" propre Faculté de Théologie, ont aménagé la situation "à l'amiable".

Dans ce contexte, les étudiants sont parmi les premiers touchés, la question de la survie de la Faculté de Théologie et de son statut canonique et universitaire étant posée à terme. D'ores et déjà les effectifs ont très sensiblement baissé, passant de 325 en septembre 1975 à 165 en septembre 1976; dans le même temps, les nou-

veaux inscrits sont passés d'une centaine à une trentaine. Parmi les étudiants, un quart environ envisage de devenir prêtre; les autres sont soit laïcs, soit religieux ou religieuses. Certains des étudiants ont radicalisé leur position, comme en témoigne la communication préparée par une dizaine d'entre eux pour le Regroupement des Etudiants québécois en théologie qui s'est tenu à Québec en janvier 1976 (28); les rédacteurs de ce document examinent successivement, pour mieux les opposer, la "théologie du séminaire" ("théologie de l'ordre, de l'harmonie des mots et des choses dans et par la hiérarchisation"), la "théologie universitaire" (forme moderne de la théologie pour laquelle "l'harmonie ne saurait venir qu'à travers et par l'expression de la liberté de chacun: unité dans la diversité des projets de liberté individuelle") et la "théologie de la rue" (dont le "lieu originare de production, ce n'est pas l'université mais ce que nous pourrions appeler le milieu des exploités. (...) Plutôt qu'enseignée, cette théologie se communique d'égal à égal. D'autre part, cette théologie n'est pas séparée d'une militance socio-politique: elle se pense à partir d'une expérience sur le terrain. (...) Elle a le sens du conflit". A propos de l'affaire des prêtres laïcisés de la Faculté de Théologie, le document critique l'autoritarisme dont a fait preuve la hiérarchie, qui se retranche derrière des principes disciplinaires plutôt que de fonder sa position sur des qualités de compétence des enseignants concernés. On retrouve à ce niveau le conflit des rationalités évoqué plus haut, conflit qui se fonde sur des conceptions anthropologiques et ecclésiologiques foncièrement différentes.

A un niveau d'implication et d'engagement plus global, on trouve une orientation similaire au sein du Réseau des Politisés chrétiens, qui correspond à la section québécoise du mouvement international des Chrétiens pour le Socialisme (C.P.S.) (29). Le Réseau comptait à la fin de 1976 près de 300 membres dont 200 pouvaient être considérés comme des "militants". Constituée formellement en avril 1972, cette organisation entend se démarquer de ceux qui, dans la société comme dans l'Eglise, en sont restés "à l'heure de la Révolution Tranquille et de la question nationale" (30).

Dans un texte élaboré en septembre 1974 (31), il est spécifié que "le Réseau des Politisés Chrétiens n'est pas une organisation politique parmi d'autres à l'intérieur du mouvement ouvrier. C'est d'abord un groupe dans lequel des chrétiens qui militent à l'intérieur du mouvement ouvrier après le virage de 1970 se ressource en tant que chrétiens, sans avoir à dissocier la foi en Jésus-Christ des luttes qu'ils mènent à l'intérieur du prolétariat organisé. Immanquablement, du seul fait qu'ils existent et réagissent en tant que chrétiens identifiés aux intérêts de classe des travailleurs, les Politisés Chrétiens, comme groupe, étant donné l'interaction concrète entre le fait chrétien et le monde ouvrier au Québec, accomplissent une *fonction politique dans le champ précis de la culture et de l'idéologie* et apportent ainsi un soutien modeste mais important au mouvement ouvrier québécois. Cependant, ce n'est pas comme groupe mais comme *individus* que les Politisés Chrétiens s'impliquent activement *dans les luttes spécifiquement politiques*

et économiques des travailleurs. Ces précisions sur la sorte de groupe qu'est le réseau aident à comprendre pourquoi les Politisés chrétiens — et le réseau — ne peuvent pas être définis en tenant compte seulement, soit du pôle chrétien, soit du pôle mouvement ouvrier. D'où le *caractère indissociablement théologique et politique du réseau*" (p. 17).

Sur la base de ce "manifeste" qui pose la spécificité religieuse et politique du Réseau des Politisés chrétiens, deux principes d'action et de réflexion sont définis en 1976: d'abord, ne jamais perdre de vue la dialectique à favoriser entre le pôle politique et le pôle théologique; par ailleurs, empêcher le Réseau de se transformer en organisation de masse ou en organisation politique confessionnelle. Dans cette optique, le Réseau ne doit intervenir comme organisation que lorsque la question ouvrière entre en interaction avec la question religieuse.

Le respect de ces deux principes doit permettre la poursuite de "l'objectif général" défini pour l'année 1976-1977 — faire avancer la clarification des rapports, théoriques et pratiques, entre les militants chrétiens et la social-démocratie — ainsi que les cinq objectifs particuliers suivants:

1. — Développer des groupes de Politisés Chrétiens désireux de célébrer leur foi en intégrant leur pratique de lutte.
2. — Développer des groupes de Politisés Chrétiens désireux de reformuler leur foi en tenant compte de leur option et de leur lutte de classe.
3. — Faire avancer la clarification de certains problèmes théoriques et pratiques propres aux militants chrétiens appartenant à des groupes politiques révolutionnaires, notamment marxistes-léninistes.
4. — Faire avancer l'analyse de classe des rapports historiques et actuels entre la question religieuse et la question ouvrière dans la société québécoise (32).
5. — Démystifier l'utilisation bourgeoise du message évangélique, afin de "débloquer idéologiquement les masses chrétiennes que le christianisme dominant s'applique à "apeurer" et à "freiner" chaque fois qu'elles se tournent vers des hypothèses socialistes".

L'analyse des rapports entre la social-démocratie et les militants chrétiens permet au Réseau de souligner le caractère limité des solutions réformistes, telles que les proposent notamment les membres de la Commission d'Etude sur les Laïcs et l'Eglise ("Commission Dumont"). Yves Vaillan-

court, responsable de la Commission politique du Réseau, écrit à ce propos: "La problématique du Rapport Dumont, au chapitre des liens entre la foi chrétienne et l'engagement social, me semble trahir l'influence dominante d'une expérience politique du type vaguement péquiste et d'un cadre d'analyse de type plutôt réformiste. L'Eglise québécoise s'amputerait de moyens de se revitaliser et d'inventer si elle rejetait systématiquement les analyses politiques et les engagements sociaux plus radicaux que ceux des Ryan, Dumont et Grand'Maison. Au Québec, les courants politiques, culturels et idéologiques qui, en premier temps, font le plus peur à l'Eglise et aux chrétiens, ne pourraient-ils pas être ceux qui peuvent les nourrir et les dynamiser le plus" (33) ? Dans le prolongement d'une telle analyse, on comprend que le soutien qu'apporte le Réseau à ses membres en matière de formation religieuse ne découle pas seulement de l'appartenance de ceux-ci à l'Eglise: il se réfère aussi et surtout à la critique de la fonction idéologique que continue à jouer l'Eglise catholique dans la société québécoise et qui est exprimée à peu près comme suit: au nom des valeurs d'amour, de réconciliation, de communion, d'unité, de fraternité... prônées par l'Eglise, les responsables économiques et politiques cachent la réalité des conflits, des inégalités et des injustices. A cet égard, le fait pour les Politisés Chrétiens de demeurer dans l'Eglise-institution constitue un élément stratégique à la fois politique et religieux: ils entendent ainsi montrer la possible conciliation et même le renforcement mutuel entre engagement chrétien et engagement politique révolutionnaire. Ils font également ressortir l'étroite imbrication des deux combats qu'ils mènent conjointement pour une "autre Eglise" et pour une "autre société".

Si une telle position est encore considérée comme marginale par la hiérarchie, elle n'en exerce pas moins une réelle influence sur le développement actuel de la théologie, notamment, comme on a pu le voir, au sein de la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal, et, comme nous l'examinerons plus loin, sur "la pastorale en milieu ouvrier".

Cet exposé de la diversification des attitudes religieuses et des positions théologiques, malgré son caractère par trop schématique, peut aider à saisir pourquoi tout appel à la "compréhension mutuelle" dans l'Eglise (34) n'a que peu de chance d'être entendu. D'ailleurs, dans les rangs mêmes de l'épiscopat, les options socio-politiques sinon théologiques sont loin d'être toujours concordantes. A cette diversification des "discours" s'ajoute celle des "pratiques" pastorales.

III. — EVOLUTION DES MODES DE REGROUPEMENT DES CATHOLIQUES.

Le rôle croissant que joue l'Etat dans des secteurs de l'activité sociale où dominait naguère l'Eglise tend à faire ressortir, avons-nous dit, le caractère de suppléance des fonctions qu'y exerçait l'institution religieuse. Analogiquement, pour nombre de catholiques, apparaît également comme contingente — et inadéquate à l'évolution présente — l'organisation ecclésiastique elle-même, notamment en ce qui concerne le mode de dévolution du pouvoir, l'exercice de l'autorité et, pour ce qui nous intéresse ici, le rôle de la paroisse. A ce titre, l'une des manifestations les plus notables de la transformation de l'Eglise catholique dans la dernière décennie est sans nul doute la modification et l'affaiblissement de la fonction paroissiale, en raison à la fois de la baisse de la pratique religieuse et de l'apparition d'autres formes de rassemblement (mouvements où dominent les activités d'ordre spirituel comme le Renouveau Charismatique; communautés de base, etc.). Pour caricaturer, nous pourrions dire que l'on assiste à une désagrégation progressive du "système" paroisse-école-famille dans lequel le chanoine Groulx voyait une "trinité institutionnelle" à fonction intégrative (35). Cette désagrégation tient au triple phénomène de "sécularisation", de décléricalisation et de déchristianisation, dont nous avons dit qu'il se greffe lui-même sur le processus d'urbanisation et de "modernisation" de la société québécoise (36).

La paroisse s'est d'abord identifiée à un territoire bien déterminé. Spatialement définie, la paroisse va constituer également le cadre de la célébration des "temps forts", journaliers, hebdomadaires et saisonniers. Liés à cette valorisation, voire à cette sacralisation de l'espace et du temps, se structurent une symbolique unitaire (la "*communauté*" chrétienne correspond à la "*communauté*") et un type de représentation de l'autorité : le prêtre, chargé de célébrer le culte et d' "enseigner", exerce une fonction centrale et symbolise l'unité de la "communauté".

Cette forme d'institutionnalisation du rapport du chrétien à l'organisation religieuse va devenir très largement prépondérante dans l'Eglise catholique occidentale, à tel point que ce mode de structuration s'imposera également en milieu urbain, où le terme de "paroisse" désignera indifféremment l'église, le territoire paroissial ou le groupe de fidèles qui vivent sur ce territoire. Pluri-fonctionnelle, la paroisse a vocation à prendre en charge, localement, la quasi-totalité de la "demande" religieuse ou para-religieuse (37).

La remise en cause de cette fonction totalisante vient en particulier de la perception d'un décalage croissant entre la forme que revêt la structure paroissiale et la spécialisation fonctionnelle d'institutions profanes qui se développent le plus souvent indépendamment d'un territoire strictement défini. L'évolution

de l'environnement social, de plus en plus urbanisé, fait ainsi ressortir l'inadaptation croissante d'un mode d'organisation religieuse tributaire de son origine rurale.

Cette inadaptation du modèle paroissial peut être analysée en référence à la modification de la symbolique sociale et du contexte culturel traditionnels dont certains des points clefs étaient "la lecture harmoniste de la vie sociale, l'intégration par l'unité "idéologique" et spatiale, une symbolique et une pratique centripètes et l'association du dimanche au temps fort vécu dans le rassemblement communautaire. (...). A l'évidence, la vie paroissiale ne peut pas être associée de manière exclusive à ces caractéristiques de la vie sociale globale. Il se peut néanmoins que ces dernières lui étaient plus favorables que d'autres apparaissant dans un contexte social modifié" (38).

Au Québec, la baisse d'influence des paroisses se traduit d'abord par la baisse sensible de la pratique religieuse dominicale. Par exemple, de 1961 à 1971 le taux moyen de pratique est passé de 65% à 27% dans le diocèse de Saint-Jean et de 61% à 30% dans celui de Montréal; dans ce dernier diocèse, la proportion de pratiquants serait voisine, actuellement, de 25%. En 1971, les jeunes de 15 à 24 ans avaient le taux d'assistance à la messe le plus bas de toutes les catégories d'âge; on peut donc penser qu'au phénomène de diminution de la pratique religieuse s'est ajouté celui de vieillissement des pratiquants.

Une réorganisation est en oeuvre, notamment en milieu urbain; elle est centrée sur la constitution de secteurs pluri-paroissiaux plus ou moins homogènes. Les buts recherchés s'ont d'une part une meilleure adaptation aux structures sociales et spatiales, et une meilleure répartition des "agents de pastorale" et particulièrement des prêtres, dont le recrutement est en baisse sensible; l'accent a été mis sur la formation d' "équipes" sacerdotales (39).

Plus que sur cet effort d'adaptation, qui concerne également les structures diocésaines (40), nous voudrions insister sur l'émergence de nouvelles formes de rassemblement dont les unes sont axées sur la spiritualité, individuelle ou collective, tandis que les autres entendent avant tout reconstituer un tissu ecclésial communautaire. Ces différents groupements ont en commun de naître en dehors de l'institution paroissiale et indépendamment de toute initiative hiérarchique, même si leur degré d'intégration ultérieure diffère sensiblement.

Depuis quelques années, on assiste au Québec à l'apparition et au développement de "mouvements" dont la fonction centrale est l'activité spirituelle. Citons parmi les plus importants: Rencontre: Cursillos, d'origine latino-américaine; Foi et Partage, animé par Jean Vannier; le Renouveau Charismatique. Ce dernier mouvement "importé" des Etats-Unis au début des années 1970, principalement par le Père Reginald, a connu un essor très rapide au Québec: alors qu'il ne comprenait que 45 groupes de prières au moment du Congrès de Loyola en 1973, il en comptait 400 lors du Congrès de Québec en 1974. En 1975, 500 groupes étaient recensés dans la "Belle

Province" et 600 dans l'ensemble du Canada Français, ces 600 groupes réunissant au total quelque 24.000 personnes. Depuis, l'expansion s'est sensiblement ralentie.

Le Renouveau Charismatique, au Québec, se différencie considérablement de son voisin "américain": alors que celui-ci est resté très marginal par rapport aux Eglises institutionnelles et qu'il a surtout attiré des jeunes, eux-mêmes marqués par la "contre-culture", au Québec tout s'est passé comme si le Renouveau Charismatique était d'abord une réponse aux attentes de ceux qui, ayant en quelque sorte subi et la Révolution Tranquille et les pratiques pastorales post-conciliaires, cherchaient à la fois un certain retour aux cadres traditionnels d'expression de la foi et une plus grande personnalisation de cette expression elle-même. C'est là l'un des paradoxes du Renouveau charismatique québécois.

Les modes d'expression laissent place à beaucoup de spontanéité. En ce sens, le Renouveau charismatique est indiscutablement novateur: il favorise en effet une participation effective des laïcs à l'animation des célébrations liturgiques. Il apparaît d'ailleurs comme d'autant plus novateur que les groupes sont composés pour l'essentiel d'adultes, peut-être plus enclins, de par leur propre socialisation religieuse, à préférer des célébrations présentant un certain caractère hiérarchique.

Cependant, bien que né en dehors de toute intervention hiérarchique, le Renouveau charismatique s'est trouvé très rapidement "intégré". Comment rendre compte de ce second paradoxe ? En premier lieu, il se trouve que la majeure partie des responsables des groupes charismatiques sont prêtres, religieux ou religieuses: c'était le cas en 1976 de 57% d'entre eux (41). Ce phénomène est encore accentué par le fait que la majorité des groupes "fonctionnent" dans le cadre d'une paroisse et qu'il s'agit là, de la part des principaux animateurs, d'un choix délibéré destiné à éviter toute opposition de la part d'un clergé local volontiers soupçonneux s'agissant de pratiques concurrentielles, ainsi qu'à favoriser la "reconnaissance" du Renouveau charismatique par l'Eglise institutionnelle.

D'ailleurs, et c'est là un deuxième élément important, le mouvement charismatique, peut-être en raison de son succès et de son importance numérique en période de crise religieuse, fait l'objet d'une particulière attention et sollicitation de la part de l'épiscopat. Dans un "message" consacré au Renouveau charismatique et qu'elle a adressé le 28 avril 1975, la Conférence Catholique Canadienne souligne, certes, les "aspects négatifs" du Renouveau charismatique: la recherche du merveilleux, l'élitisme, l'émotionnalisme, le fondamentalisme — ou interprétation exclusivement littérale de l'Ecriture —, le repli sur soi et l'absence d'engagement, le manque de formation des animateurs, l'oecuménisme au rabais; mais dans la majeure partie de ce document l'épiscopat s'attache à montrer les "orientations positives fondamentales du Renouveau charismatique", sans man-

quer d'insister sur la nécessaire conciliation entre tradition et innovation religieuses tant au niveau théologique que dans la pratique spirituelle et sacramentelle, comme le montrent les deux passages suivants:

- "Le trait caractéristique de la prière des charismatiques jaillit de la joie des chrétiens à se trouver ensemble avec le Christ. D'où sa spontanéité qui, tout en étant respectueuse des formules reçues, s'exprime souvent dans des formes improvisées."
- "La communauté ecclésiale est, par nature, charismatique (...). (Les charismes) sont des manifestations de l'Esprit subordonnées à l'exercice de la charité. Donnés pour l'utilité commune, ils sont destinés au bien de tous, pour la construction, le développement de la communauté ecclésiale. Leur rôle peut se résumer en un seul mot: le service. Aussi ont-ils fonction ministérielle si l'on entend, comme il se doit, le terme "ministère" au sens de "service".

Les évêques en viennent ainsi tout naturellement, au terme d'un "bilan positif", à mettre l'accent sur la place qui revient nécessairement au Renouveau charismatique à l'intérieur de l'Eglise, à tel point qu'après avoir regretté la propension de "certains groupes" à se transformer en "ghettos" et à devenir des "cercles fermés où l'on s'évade de la réalité pour quelques heures, au lieu d'être, comme il se doit des tremplins d'où on s'élançait vers le monde" (p.11), ils affirment au contraire que, "tourné vers l'avenir, le Renouveau charismatique incite à travailler à sa construction. Dans ce courant spirituel, ajoutent-ils, la prière est axée sur l'action". On peut voir là le désir de l'épiscopat d'intégrer un mouvement qui peut constituer à terme un point de cristallisation de la pratique religieuse, et avec lequel il faut donc d'ores et déjà compter.

Ce désir s'était déjà concrétisé avec la nomination, pour l'ensemble du Québec et dans chacun des diocèses, de "répondants" ecclésiastiques chargés en particulier de coordonner les différents groupes et les activités du mouvement charismatique et d'en orienter l'évolution. C'est ainsi que le Père J.Custeau, ex-responsable provincial et national du Renouveau charismatique, a été nommé, en avril 1974, répondant pour les groupes francophones du diocèse de Montréal; dans une lettre que lui a adressée, en janvier 1976, l'archevêque de Montréal, et qui a constitué une sorte de "modèle" du genre pour les autres diocèses, sa fonction est confirmée en même temps qu'est spécifiée la nature de son mandat: "Les groupes charismatiques, écrit Mgr Grégoire, sont sans doute soucieux de leur autonomie, mais ne peuvent s'isoler de la vie de l'Eglise diocésaine; ils doivent apporter leur concours dans la poursuite des objectifs pastoraux du diocèse. A cette fin, je vous demande de:

- maintenir les contacts avec les groupes de prière liés au Renouveau charismatique, connaître leur style et leur évolution; (...)
- exercer le discernement à l'endroit des manifestations "charismatiques" de l'Esprit;
- multiplier les efforts en faveur d'une promotion d'une lecture de l'Écriture Sainte qui dépasse le simplisme de fondamentalisme; (..)
- être un agent de liaison entre les groupes existant et promouvoir l'établissement de nouveaux groupes;
- présenter un rapport annuel à l'archevêque de Montréal".

Volonté de contrôle ne peut être plus clairement exprimée. L'épiscopat entend, de toute évidence, exercer ses prérogatives d' "authentification" et de "discernement" à l'égard d'un mouvement qui constitue un réel enjeu religieux.

Quelle interprétation peut-on donner du développement du Renouveau charismatique au Québec ? De très nombreux indices permettent de penser qu'il s'agit, sous le couvert du primat accordé à la liberté et à la spontanéité, d'une réaction à l'évolution à la fois de la société québécoise et de l'Église. D'ailleurs, la remarque d'A. Woodrow s'applique au Québec: "le jugement porté sur ce renouveau par les chrétiens les plus engagés politiquement est (...) très sévère. Ils y voient une fuite du monde, un "désengagement" qui favorise le statu quo et donc le conservatisme, une façon habile pour les autorités ecclésiastiques de récupérer les mécontents et de neutraliser la contestation" (42). D'ailleurs, selon le Père Custeau lui-même par exemple, nombreuses sont les réticences qu'opposent les membres des groupes de prière à la notion d'engagement; ainsi, le thème du Congrès de mai 1977: "L'Évangélisation", n'aurait pas la "cote d'amour". Enfin, tout en admettant qu'il n'y a guère de réponse du côté de la démocratie chrétienne, les responsables du Renouveau charismatique se demandent s'il n'y a pas à "trouver une forme d'engagement social chrétien" (interview du Père Custeau) qui se démarquerait cependant d'une recherche de "restauration du règne social du Christ" telle que l'a évoqué le Père Regimbald. De son côté, le Père R.Choquette, adjoint du Père Custeau dans le diocèse de Montréal, reconnaît que le Renouveau charismatique a besoin d'un approfondissement doctrinal et théologique pour ne pas tomber dans des excès qui seraient l'exacerbation d'une tendance de droite déjà présente dans le mouvement.

Parallèlement à l'expansion du Renouveau charismatique se développe, quoique de façon plus restreinte, le phénomène des communautés de base. La constitution de tels groupes s'opère la plupart du temps très nettement en marge du système paroissial voire en opposition avec des structures ecclésiastiques qui sont perçues comme un obstacle à la communication et au "partage" entre les participants ainsi qu'à l'accès des laïcs aux responsabilités. La critique porte à la fois sur le "pouvoir pastoral" et le "savoir théologique" qui vont de pair et se renforcent pour maintenir un mode de fonctionnement par trop clérical et limiter d'autant les tentatives de "démocratisation".

Ces groupes ont en commun de ne devoir leur création à aucune initiative extérieure, fût-ce celle d'un mouvement. Ce caractère informel rend d'ailleurs difficile toute approche globale du phénomène: l'expression "communauté de base", expression de type générique, recouvre des formes très différentes de regroupements, que l'on pourrait distinguer selon leur objectif, leur structuration interne, leur degré de référence et leur mode de rattachement à l'Eglise institutionnelle, l'appartenance sociale de leurs membres, leur environnement social... Analysant en 1973 les quelques 60 groupes qui "gravitaient" alors autour de la revue *Koinonia* (devenue, depuis, *Communauté*), Guy Paiement soulignait cette diversité; dégagant les facteurs de différenciation suivants: l'intention du modèle, la personnalité privilégiée comme responsable, le mode de prise de décision et de contrôle et l'orientation générale du groupe, il définissait quatre formes principales de communautés de base:

- le groupe de piété, qui se caractérise par son conservatisme et son traditionnalisme.
- le groupe de spirituels, qui s'organise en fonction de l'expérience spirituelle du groupe.
- le groupe de rencontres, qui tend surtout à favoriser les relations interpersonnelles entre les membres.
- la communauté critique, qui privilégie une critique de la vie quotidienne et des institutions et qui, contrairement aux communautés "chaleureuses", intègre la société dans la façon de se comprendre en tant que communauté et se définit donc comme socialement située (43).

Quel est l'avenir de ce phénomène dans l'Eglise ? En l'état actuel de la situation, il est malaisé de répondre. On peut néanmoins mentionner une triple difficulté à laquelle sont confrontées les communautés de base et qu'elles devront surmonter pour survivre: l'hétérogénéité sociale interne et la diversité des choix politiques, qui risquent de faire éclater le groupe à l'occasion de telle ou telle prise

de position de certains membres; l'intégration par la paroisse, dans la mesure où l'institution paroissiale peut avoir pour ambition sinon de constituer elle-même une vaste "communauté" — ce qu'interdisent ses structures et sa propre dimension — du moins de se transformer en une fédération de communautés; enfin, l'isolement et l'autarcie, qui peuvent être un obstacle à la détermination et à l'application d'une stratégie globale de transformation institutionnelle qui, à partir de la constitution d'un "tissu communautaire", aurait pour finalité de modifier l'ensemble du fonctionnement de l'Église catholique.

C'est à cette dernière difficulté qu'a répondu la création d'un organe de liaison — la revue *Communauté* — destinée, en particulier par l'organisation de rencontres régionales, à faire passer le phénomène des communautés de base du stade de "courant de pensée" à celui de mouvement structuré.

Pour achever ce panorama, il nous faut présenter une dernière forme d'organisation: l'action catholique, dont l'évolution a très largement réfracté celle de la société québécoise du point de vue tant économique et social que politique, et celle de l'Église: la crise de la J.E.C., en 1954-57, est à cet égard tout à fait exemplaire, de même que la situation actuelle du Mouvement des Travailleurs Chrétiens (M.T.C.), qui a succédé en 1965 à la Ligue Ouvrière Catholique (L.O.C.) (44).

Notre propos n'est évidemment pas de procéder ici à une analyse d'ensemble de l'action catholique au Québec; nous nous limiterons à une brève présentation des positions d'organisations catholiques engagées dans le "mouvement ouvrier". Pour la période récente, l'évolution différentielle des plus importantes d'entre elles nous paraît bien décrite dans ce passage d'une étude effectuée par le Réseau des Politisés Chrétiens: "Après le virage de 1970, les mouvements d'action catholique sont aux prises avec un problème crucial. Apparus historiquement au Québec vers 1930, entre autres pour détourner les travailleurs chrétiens de la voie socialiste, ils peuvent difficilement entrer dans le virage de 1970 sans malmener, sinon contredire, leurs origines et leurs traditions. Ils ont le choix entre deux attitudes: ou bien, ils s'ouvrent à l'option socialiste et alors ils risquent de prendre des distances par rapport aux éléments essentiels du christianisme social qu'ils ont toujours professé; ou bien, ils se cramponnent à la tendance social-démocrate et se ferment à l'option socialiste pour mieux demeurer fidèles à leur héritage chrétien. Dans les faits, la J.O.C. et la J.R.C., mouvements d'action auprès des jeunes travailleurs autant que de ressourcement chrétien ont presque pris le virage de 1970, tandis que le M.T.C., mouvement de ressourcement chrétien uniquement, est demeuré très hésitant" (45).

Cette hésitation est notée également par le Père Lorenzo Lortie, aumônier du M.T.C. pour l'ensemble du Québec; selon lui, à côté d'une tendance plus radicale, subsiste au sein de l'héritier de la L.O.C. une "analyse en termes de valeurs", qui induit une "conversion des cœurs" plutôt qu'une "transformation des structures sociales" (interview du P.Lortie).

La faiblesse des effectifs du M.T.C. — qui ne compte à la fin de 1976 que 550 membres (46) — interdit à celui-ci toute politique autonome et l'oblige au contraire à intégrer son action dans un cadre plus large. Cette intégration se traduit d'abord par l'engagement d'une part croissante de ses membres dans les organisations non confessionnelles, qu'il s'agisse de syndicats, de formations politiques, de coopératives de consommation, ou d'associations diverses (sociales, éducatives...) , même si ces engagements sont encore jugés insuffisants par les responsables du mouvement. Cette insuffisance est d'ailleurs largement imputée aux carences de l'organisation et surtout au manque de clarté de ses objectifs globaux. Dans le compte rendu du 7ème Congrès du M.T.C., qui s'est tenu en septembre 1976, reviennent à plusieurs reprises des propositions d'action et de réflexion visant à pallier ces défauts: "offrir des moyens pour faire passer à l'engagement et pour regrouper des non-engagés"; "clarifier le type de monde qu'on veut au M.T.C."; clarifier les (expressions): travailleur, salarié, monde ouvrier, classe ouvrière"; "fournir des moyens de formation sociale, économique et politique. Cela en vue d'avoir une meilleure analyse de la société, de développer une conscience de classe, de rendre des militants capables de se situer dans certains débats à ce niveau".

La conscience des lacunes que révèle l'ampleur de ce programme vient sans doute, au moins pour une part, de la confrontation avec d'autres mouvements dont les buts sont identiques ou analogues mais dont les positions s'appuient éventuellement sur une analyse plus explicite et/ou plus radicale. Une première confrontation formelle a eu lieu à Cap-Rouge en novembre 1974; cette "rencontre des militants chrétiens du monde ouvrier" a rassemblé, sur l'initiative de l'équipe rédactrice de la revue *Dossiers "Vie Ouvrière"*, des représentants du M.T.C., de la J.O.C. et du Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier auxquels s'étaient joints des membres du Réseau des Politisés chrétiens.

L'éditorial introductif du compte rendu situe d'emblée, le propos des participants: "On se rappelle un passé déjà lointain où une certaine Commission d'étude sur les laïcs et l'Eglise soulevait les espérances des chrétiens dans l'Eglise du Québec. Lorsque le Rapport en a été rendu public, à la fin de 1971, nous constatons, à notre grand regret, l'absence de ce qui fait la réalité ouvrière. Sans avoir été conçue dans cette intention, la "Rencontre des militants chrétiens du monde ouvrier" (...) est venue remplir le vide. L'expression est jaillie spontanément des lèvres des participants: c'est le Rapport Dumont du monde ouvrier que nous sommes en train de faire (47).

Une telle intention procède d'une nouvelle façon de ces "militants de se situer, elle-même sous-tendue par une nouvelle analyse de la société: "Il y a une dizaine d'années, la plupart des travailleurs chrétiens étaient plus chrétiens que travailleurs. Le Colloque a révélé que, même comme chrétiens, les travailleurs sont plus travailleurs. (...) Avec beaucoup d'autres travailleurs organisés

nous pensons qu'il n'y a pas de solution d'avenir pour les travailleurs, sans transformations radicales de l'organisation du travail et de la société" (48). Cette option détermine à son tour une critique de l'Eglise comme force sociale conservatrice, ou plutôt la distinction entre deux Eglises: "la grosse Eglise frein" et "la petite Eglise moteur".

Cette distinction paraît légitimer la pluralité des formes d'appartenance à l'Eglise (mouvements engagés dans la pastorale ouvrière, mouvements de renouveau spirituel, paroisses, communautés de base) et fonder plus spécialement la diversité des modes d'expression d'une foi affirmée comme identique et des types d'engagement religieux, social et politique. Mais elle traduit en fait une opposition de fond dans la mesure où les différents objectifs ne sont pas compatibles entre eux. Il est donc permis de se demander si, en tout état de cause, ne sont pas d'ores et déjà posées, par cet antagonisme même, les limites d'un "pluralisme" conçu et présenté comme moyen d'assurer la médiation et la régulation au sein d'une institution religieuse aussi profondément divisée.

Les lignes de force qui se dégagent de l'évolution telle que nous avons essayé de l'esquisser nous paraissent être les suivantes: d'un côté, la volonté de redonner une certaine ossature à une organisation religieuse qui est à la recherche de son identité dans une société elle-même en complète restructuration, et de s'appuyer pour ce faire sur les "bases" traditionnelles qui permettent de sauvegarder les possibilités de socialisation religieuse (par l'enseignement religieux à l'école) et d'encadrement (par la paroisse) sans négliger le bénéfice qui peut être tiré de mouvements qui, en raison de leur attrait et de leur expansion, sont aptes à stabiliser une partie des pratiquants. Il va sans dire que cette position reflète surtout les intentions de responsables institutionnels. Par ailleurs, se développent une théologie et une pratique pastorale axées plus sur la justification et l'efficacité sociales et politiques des options religieuses que sur une stricte conformité à un corpus éthico-doctrinal défini a priori comme normatif et intangible ou sur une conception essentialiste de l'homme. En d'autres termes, on pourrait opposer deux pôles: l'un fondé sur le primat de l'orthodoxie et de la fonction hiérarchique, l'autre sur celui de l'orthopraxie et de l'expérience religieuse individuelle et collective.

Cette pluralité théologique et pastorale est évidemment loin d'être propre au Québec. Elle se retrouve très largement dans les pays d'Europe occidentale et notamment en France. Ce qui caractérise en revanche la situation québécoise, c'est la rapidité avec laquelle s'est effectuée cette transformation, l'ampleur qu'elle a connue, ainsi que le fait qu'elle ne se soit accompagnée d'aucun conflit social ou institutionnel majeur. Faut-il voir là la marque du pragmatisme nord-américain? En tout cas, cette décléricalisation et cette sécularisation de ce qu'il était convenu d'appeler naguère la "priest ridden province" n'ont pu se réaliser dans de telles conditions que par la connotation positive attachée aux concepts de "modernité"

et de "progrès" dans les années 1960, et par le caractère jugé impérieux du "rattachage" et de l' "adaptation" (49). C'est de la "modernisation" de la société québécoise liée à cette modification du modèle culturel dominant que l'Eglise continue de subir le contrecoup.

Faut-il penser que, "même dans le cas privilégié du Canada français, la communauté de foi ne joue plus ou joue de manière superficielle comme principe de cohésion ou de mouvement de la vie collective" (50) ou, au contraire, que "le catholicisme québécois a trop d'enracinements dans notre société pour rester aussi longtemps marginal, silencieux ou latent dans les débats brûlants de notre vie collective" (51) ? En fait, peut-être vaudrait-il mieux parler de "plusieurs catholicismes" et de "plusieurs communautés de foi" en raison de la disparité aussi bien des fondements et des motivations de l'appartenance à l'Eglise que des formes d'expression de la foi. C'est en tout cas ce que nous croyons avoir montré, retrouvant ainsi le point de départ de notre analyse: la marginalisation de l'Eglise, facteur de réfraction au sein de l'institution religieuse de la multiplicité des "projets d'avenir" et des "modèles de référence" du peuple québécois. Parodiant l'expression, citée plus haut, des participants de la rencontre de Cap-Rouge selon laquelle les travailleurs chrétiens sont aujourd'hui plus travailleurs que chrétiens, nous serions tentés d'avancer que nombre de catholiques québécois sont aujourd'hui plus québécois que catholiques, signifiant par là que le néo-nationalisme a supplanté la religion comme principe d'unification et de mobilisation.

NOTES

- (1) *Relations, décembre 1969, pp. 348 - 350.*
- (2) *Le travail de cette Commission aboutira à un rapport: L'Eglise du Québec: un héritage, un projet. Montréal, Ed. Fides, 1971.*
- (3) *Ce qui ne signifie pas qu'elle abandonne tout rôle social et qu'elle se résigne au silence. Au contraire, l'Eglise, au nom de valeurs humaines et chrétiennes, entend bien exercer une influence sur le devenir de la société et de l'homme québécois, comme le note Richard Arès dans L'Eglise et les projets d'avenir du peuple canadien-français. Montréal, Ed. Bellarmin, 1974, p. 149.*

- (4) *Nous rejoignons sur ce point la position de Jean Guichard: "La contestation religieuse dans l'Eglise, écrit-il, tend à reproduire, dans son contenu et ses méthodes, la contestation politique dans la société. Eglise, luttes de classes et stratégies politiques. Paris, Cerf, 1972 p.38.*
- (5) *Il convient toutefois de souligner qu'il ne s'agit nullement là d'une évolution linéaire, excluant la coexistence d'autres "écoles" théologiques.*
- (6) *Ce terme doit évidemment s'entendre ici au sens large.*
- (7) *C'est replacée dans ce cadre que la notion de "suppléance" doit être comprise.*
- (8) *Nive Voisine et alii, Histoire de l'Eglise catholique au Québec (1608-1970). Montréal, Ed. Fides, 1971, p.44 (Cet ouvrage est la première annexe au rapport de la Commission Dumont).*
- (9) *Ibid. p. 44.*
- (10) *D'ailleurs, contrairement à ce que note Richard Arès, l'Etat ne la tient pas "à distance" (op. cit., p.222).*
- (11) *Voir, sur ce point, l'ouvrage de Léon Dion, Le bill 60 et la société québécoise. Montréal, éd. H.M.H., 1967.*
- (12) *Cité par L.Dion, op. cit., p.187.*
- (13) *Ibid., p.146.*
- (14) *"Le système scolaire ne peut plus, dans une société moderne et en évolution rapide, se transformer selon ses tendances propres. (...) De leur côté, les institutions de production économique et d'organisation sociale ne peuvent plus se désintéresser de ce qui se passe dans le système scolaire". (Pourquoi le bill 60, Montréal, Ed. du Jour, 1963, pp.44-45).*
- (15) *C'est peut-être à cette impossibilité qu'il faut référer la quasi-absence de phase d'anticléricalisme dans cette période de retrait de l'Eglise.*
- (16) *Il n'y a pas d'anachronisme, persons-nous, à citer à ce sujet les conclusions d'un récent rapport établi par Normand Wiener à la demande du Comité de restructuration du Conseil Scolaire de l'Île de Montréal. La recherche a porté sur la place qui devait être faite à la religion dans la restructuration*

scolaire; elle a été conduite auprès des parents dont les enfants fréquentaient les écoles élémentaires et secondaires de l'Île de Montréal. Il apparaît que "la grande majorité des parents affirment que la religion est importante pour eux et presque tous les répondants se considèrent "religieux".

- (17) Cf. *Hélène Pelletier-Baillargeon, "L'exode vers les collèges privés: l'échec de la participation scolaire", Maintenant, février 1973, N° 123, pp. 10-13.*
- (18) *L'Église de Montréal, 94ème année, N° 22, 27 mai 1976. Le document Voies et Impasses auquel il est fait ici allusion a été élaboré en 1973-74 par le Comité Catholique du Conseil Supérieur de l'Éducation.*
- (19) *L'Église de Montréal, ibidem.*
- (20) *Voir note 16.*
- (21) *C'est nous qui soulignons.*
- (22) *Nive Voisine, op. cit., p.82.*
- (23) *Un événement analogue s'est produit au sein de l'équipe responsable de Relations, revue de la Compagnie de Jésus: en septembre 1976, cinq ex-Jésuites "démissionnent" du comité de rédaction. Figurait d'ailleurs parmi eux celui-là même à qui Mgr Grégoire avait refusé, quelques mois plus tôt, sa titularisation de professeur à la Faculté de théologie à Montréal.*
- (24) *Comité conjoint Archevêché — Université, Rapport sur la Faculté de Théologie, multigraphié, juin 1976, pp.44-45.*
- (25) *Ibid., pp. 7-8.*
- (26) *Ibid., p.24.*
- (27) *La réponse du Recteur de l'Université de Montréal à la Sacrée Congrégation pour l'Éducation catholique est à cet égard significative: "Nous ne pouvons cacher, écrit Paul Lacoste, l'étonnement que nous ont causé le ton extrêmement catégorique de la Note, l'insistance dans les refus et le peu de place fait à la possibilité d'amendements majeurs au statut de la Faculté de Théologie. Ceci, nous le disons avec déférence, nous paraît*

s'accorder bien peu avec le caractère de la démarche faite à Rome le 2 juillet dernier, démarche qui était de toute évidence inspirée par un esprit d'ouverture et de dialogue. Aussi bien devons-nous faire savoir que la Note a provoqué, non seulement dans la communauté universitaire mais aussi dans d'autres milieux, des réactions plus souvent négatives que positives, même chez beaucoup de personnes qui sont disposées à accepter, en dernière analyse, la décision de l'autorité romaine.

- (28) *"La théologie entre le séminaire et la rue", Relations, février 1976, pp.46-50. Voir également, dans ce même numéro, la présentation que Guy Menard fait de la rencontre de Québec (pp.40-45).*
- (29) *C'est pour des raisons qui tiennent à la culture politique et religieuse du Québec qu'a été préférée la dénomination de "politisés chrétiens" à celle de "chrétiens pour le socialisme", cette dernière appellation ayant pu constituer un repoussoir à cause de l'amalgame souvent opéré entre socialisme et communisme.*
- (30) *Cf. l'analyse du Rapport Dumont par Yves Vaillancourt, "Les chrétiens et l'engagement socio-politique: une lecture d'un politisé chrétien". Relations, N 367, janvier 1972, pp.10-13.*
- (31) *C'est quoi le réseau des politisés chrétiens? , multigraphié, 30 pages.*
- (32) *Dans cette perspective a été élaboré un projet de recherche universitaire qui se veut à la fois "scientifique" et "militant". Il porte sur l'Eglise et le Mouvement ouvrier au Québec (projet E.M.O.Q.).*
- (33) *Vaillancourt, art.cit., p.13.*
- (34) *Cf. l'allocution de Mgr Grégoire au Club Richelieu le 15 janvier 1976: "Au lieu de s'excommunier mutuellement, les différentes familles d'esprit doivent chercher à se comprendre. Quand il y a des choses qui nous séparent, il y en a ordinairement davantage qui nous unissent. ("L'éventail des tendances religieuses dans l'Eglise d'aujourd'hui", L'Eglise de Montréal, 94ème année, N° 4, 22 janvier 1976).*
- (35) *"Aux tournants de l'histoire", Relations, N° 111 mars 1950, pp. 61-62.*
- (36) *Cf. Nive Voisine, op.cit. p.84.*

- (37) Cf. Chanoine Groulx, art. cit., note 35: voir également Jean-Charles Falardeau, "The Parish as an Institutional Type", *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. XIV, N° 3, août 1949, pp. 352-367.
- (38) J. Rémy, J.P. Hiernaux, E. Servais, "Le phénomène paroissial aujourd'hui. Éléments pour une interrogation sociologique", *Lumière et Vie*, N° 123, juin-juillet 1975, pp.29-30.
- (39) Cette évolution est relativement récente: à la fin des années 1960 "Les équipes sacerdotales de plus de deux prêtres sont encore une minorité (16%). En milieu rural, une paroisse sur sept est sous la charge d'un curé ou d'un vicaire. En milieu urbains, moins de la moitié des paroisses (13% sur 32%) sont desservies pour une équipe de plus de deux prêtres". (P. Stryckman, *Les prêtres du Québec aujourd'hui*. Université Laval, 1970, vol. 1, p.135.)
- (40) Cf., sur ce point, P.Stryckman, "Réformes diocésaines et démocratisation. Opinions des prêtres du Canada "Actes de la 11ème Conférence Internationale de Sociologie religieuse, 1971, pp. 28-41.
- (41) Religieuses: 35%; religieux-prêtres: 7%; religieux non prêtres: 3%; prêtres 12%.
- (42) A.Woodrow, "Politiques" et "charismatiques", les frères ennemis". *Autrement*, N° 8, février 1977, p.195.
- (43) G.Paiement, "Les groupes nouveaux au Québec. Analyse morphologique". *Relations*, janvier 1974, pp.6-12.
- (44) Pour l'historique de ces mouvements, voir G.Clément, *Histoire de l'Action catholique au Canada français*. Montréal, Ed. Fides 1972 (cet ouvrage est la deuxième annexe au rapport Dumont).
- (45) "Depuis 1960: L'Eglise et les chrétiens dans l'histoire du mouvement ouvrier au Québec", *Relations*, N° 398, novembre 1974, p.297. Voir également l'analyse effectuée par Fernand Dumont sur la L.O.C. ("Structure d'une idéologie religieuse". *Recherches sociographiques*, 1960, vol. 1, N° 2, pp. 161-185) et plus particulièrement sur le dualisme des pôles de référence des militants: doctrine et milieu social.
- (46) Ces 550 membres sont répartis en 47 équipes, dont 12 à Chicoutimi, 9 à Trois-Rivières, 7 à Saint-Hyacinthe, 7 à Québec et 4 à Montréal. La baisse des effectifs de la L.O.C. a été très forte au cours des années 1950: "Du côté masculin, le

mouvement compte 1875 membres en 1950, mais n'en a plus que 684 en 1962; la L.O.C. féminine compte 3722 membres en 1954 et 2250 en 1962". (Clément, op. cit., p. 132).

- (47) **Dossiers "Vie Ouvrière", N°91, janvier 1975, p.2.**
- (48) **Ibid., pp. 60 et 55.**
- (49) *Cet impératif s'est notamment manifesté dans la multiplication d'études sociologiques sur la base desquelles devaient être définies certaines réformes diocésaines. Multigraphié, mai 1976, p.10 .*
- (50) **C. Moreux, Fin d'une religion? Monographie d'une paroisse canadienne française. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969, p.426.**
- (51) **J. Grand'Maison, Nationalisme et religion, Montréal, Beauchemin, 1970 tome 2, p.21.**

Antonine Maillet : A propos de **LA SAGOUINE**.

Entretien avec Jean-Michel Lacroix (Université de Bordeaux III).

4 novembre 1976.

— Je voudrais très simplement vous poser quelques questions par intérêt pour votre oeuvre et surtout pour *La Sagouine (1)*; je vais vous poser des questions très franches, à la québécoise, bien que vous ne soyez pas québécoise mais acadienne car depuis que j'ai enseigné à l'Université Laval, j'ai le souci du contact direct: mais qui êtes-vous d'abord, Antonine Maillet ?

— Eh bien d'abord, j'ai été votre confrère sans que nous le sachions, sans que nous l'ayons su, j'étais moi aussi professeur à l'Université Laval à Québec, alors toute acadienne que je suis, je peux encore comme mes ancêtres m'exiler, depuis toujours; je vis à Montréal et j'ai enseigné à l'Université Laval mais, avant tout, je suis acadienne, je suis née acadienne, je suis d'ancêtres acadiens, j'ai tous mes quartiers acadiens, mes seize quartiers d'exilés, je suis descendante de ces Acadiens qui ont été exilés mais je vis actuellement à Montréal, donc je suis canadienne si vous voulez, d'une façon plus large, je vis en Amérique du Nord et c'est peut-être là qu'est ma situation à la fois dramatique et merveilleuse, c'est que je suis acadienne par mes racines; je sens que je porte un peuple derrière moi, que je suis descendante d'un peuple qui n'a pas eu voix au chapitre, qui n'a pas eu droit à la parole; alors, j'ai comme une espèce de dette envers mes ancêtres; je dois parler pour eux maintenant puisque moi j'ai voix au chapitre, j'ai droit à la parole; alors, vivant à Montréal, au milieu de ce monde francophone d'Amérique du Nord, étant de culture française, bien sûr, parce que je suis une de ces Acadiennes qui a eu la chance de se frotter un peu aux écoles et aux universités, je me sens un devoir — ce n'est pas par devoir que j'écris, je corrige tout de suite, — mais je me sens quand même le devoir de dire ce que je porte en moi qui est un monde qui a été ignoré, qui a été oublié, que l'on n'a pas connu, ce monde qui est l'Acadie et qui est un morceau de cette francophonie, un morceau de cette culture et qu'il faut dire.

— Comme vous le disiez dans l'entrevue qui a paru dans les *Cahiers Renaud Barrault (2)*, vous n'êtes pas la voix seule et unique de l'Acadie, vous n'avez pas cette prétention; alors, *La Sagouine*, c'est vous, c'est l'Acadie qui parle, c'est l'Acadie qui se parle ou c'est simplement la Sagouine ?

— Ce n'est pas tellement moi, c'est un peu l'Acadie, c'est surtout l'Acadie qui parle, qui se parle, qui se parle à elle-même car, au départ, je n'ai pas écrit *La Sagouine* pour les autres mais pour les Acadiens mais, avant tout ça, je dirais —

ou du moins moi je l'ai cru — je n'ai pas pensé *La Sagouine*, je ne l'ai pas réfléchi, je l'ai vécue, je l'ai connue et je l'ai dite, je l'ai racontée; alors, si, elle, elle a quelque chose à dire, c'est elle qui a à le dire, ce n'est pas moi. Quand on me dit, par exemple, comme vous le faites, vous devez avoir de terribles problèmes religieux pour parler de Dieu si souvent dans *La Sagouine*, ce n'est pas moi qui ai des problèmes religieux, c'est la Sagouine qui en a; si on me dit, par exemple, c'est ça votre vision de l'éternité de manger de la tarte aux coconuts faite au magasin ou d'aspirer à un Dieu le Père qui viendrait coller la danse le samedi soir, non ce n'est pas mon rêve d'un paradis, c'est celui de la Sagouine; alors, qui est cette Sagouine ? Elle, c'est la pauvre, la misérable, la miséreuse, c'est la femme qui n'a même pas droit à une nationalité, qui n'a pas de pays, qui n'a pas de terre, qui ne sait pas quelle langue elle parle, qui est rejetée par tout le monde; ce n'est pas ma situation à moi; seulement, dans un sens plus large, cela devient ma situation dans la mesure où je suis acadienne et où l'Acadie vit cette situation là, c'est pourquoi la Sagouine est un peu l'Acadie.

— Ce qui me frappe c'est que la Sagouine est un personnage statique dans la mesure où elle est profondément ancrée, elle a ses racines dans un pays, dans une région et, en même temps, il y a dans votre "pièce" ce thème formidable du voyage qui a une réalité historique qui tient à votre sort; je pense évidemment à la déportation, à l'exil que les Acadiens ont connus, le vent de la mer est proche dans votre oeuvre, elle est une invitation au voyage et puisqu'elle tient du roman picaresque, qu'elle est une iliade et une odyssee, où vont vos personnages et d'où viennent-ils surtout ?

— Ce que vous dites m'intéresse beaucoup parce que, en réalité, c'est peut-être le dilemme et le déchirement de la Sagouine, c'est qu'il n'y a pas plus enraciné et plus déraciné qu'un Acadien; il est déraciné parce qu'il n'a jamais pu habiter un siècle de file au même endroit, il a toujours été ballotté et exilé et, d'un autre côté, il n'y a personne qui traîne ses racines avec lui; il a des racines qui sont longues en arrière de lui qu'il traîne partout où il va et il a cette espèce d'instinct de toujours replanter ses racines de sorte qu'un Acadien qui vit à Montréal est à la fois un déraciné et un enraciné; il s'adapte très vite mais il garde la nostalgie d'un passé; la Sagouine vit ce drame, elle voyage mais elle reflète aussi cet aspect de l'Acadie qui est que c'est un pays qui n'a pas de lieu mais qui a du temps; les Acadiens ne vivent pas dans le lieu, ils vivent dans le temps; nous avons une histoire, nous n'avons pas de géographie; notre spatio-temporel n'est que temporel et, être acadien, c'est être descendant de quelqu'un,

ce n'est pas occuper un territoire; c'est peut-être cela qui fait qu'elle est l'éternelle voyageuse dans le temps; et, en même temps, elle est statique parce qu'elle n'a pas de place où elle est.

– Elle est aussi l'immobilité car elle est un temps qui est l'éternité.

– Oui, c'est un temps qui est éternel.

– On pourrait dire pour résumer l'histoire de l'Acadie, qu'elle a été l'histoire du refus, le refus perpétuel contre un certain nombre d'agressions ou d'interventions extérieures.

– Ce n'est pas le refus des Acadiens.

– Non, pas le refus des Acadiens mais le refus d'être autre chose que l'Acadie, c'est le secret de sa "survivance" d'avoir refusé tout ce qui pouvait l'empêcher de rester soi-même; quelle forme maintenant prend ce refus, ce désir de rester acadien?

– Oui, c'est très vrai, il y a un refus chez l'Acadien; la preuve c'est qu'actuellement il y a des tentations de tous côtés: la première tentation c'est d'être américain ou d'être de l'Amérique du Nord; la deuxième tentation c'est d'être canadien tout court, et, dans notre cas, cela veut dire être anglophone parce que l'Acadie baigne dans un milieu anglophone; la troisième tentation qui est nouvelle mais réelle pour l'Acadie c'est de devenir québécois; il y a quelques années, il y a eu une tentative en Acadie d'oublier le mot Acadie ou acadien et de s'appeler des francophones des Maritimes; c'était déjà un rapprochement avec le Québec, c'était se noyer dans une espèce de vaste francophonie d'Amérique du Nord.

– Au fond, le refus aux deux premières tentations vous assimile ou vous identifie plus exactement aux Québécois, et c'est le refus à la troisième tentation qui vous donne votre identité acadienne en vous distinguant de la minorité québécoise ?

– Oui et il est inévitable que l'Acadien refuse cette troisième solution car, en réalité, il n'est pas québécois; moi je n'ai rien contre les Québécois, au contraire, je vis à Montréal, je suis très bien avec les Québécois mais je n'en suis pas; j'ai beau dire que je voudrais être québécoise, je ne le suis pas; je ne le suis pas par ma naissance, par ma langue, par ma mentalité, par tout mon être; je sens la différence, je suis aussi différente d'un Québécois qu'un Québécois l'est d'un Français ou que je le suis d'un Français.

Il faudrait bien sûr distinguer écriture romanesque et écriture dramatique mais, dans son *Histoire de la Littérature canadienne française*, Gérard Bessette oppose les "romanciers de l'observation où les personnages sont liés, intégrés à leur milieu fami-

lial et social, où ils essaient de changer leur condition, leur environnement mais où ils ne désespèrent jamais ni de leur famille ni de la société car ils acceptent d'en faire partie" et, d'autre part, "les romans de la solitude où il y a rupture, aliénation, rejet de la société ou de la famille; le lien est rompu et les personnages frustrés ne surmontent pas leurs conflits " (3). Il me semble que si l'on appliquait ce jugement à votre oeuvre, vous appartiendriez plutôt à la première catégorie; *La Sagouine* contient un certain nombre de contrastes, de conflits ou de contradictions - selon le terme que vous préférerez - elle présente tout à la fois la réalité sordide des miséreux et une certaine grandeur tragique qui est une grandeur morale, intérieure, celle des êtres simples qui puisent aux sources des mythes populaires pour atteindre une sagesse résignée; quel sens donnez-vous à cette révolte qui est à la fois une acceptation, si j'ai bien compris votre oeuvre ?

— Oui, je crois que vous l'avez comprise, c'est qu'il y a à la fois résignation et révolte dans *La Sagouine*; cela, les Québécois ne l'ont pas toujours compris car les Québécois ont regardé la *Sagouine* comme étant seulement résignée; ils ont jugé la *Sagouine* à partir de leurs propres critères ou de leur propre être; le Québécois doit exprimer sa révolte car il est maître chez lui, jusqu'à un certain point, bien sûr; mais le Québécois a un gouvernement, un pays, une terre à lui, l'Acadien n'en a pas; c'est pourquoi la révolte de l'Acadien ne peut pas ressembler à celle du Québécois; il ne peut pas, lui, attaquer un gouvernement, il ne peut pas casser des vitres parce qu'il va se faire mal; alors, la seule révolte possible pour l'Acadien - et c'est celle de *La Sagouine* - c'est la parole; il a parlé, il a osé dire et c'est déjà une révolte très avancée pour un Acadien parce que la *Sagouine* crie sa situation et, en la criant, elle juge; elle ne veut pas juger mais le seul fait de dire par exemple: "écoutez, je m'excuse d'exister car en prenant ma respiration, j'enlève un peu d'air aux autres" mais c'est épouvantable d'accuser une phrase comme celle-là! Cette accusation est une révolte car c'est une expression de l'être qui se rend compte qu'être au monde c'est un drame, une tragédie; la sagesse de la *Sagouine*, je crois, ou de toute l'Acadie, c'est de savoir d'une part que la vie est mal faite pour elle et enfin qu'elle n'a pas sa part; quand elle dit, par exemple, "on est citoyen à part entière" on sait très bien que la part entière des autres est plus entière que la nôtre; il y a la part entière des autres et la part entière de la *Sagouine* qui n'est pas la même; il y a la différence entre l'homme et l'homme qu'elle est; à ce moment-là, sa sagesse consiste à prendre parti mais le seul parti qui soit possible c'est qu'elle sait qu'elle ne peut pas briser ce qui ne ferait mal qu'à elle; alors, elle accepte de ne faire que le seul pas qui lui apporte quelque chose et, en ce moment, la seule révolte possible c'est de dire; c'est une forme de sagesse qui n'est pas une résignation, c'est une acceptation mais une acceptation qui va vers la vie.

— C'est une acceptation positive, plus dynamique, moins passive que la résignation.

— Oui, parce que c'est vivant, c'est vivant.

— Il semble d'ailleurs puisque vous parlez de vie que ce sens aigu de la vie et de la mort qui est si propre aux minorités culturelles est un thème fondamental dans votre oeuvre; il semble que vous jouissiez pleinement de la vie car la mort est proche ou serait-ce une meilleure formulation que de dire qu'il s'agit d'une résurrection après plusieurs morts successives mais temporaires ?

— On peut dire résurrection, on peut dire une sorte de renaissance parce que l'Acadie a vécu de renaissance en renaissance; le seul fait de rentrer d'exil est une renaissance, le seul fait d'en sortir après cent ans de vie cachée après le retour d'exil et de prendre conscience qu'on était un peuple c'est aussi une renaissance et, aujourd'hui, nous vivons une sorte de nouvelle renaissance qui est celle de découvrir que nous ne sommes pas seulement en vie mais que nous sommes un peuple et que ce peuple a une expression et qu'il est différent; aujourd'hui je dirais que la tendance de la nouvelle renaissance acadienne c'est vers la réclamation du droit à la différence; nous refusons d'être assimilés et justement la troisième tentation dont nous parlions tout à l'heure à propos du Québec et de la francophonie, c'est une tentation qui éliminerait la seule chose qui nous reste et qui est la différence. Nous savons que le droit de parler français est un droit de l'homme; on ne peut pas nous enlever cela mais nous demandons le droit de parler *notre* français, d'être notre propre identité parce qu'on s'imagine au Canada que rechercher une identité cela veut dire rechercher l'identité française vis-à-vis de l'identité anglaise et, nous, ce n'est pas cela notre problème; il s'agit plutôt de rechercher notre identité en étant français à notre manière.

— D'où l'utilisation de la langue qui est si particulière dans *La Sagouine*.

— Oui, l'utilisation de la langue et de la mentalité et de la manière d'être, c'est très différent; vous me direz, mais pourquoi vouloir tant cette différence ? il n'est pas question de supériorité mais de survie. Le jour où nous cesserons d'être des Acadiens, nous cesserons d'être ce que nous sommes fondamentalement; c'est d'être acadien qui a fait que nous sommes quelqu'un d'autre; être un homme, bien sûr, tous les hommes sont hommes mais à la condition d'avoir une espèce de délimitation dans la qualité. C'est pourquoi en ce moment il y a une renaissance nouvelle qui est peut-être la plus importante et la plus dangereuse; d'une part, la plus importante parce que c'est le premier accès que nous avons à l'expression mais la plus dangereuse aussi parce que le jour où nous aurons exprimé ça, qu'est-ce qu'il nous restera à faire ?

— Et les gens d'en-bas, d'où viennent-ils ?

— Ils viennent d'Acadie aussi; l'Acadie, en fait, est divisée, comme tous les peuples du monde, en gens d'en-haut et gens d'en-bas mais seulement grattez un Acadien et vous trouvez un exilé après trois ou quatre générations; au fond, la différence entre l'homme d'en-haut et l'homme d'en-bas marque simplement une différence sociale; que ce soit l'homme qui est pêcheur d'huîtres et qui vit la petite vie ou que ce soit le médecin du village, les deux ont des grands-pères qui étaient cousins; c'est pourquoi l'homme d'en-haut et l'homme d'en-bas en Acadie ça ne veut presque rien dire parce que c'est une question d'une ou deux générations alors que, dans d'autres pays comme la France ou même le Québec, la différence est plus vieille, plus enracinée, mais, par surcroît, l'Acadie, vis-à-vis d'autres peuples, est d'en-bas. La Sagouine est d'une part l'homme d'en-bas acadien et, d'autre part, elle est l'homme d'en-bas de tout le Canada et de toute la francophonie.

— Il y a une évolution des *Crasseux* (4) à *La Sagouine* ; vous passez du dialogue au monologue.

— Mais c'est une évolution qui est purement formelle, c'est-à-dire que dans *Les Crasseux* il y avait une première approche de ce qu'allait devenir *La Sagouine* parce que *La Sagouine* est déjà parue dans *Les Crasseux*; elle avait quarante ans; après, dans *La Sagouine*, elle a vieilli d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années, ce qui veut dire qu'on a mûri cette Acadie-là, on l'a fait réfléchir; les Crasseux se débattent, ils luttent avec les poings.

— Mais n'y aurait-il pas précisément, dans le passage du dialogue au monologue, une intériorisation du problème ?

— Sûrement.

— Autre chose qu'une évolution purement formelle car la forme n'est pas gratuite chez vous.

— Dans le cas de *La Sagouine*, oui, il y a intériorisation de l'un des personnages et c'est un peu comme si je regardais *Les Crasseux* à la loupe, à l'envers et d'en-dessous.

— Vous êtes insaisissable et fascinante-fascinante parce qu'insaisissable - il me semble que votre pièce opère la jonction de l'âme acadienne et d'une certaine angoisse contemporaine, d'un certain sens du tragique; est-ce trop voir dans votre oeuvre ? mais le fait de faire représenter vos pièces dans le cadre de la francophonie ne traduit-il pas le désir de dépasser le problème acadien ?

— C'est à dire qu'avant être acadienne, je suis un être-homme, je dis même qu'avant d'être une femme je suis un être-homme; au tout départ je suis née, j'existe, je pourrais être carotte, je pourrais être un veau mais je suis un être humain et, par surcroît, je suis une femme et, par surcroît, je suis acadienne; toutes ces différences s'ajoutent à mon être fondamental; je ne pense pas d'abord acadienne, je pense femme, être-homme, être humain, ce qui veut dire que je suis plus préoccupée par la mort de l'Homme ou par ma mort que par la mort de mon pays; avant tout, je sais que le fait de mourir est une angoisse humaine; maintenant que je transpose cette angoisse en me disant que ce monde où je suis est doublement angoissant parce qu'il vit un dilemme, un paradoxe incroyable, cela est certain. Le premier paradoxe que je vis comme Acadienne c'est de vivre en Amérique du Nord qui est quand même un continent hautement industrialisé, très technologique; or, moi, je suis une pauvre là-dedans, je suis le Tiers Monde de l'Amérique du Nord; à ce moment-là, le premier dilemme c'est de vivre, de voir vivre autour de moi des conditions inférieures dans un monde supérieur. J'appartiens à la francophonie parce que je suis française d'origine; je suis sortie de France par mes ancêtres en plein XVIIe siècle, en plein âge d'or, en plein classicisme français, je sors de Versailles si vous voulez pour venir où ? — pour venir planter mes choux dans la vallée d'Annapolis.

— Annapolis ou Port Royal ?

— Eh oui, à l'époque, Port Royal; alors, imaginez le paradoxe d'appartenir à la plus haute culture d'Occident de l'époque et d'être au sommet de cette culture et d'en sortir pour venir vivre une expérience d'homme presque illettré, une vie intellectuellement primitive pendant trois siècles; ce qui est aujourd'hui une culture très orale, très primitive, très naturelle, très vivante, était, il y a trois siècles, une culture hautement cultivée. Sur le plan politique, le Canada est une puissance, un pays fort, un pays très bien organisé, or voilà que moi je ne sais pas donner ma citoyenneté; j'ai bien un passeport canadien mais, comme acadienne, je n'ai pas de passeport acadien; alors je vis les dilemmes de l'Homme à cinq ou six niveaux-culturel, économique, politique.. ce qui fait que cela accentue, éveille davantage, rend plus aigu le drame d'être un homme et de rechercher l'identité d'homme; rechercher notre identité politique, économique ou culturelle est, à un moment donné, un problème philosophique ou métaphysique; c'est pourquoi vous avez raison de dire que *La Sagouine* ou les autres livres ou moi-même je ne vis pas d'abord l'Acadie mais le monde.

— Vous utilisez une langue populaire, vous vous référez à une mythologie très ancienne, vous êtes un mélange d'ancienneté et de modernisme, vous retrouvez les origines de l'Humanité et vous utilisez une écriture moderne.

— Là encore, c'est l'Histoire qui m'a servie car, étant donné que je suis le premier écrivain à écrire acadien ou à écrire pour l'Acadie — avant moi on n'avait pas tellement publié de livres qui puissent être lus à l'extérieur de l'Acadie — alors, si j'arrive en date la première à écrire, il faut bien que j'invente mon langage.

— Vous n'inventez pas votre langage, vous transposez une langue populaire, vous réutilisez un langage qui est le vôtre.

— Ce que je veux dire c'est que j'invente une forme, un style, une forme littéraire; je ne peux pas écrire québécois, ce n'est pas ma langue, je ne peux pas écrire le français de France, ce n'est pas ma langue, je suis donc obligée d'écrire avec ma langue, mes intonations, mes images, ma forme à moi et forcément je l'invente moderne car je ne peux pas créer une langue à moi qui soit parlée par mes ancêtres; à ce point de vue-là, vous avez raison de dire que j'ai un style qui est moderne parce qu'il est nouveau, puisqu'il est pour moi toute seule; d'un autre côté, j'appartiens à une race, à un peuple qui, lui, est ancien, primitif, qui a des origines très lointaines.

— D'où votre tradition du conte, d'une littérature orale.

— C'est vrai.

— Vous insistez sur le senti, sur le vécu, sur le dit plus que sur l'écrit.

— C'est à la fois moderne et ancien, c'est ce qui fait peut-être mon originalité et, en même temps, mon authenticité parce que je ne peux pas parler autrement; je n'ai pas le choix, je ne cherche pas à être originale mais je n'ai pas de références; mes références seraient étrangères à tous les niveaux, qu'elles soient françaises, québécoises ou américaines; je suis donc obligée de les transposer et d'en faire une chose à moi.

— Quelle a été la réception de votre pièce au Petit Orsay (5) ?

— Très franchement, je vous dirai qu'elle a été merveilleuse; je pourrai vous citer les propres paroles de Jean-Louis Barrault qui nous a reçus et qui a dit de Viola Léger, la comédienne, qu'elle était absolument extraordinaire, géniale même, qu'elle n'avait pas fait une seule faute de théâtre, et, pourtant, tout cela sortait des tripes, de l'instinct; sur le plan du jeu, il a été absolument ébloui et je crois que le public a eu la même réaction que lui qui est un spécialiste. Le public a applaudi d'une façon chaleureuse, d'une façon authentique, d'une façon gagnée à la Sagouine; ce que j'ai entendu aussi c'est que tout le monde a reconnu la Sagouine comme sienne et cela m'a fait énormément plaisir.

— Vous dépassez donc le problème purement acadien.

— C'est ce que chacun disait et, à Paris, tout le monde est un peu provincial dans la mesure où chacun a des parents qui viennent de quelque part en France; chacun trouvait que c'était la langue de son pays, de ses ancêtres et je me suis dit que nous étions au carrefour, au centre de la francophonie, c'est dire que la Sagouine pouvait avoir ses lettres de noblesse jusque là, c'est-à-dire qu'elle est parente à part entière de tout ce qui est français.

— Et puisque vous parlez de francophonie, votre tournée va-t-elle se limiter aux pays francophones de l'Europe ?

— Pour le moment, on rêve à d'autres choses; par exemple, il y a la Nouvelle Angleterre qui rêve d'avoir *La Sagouine* car la Nouvelle Angleterre, d'une part, c'est le drame aussi de bien des francophones qui vivent là, d'anciens exilés acadiens et, ensuite, il y a une parenté énorme. Toute la Nouvelle Angleterre est bourrée d'Acadiens et de Québécois; *La Sagouine* peut parler à ces gens-là et aussi aux gens de la Nouvelle Angleterre qui sont des gens de l'Amérique du Nord; la Sagouine, quand même, est une Américaine en un sens; il y a la Louisiane aussi qui demande *La Sagouine*.

— C'est déjà différent.

— C'est autre chose effectivement et c'est pourquoi *La Sagouine* peut aspirer à plus que la francophonie; je crois d'ailleurs que le Canada entier — aussi bien le Canada anglophone que le Canada francophone — a déjà reçu *La Sagouine* et, si elle était jouée en anglais, elle aurait un public encore plus vaste.

— Quelle serait sa réception dans le monde anglophone ?

— Je suis sûre que la réception serait énorme dans le monde anglophone parce que les anglophones qui ont vu *La Sagouine*, l'ont accueillie comme étant à la fois une révélation mais une révélation d'une chose qu'ils connaissaient parce que, d'une part, elle est canadienne et il y a toujours les Irlandais, les Écossais... et, en plus, c'est une révélation parce que les anglophones ne savent pas très bien ce qu'est l'Acadie. Je le sais par la réponse qu'ont donnée les anglophones à *La Sagouine* quand ils l'ont reçue; cela a été unanime, ils l'ont bien accueillie, il y a eu un petit mot dans le *Time* de New York par exemple, il y a eu de bonnes critiques dans les journaux anglophones.

— Quel est votre sort d'écrivain, qu'allez-vous devenir ? Est-ce que la France va jouer pour vous le rôle qu'elle a joué pour Réjean Ducharme, Jacques Godbout ou M.C. Blais ?

— Je ne sais pas; je ne crois pas que chacun a le même sort, chacun subit quelque chose mais ce n'est jamais la même chose; maintenant je sais seulement que les portes de la France me sont ouvertes tant au niveau des éditeurs que des théâtres: *La Sagouine* a été jouée; on demande aussi *Évangéline Deusse (6)* ou autre chose; mes livres sont publiés ici et les Français ont répondu avec une chaleur et un accueil qui me touchent mais je ne crois pas que cela change le fond de ce que j'écris. Je ne pourrais pas imaginer mon public ou mon lecteur comme étant français, je l'imagine toujours comme étant mon père, ma mère, mes proches et c'est peut-être cela qu'il faut d'ailleurs; je n'ai pas cru qu'il fallait écrire l'histoire de l'Homme mais celle de Pierre, de Jacques, de Jean ou de la Sagouine.

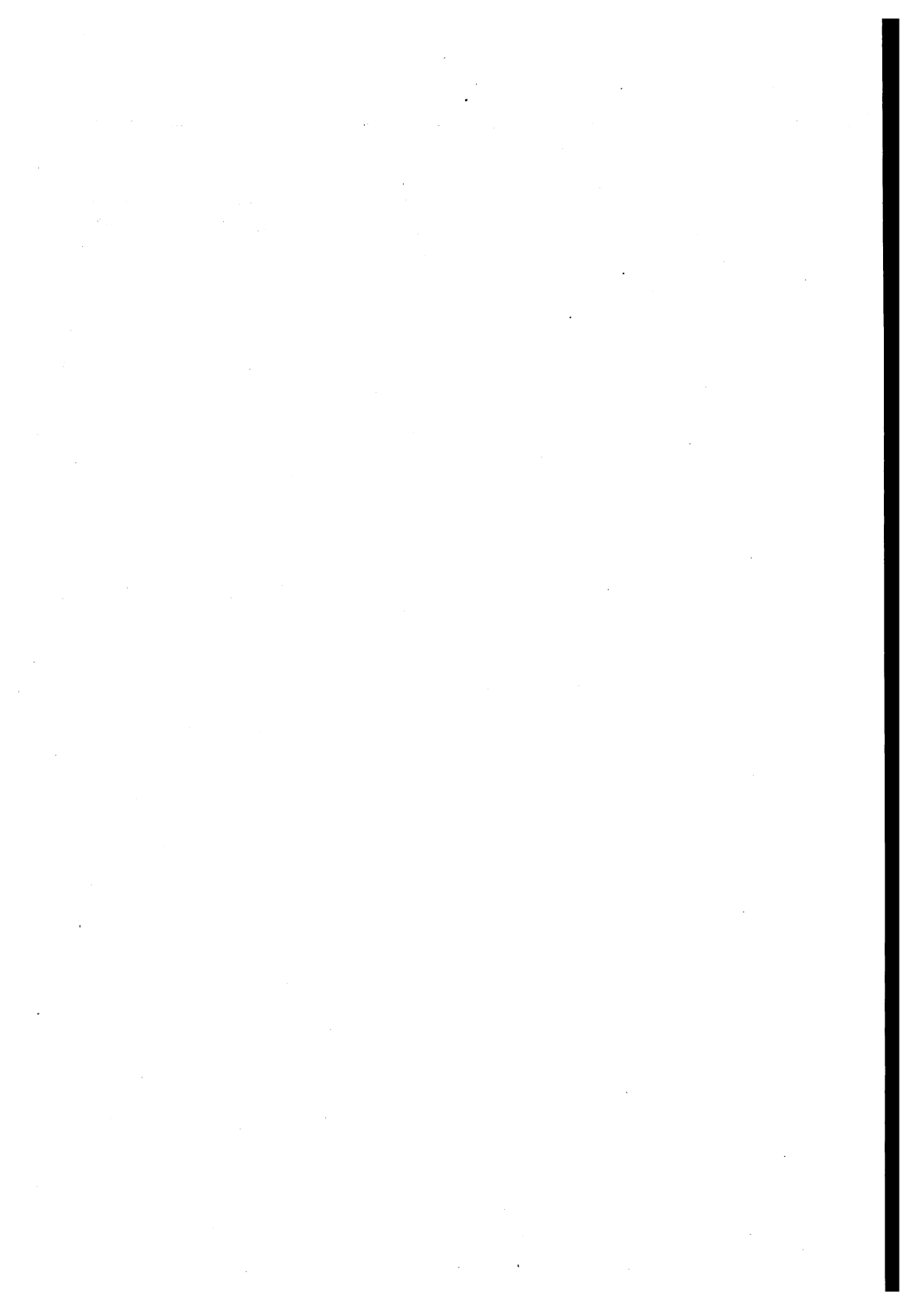
— C'est la garantie d'authenticité.

— L'homme est un être qui est incarné dans une réalité; ma réalité, c'est mon monde mais si les autres ne peuvent saisir *mon* monde, il ne faut pas que je leur raconte *leur* monde; je n'ai rien à dire en français si ce n'est mon Acadie; le Français doit comprendre mon Acadie comme moi je comprends la France; et, au-delà de l'Acadie, il va voir s'il y a le monde entier. On ne peut pas accéder à l'universel si on ne part pas du particulier. A ce point de vue là, l'accueil que me font les Français ne changera pas ma vision du monde ni mon écriture.

NOTES

- (1) *Antonine Maillet, La Sagouine, Leméac, 1971, 1972, 1973, 1974; Paris: Grasset, 1976.*
La Sagouine a été révélée au grand public par le Théâtre du Rideau Vert de Montréal en octobre 1972.
L'héroïne est interprétée par la comédienne acadienne qui créa la pièce: Viola Léger.
- (2) *Cahiers Renaud Barrault, Gallimard, 1976, N° 91, pp.104 - 114.*
- (3) *Gérard Bessette et al., Histoire de la Littérature canadienne française, CEC, 1968, p.487;*
pour plus de détails, cf. le chapitre XII (pp.423-486) consacré aux romanciers de l'observation tels que Philippe Panneton, Germaine Guèvremont, Gabrielle Roy et Roger Lemelin, et le chapitre XIII (pp.487-535) sur les romanciers de la solitude tels que Yves Thériault, Jean Filiatrault ou André Langevin.

- (4) *Antonine Maillet, Les Crasseux, Holt & Rinehart, 1968 et Leméac, 1973 (nouvelle version, Leméac, 1974).*
 - (5) *La Sagouine a été jouée au Petit Orsay à Paris en septembre et octobre 1976 puis en province et, en particulier, à Bordeaux, le 5 novembre 1976, au Centre Culturel de Saint-Médard-en-Jalles.*
 - (6) *Antonine Maillet, Evangéline Deusse, Leméac, 1975.*
-



TENTATIVES D'EMANCIPATION DES VALEURS RELIGIEUSES TRADITIONNELLES DANS LE ROMAN QUEBECOIS (1940-1965)

par Claude RACINE

Si le fait religieux est présent dans le monde romanesque d'avant 1965 au point de l'encombrer, il s'identifie globalement au cléricisme, déviation profonde du christianisme. La sensibilité littéraire en est saturée, exacerbée, intoxiquée, et c'est avec une espèce de plaisir sadique, une fureur d'iconoclaste que les romanciers déchirent les images religieuses, fulminent contre les travers de la chrétienté québécoise. On parle beaucoup de religion, mais c'est très souvent pour protester contre elle, pour la critiquer, et ridiculiser les comportements qu'elle commande.

C'est ce qui faisait dire à Paul Toupin en 1963 que nous avons une littérature de "défroqués" (1). Une littérature qui est en rupture avec certaines traditions d'origine cléricale, quand ce n'est pas avec la totalité de l'ordre établi qui représente ces traditions dans la chrétienté. Mais c'est une rupture déchirante; on ne l'effectue pas d'un cœur léger. Ce qu'on rejette, on ne le remplace pas facilement. Le Félix (2) de Jean Simard, tout comme le Denis Boucher (3) de Lemelin, reste seul. Ils s'excommunient en quelque sorte en contestant la réalité sociale dans son ensemble, et ils souffrent de leur état. On pourrait en dire autant de beaucoup d'autres personnages de notre roman.

La littérature romanesque québécoise d'avant 1965 est une littérature grinçante, torturée, parfois même masochiste. Elle s'apparente parfois à un rite d'exorcisme, souvent à une opération de démythification, presque toujours à un effort d'émancipation douloureux. Le Québécois de notre roman manque d'air. La liberté intérieure est fortement compromise. La littérature dénonce cet état de claustration et revendique l'affranchissement de toutes les contraintes. Cette dénonciation vise en grande partie, le cléricisme, qui a envahi la totalité de l'univers religieux et social du peuple québécois. C'est pourquoi cette soif d'émancipation se réfère à une situation de chrétienté cléricale devenue intolérable.

Dans son livre, *Courriers des villages* (4), Clément Marchand raconte l'histoire d'un fermier qui avait tenté de s'émanciper de la chrétienté rurale québécoise. Ce récit illustre bien la pression que le monolithisme catholique de type cléricale exerçait sur les individus dans la société rurale traditionnelle, et la difficulté ou même l'impossibilité qu'on pouvait éprouver à s'en affranchir. C'est la même situation que l'on retrouve dans la plupart des romans avant 1950.

Prosper était, nous dit-on, un garçon "courageux et serviable". On le respectait, on l'aimait même. Mais Prosper était un incroyant. Il était de ce fait condamné à vivre en marge de la société, voué à une écrasante solitude. Son incroyance ne l'excluait pas seulement des actes culturels de ses compatriotes, mais elle lui interdisait la participation aux rythmes premiers de leur vie, à cet ensemble de traditions, de principes populaires, de représentations qui permettent à l'homme de s'enraciner dans l'existence. Sur Prosper pèse l'interdiction populaire, parce qu'il incarne la négation de l'être collectif.

Prosper, nous dit-on, est mort "comme un chien". Ses compatriotes pourtant ne le méprisent pas. Ils ont de la pitié pour lui, mais ils ne peuvent rien. En refusant le cléralisme qui englobe toute l'existence, il s'est coupé de celle-ci. Il a refusé le patrimoine collectif, s'est mis au ban de la société, a consenti à devenir une espèce de proscrit. Même sa démarche, dit-on, était affectée d'une "légère claudication". Après avoir vécu dans l'isolement, il devait mourir sans être assisté de ceux qui l'entouraient. Il s'était condamné à vivre et à mourir dans la réprobation. Son destin était en quelque sorte irrémédiable.

L'histoire de Prosper illustre bien la contrainte qu'exerçait sur les Québécois l'ordre établi que représentait la chrétienté cléricale. Aucune émancipation n'était possible parce qu'en dehors de cette chrétienté, qui assumait l'être collectif, rien n'existait. Dans la perspective des compatriotes de Prosper, son attitude équivalait à un suicide. Dans ce contexte, la religion est solidaire d'un ordre social qui piétine la liberté individuelle.

Plusieurs romans, surtout après 1950, font état de démarches d'émancipation du cléralisme au profit d'une religion plus authentique. Mais cette opération est toujours aléatoire et douloureuse. C'est le cas du personnage de Michèle Mailhot, Josée, dans *Dis-moi que je vis* (5). Rompant avec une situation qu'elle juge aliénante, ne trouvant pas la liberté intérieure qu'elle cherche, la vie dont elle a tellement soif continue de lui échapper.

Marthe, dans *Au seuil de l'enfer* (6) de Yolande Chené, essaie d'échapper au catholicisme étouffant de sa mère. Elle y réussit, mais elle se ferme en même temps à toute expérience religieuse épanouissante pour ne trouver que la solitude et l'angoisse. C'est un peu la même démarche que l'on retrouve dans *Le Publicain* (7) de Jules Gobeil. Au terme de son évolution, la religion d'Henri-Second n'est plus qu'une affaire entre lui et Dieu. On ne sait pas ce qu'il adviendra de cette nouvelle orientation.

Mathieu, (8) de Françoise Loranger, explore un thème analogue. Le personnage principal, Mathieu, étouffe dans un milieu décadent, sclérosé. Il a conscience d'être diminué, déshumanisé, de ne pas vivre, "d'être rien". Il vou-

drait crier son indignation, mais il n'a même pas la force de protester. Sa pensée se retourne contre lui-même et le détruit. S'il passe à l'attaque, il n'arrive qu'à se blesser lui-même aux autres, tellement la résistance est insurmontable. Il finit par comprendre qu'il n'existe de salut pour lui que dans la fuite. Il lui faut rompre avec son milieu s'il veut sauver sa personnalité. Il rejette donc ce monde faux qui l'oblige constamment à mentir ou à se détruire, et avec lui, la religion cléricale qu'il porte. Car la religion de ce milieu décadent est à son image. Elle est une dimension de l'automatisme général, un ensemble de rites extérieurs qui n'engagent pas la personne. Mathieu est gavé de cette fausse religion faite de soumission au clergé et axée sur la souffrance, le péché, la résignation.

L'émancipation d'une religion toute sociologique, pour retrouver une religion plus personnelle n'est pas facile, comme le montrent les exemples que nous venons de présenter. Elle mène bien souvent au rejet de toute religion.

Notre roman étudie enfin un autre type d'émancipation qui apparaît après 1950 mais surtout après 1960. Il ne s'agit pas seulement cette fois de rompre avec un christianisme sociologique aliénant, mais de se débarrasser de toute forme de vie religieuse. Cette entreprise n'est pas plus facile que les précédentes.

Gilbert Choquette, dans *L'Interrogation* (9), a tenté d'en faire l'étude d'une manière très convaincante. Son personnage, Charles Dumais, a rompu avec les croyances de son milieu. Il se propose maintenant de justifier son existence, de recommencer à neuf, mais il ne peut dépasser une angoisse qui le torture. Le père de Marthe, dans *Au seuil de l'enfer* (10), ne peut sortir d'un scepticisme lancinant. L'ami de Marthe, Olivier, en est au même point. Monsieur Giguère, dans *Au-delà des visages* (11), d'André Giroux, essaie de se donner bonne conscience, mais il sait très bien que sa conduite n'est qu'un tissu d'accommodations et il ne peut échapper à un sentiment de culpabilité. Quant au personnage de Lemelin, *Pierre le Magnifique* (12), il a essayé de se soustraire à la vocation sacerdotale. Pour y arriver, il a même tenté de balancer toutes ses convictions religieuses. Mais une espèce de fatalité triomphe de toutes les situations et le ramène là où il devait aller. On peut se demander ce qui arrive quand l'émancipation de toute religion est chose faite. Il arrive parfois, comme chez le Charles Dumais de *L'Interrogation* (13) que le personnage essaie de la retrouver. Ou bien il en reste à un sentiment de déception comme dans *Ce qu'il faut de regrets* (14) de Paule Saint-Onge.

Manifestations psychologiques.

Toutes ces démarches d'émancipation semblent démontrer que les Québécois, après l'abandon du cléricisme qui englobait leur existence, tentent avec peine de restructurer leur vie intérieure. Une imagerie obsédante, apparue dans notre roman surtout après 1950, rend compte d'un profond désarroi psychologique. Sans faire l'inventaire de toutes ces images, nous voudrions en relever quelques-unes pour montrer l'ampleur du malaise.

Et d'abord, celle de la nuit. Il est bien évident que l'on pourrait retrouver l'image de la nuit dans la littérature romanesque antérieure à 1940. On la retrouve même partout dans la littérature universelle, et Gilbert Durand, dans *Les Structures anthropologiques de l'imaginaire*, (15) a montré comment l'imagination ordonne ses représentations autour des deux pôles du jour et de la nuit. Cependant, cette dernière accuse une intensité de présence exceptionnelle dans notre roman. Nous voudrions donner quelques exemples qui font voir les attitudes psychologiques liées à l'imagerie nocturne.

Dans *Evadé de la nuit*, (16) de Langevin, l'image de la nuit traîne un cortège de méchanceté, de cruauté, de brutalité. Elle exprime le caractère intolérable de l'existence humaine. La nuit du personnage, c'est sa solitude, son état de séquestration dans le monde, sa situation de condamné à l'échec, son impossibilité de communiquer avec les autres. Le monde extérieur ne reste pas seulement indifférent, mais "se venge, nous écrase de sa présence hallucinante" (17), et finalement englutit le personnage qui se suicide.

Le livre de Cloutier, *Les Inutiles* (18), s'ouvre sur l'image grandiose de la nuit. Elle est le lieu de la fuite, mais de la fuite impossible car la véritable nuit est intérieure (19).

Dans *Les Témoins* (20) elle est liée à l'idée du désespoir, elle exprime la situation de l'homme dans l'univers, elle est assimilée à la mort. Même obsession de la nuit chez le Marcel de *La fin des songes* (21). La nuit, c'est l'inconnu, le désespoir, la mort. Se convertir, ce serait sortir de la nuit, mais cette tentative échoue, et Marcel se suicide, happé en quelque sorte par la nuit implacable (22). Dans *Maryse* (23), de Dielle Doran, la nuit enveloppe le roman. Elle est l'espace même de l'oeuvre. Le personnage marche dans la nuit, la redoute, ne peut fuir. L'image exprime un sentiment de désarroi, d'égarement, de solitude dans un monde qui nous échappe et dont le sens est imperceptible (24). Sa signification est la même dans *L'Interrogation* (25) de Gilbert Choquette, *Délivrez-nous du mal* (26) et *Ethel et le terroriste* (27) de Claude Jasmin, *L'homme périphérique* (28) d'Irène de Buisset.

Dans *Mathieu*, (29) de Françoise Loranger, la nuit est liée à l'expérience de la solitude, à celle de l'isolement dans l'univers. Elle en vient à s'imposer au personnage au point de le conduire. Mais Mathieu quitte Montréal, s'en va dans les Laurentides. Ce déplacement est une sortie de la nuit. Mathieu redécouvre la lumière, se laisse pénétrer par elle. Même point de départ, dans *L'Irréelle* (30) de Robert Lafrance, mais la nuit a raison du personnage qui se jette à l'eau, pendant la nuit.

Terres stériles (31) de Jean Filiatrault, montre la nuit comme le temps de la haine, du remords. Tous la redoutent, et tous la subissent. Finalement, l'univers romanesque s'y consume, c'est l'enfer. Chez Suzanne Paradis, dans *Les Hauts cris* (32) elle est un refuge fascinant, mais non moins fatal. Elle contraste avec la lumière, la mer, la création qui gardent une fraîcheur ravissante et représentent une réalité en quelque sorte interdite, fermée. C'est avec Camille que Marie-Andrée découvre la mer et la lumière, mais l'amour lui est interdit en sa compagnie. Elle en vient à faire de la nuit sa patrie spirituelle, son véritable monde à elle.

Cette présence obsédante de la nuit exprime toujours l'impossibilité pour les hommes de se rejoindre, de communiquer, de s'ouvrir au monde extérieur. L'atmosphère du roman québécois en est surchargée.

L'image du mur rejoint celle de la nuit. Elle est cependant plus inattendue. Elle s'impose moins naturellement à l'imagination et pourtant, quand on lit attentivement le roman, on la retrouve partout, traduisant un état de séquestration et d'exclusion du monde intérieur. Chez Pinsonneault, elle complète celle de la nuit qui exprime l'un ou l'autre aspect de la solitude. Elle apparaît comme un écran entre les personnes et les empêche de se rejoindre, elle traduit un sentiment de claustration qui va parfois jusqu'à l'étouffement, ou impose l'évidence de l'échec à percer le mystère de l'existence.

L'image du mur ne revient pas moins fréquemment chez Robert Charbonneau. *Les désirs et les jours* (33) s'ouvre sur cette phrase bien significative: "Les yeux encore lourds de sommeil, Auguste contemple les murs de sa chambre, si hauts qu'ils semblent se perdre dans le toit" (34). Le premier regard que le jeune Auguste jette sur le monde s'arrête sur un mur. Dès le début, un écran est posé entre lui et la réalité, écran que le roman tentera de faire disparaître mais en vain. Les murs ne sont pas seulement un obstacle, ils sont hostiles (35), comme les parents, les amis, la société, et briment l'épanouissement du jeune homme.

Chez Langevin, l'image du mur est partout, exprimant l'impossibilité pour l'homme de sortir de lui-même, de rejoindre les autres. Sous ses "allures cyniques", Jean est "un enfant emmuré, inexorablement étouffé" (36). Jacques Langlet, dans *Au-delà des Visages*, a lui aussi enduré toute sa vie "le supplice de l'emmuré" (37). Dans *L'Interrogation*: "Entre l'homme et moi des murs sans fin grim pant jusqu'au ciel, des murs d'or et d'argent, des murs de papier, des murs de sommeil et de nuage" (38).

Dans presque tous nos romans, la même image revient et on peut la suivre d'un bout à l'autre de l'oeuvre, qui se développe, se multiplie par quatre, devient cercle, prison et finalement mort. Tout se passe comme si, au niveau de l'inconscient, une coupure irrémédiable s'était introduite entre l'homme et le monde, interdisant toute expérience de liberté et de communion. L'isolement, la claustration, l'incapacité de créer des relations humaines valables, l'exclusion du monde extérieur finissent par replier la personne sur elle-même, "cachée à l'oeil même de Dieu" (39).

Le malaise qui succède à l'affranchissement du cléricisme se manifeste dans notre roman de cent manières différentes. Le sentiment de l'échec, la conscience de l'absurde, transparaissent un peu partout et recouvrent tout le champ de la conscience.

L'image du vide, par exemple, enveloppe presque tous nos romans, et surtout ceux qui ont plus de poids littéraire. Le vide se présente dans *Les Témoins* d'Eugène Cloutier, comme une donnée première de l'existence. Le personnage a l'impression de glisser dans le vide (40). La réalité n'a pas de consistance et il ne sait plus à quoi se prendre. Il a d'ailleurs contribué à cette vacuité: "J'avais, dit-il, trop longtemps fait le vide dans mes artères pour ne pas en être victime à mon tour" (41). Dans *Croisière* (42), la désagrégation est accomplie et l'aliénation psychologique devient la matière même du roman, chez Jean Filiatrault, dans *Terres Stériles*, le vide efface en quelque sorte le passé et le présent (43). Il exprime une absence radicale qu'on assimile d'ailleurs au désespoir. C'est ce sentiment du vide qui accable Marcel dans *La Fin des songes*, le démoralise et le rend incapable de prier (44). Il s'impose à lui par toutes les failles de la vie et le conduit finalement au suicide. C'est lui aussi que l'on retrouve dans l'existence morne d'Alexandre Chenevert (45), dans celle de Mathieu (46). C'est lui qui paralyse toutes les énergies de Victor Debreux et finira par avoir raison de lui (47).

Le thème de la peur est très voisin de celui du vide. Il est parfois rattaché à la religiosité janséniste qui met l'accent sur le péché et la damnation (48), mais il a le plus souvent une signification moins précise et plus large.

Le personnage d'André Béland craint de sombrer dans le néant, d'échouer (49). Il cherche une issue dans la révolte contre la société. Dans *La montagne d'Hiver*, de Michelle le Normand, la peur recouvre tous les aspects de l'existence. Peur de se mêler aux gens, peur du monde moderne, peur des guerres possibles, peur de la solitude, peur du vieillissement, peur de la mort, peur du passé, du présent, de l'avenir (50). Peur de tout, dit la Marie-Anne de Jacqueline Tremblay (51).

La peur devient du vertige, dans plusieurs romans. On perd pied, on sombre dans le désarroi. Pierre Baillargeon avait déjà entrevu ce dénouement dans *La neige et le feu* (52). Chez Cloutier, ce n'est pas seulement un dénouement, c'est la condition même de l'homme qui se prolonge jusque dans la mort. Ailleurs, c'est une conséquence de la solitude ou la suite inévitable d'un échec existentiel. Le vertige est tellement présent dans le roman québécois que Gilles Marcotte y voyait en 1963 une de ses principales caractéristiques (53).

Le mouvement se précipite avec les jeunes romanciers. Il s'affirme dès le début comme un "postulat absolu, on le vit avec intensité, on le provoque, on le pousse à bout" (54). Il devient la dimension première du roman et entraîne tout le reste. L'univers romanesque devient le lieu d'une espèce d'ensorcellement qui enlève à l'homme toutes ses ressources de liberté et d'autonomie personnelle. De là découle peut-être cette hantise de la mort qui harcèle tant de nos personnages.

Certains romans apparaissent comme des univers habités par des maniaques du crime ou de la destruction systématique. *Le Scalpel ininterrompu* (55), de Ronald Desprès, met en scène un vivisecteur, le docteur Jan Von Fries. Il force ses amis, ses voisins, à se prêter à ses expériences. Au début, la police enquête sur les disparitions qui se multiplient. Peu à peu cependant, ce qui apparaissait comme un crime est considéré comme un service rendu à une humanité qui souffre de surpopulation. Le docteur obtient la collaboration des organismes nationaux et internationaux. Tout le monde est anéanti, même le célèbre savant qui s'abandonne à ses machines. La religion ne s'oppose pas à cette tuerie organisée, elle est aussi embauchée par Von Fries, et un Dominicain, venu pour le sermoner, devient un propagandiste extraordinaire de son entreprise.

Le cynisme de Desprès n'a d'égal que celui d'Hubert Aquin dans *Les Rédempteurs* (56). Cette fois encore, il s'agit de mettre fin à l'humanité en la convainquant elle-même de s'exterminer. Et l'on voit une procession innombrable monter vers la potence dressée sur une montagne comme la croix sur le Calvaire.

Le livre d'André Ber, *Segoldiah* (57), n'est pas à proprement parler un roman. Il présente un psychiatre que le surmenage conduit à la dépression nerveuse et à l'obsession. L'auteur veut mettre la science moderne en garde contre la tentation de s'ériger en explication totale de l'univers. Dieu seul, nous dit-on, est la réponse aux questions fondamentales que l'homme se pose, et le psychiatre n'a pas à "fourrer son nez" dans les affaires du Grand Maître.

Ces trois oeuvres ne détiennent pas le monopole du sadisme et du masochisme dans notre roman. A peu près toutes les maladies psychologiques infestent notre univers romanesque et affectent profondément la qualité des comportements humains. Tout se passe comme si l'homme était gravement blessé et ne réussissait pas à triompher des malaises qui le rongent. Dans *l'Aquarium* (58) de Godbout, le sadisme semble une disposition acceptée, aussi normale que pouvait l'être dans un autre univers le souci d'épargner aux autres toute la souffrance possible. Dans *Orage sur mon corps* (59) d'André Béland, le désir de faire souffrir, de détruire tout bonheur autour de soi, est poussé jusqu'à l'invraisemblance. Dans combien de romans le révolte n'éclabousse-t-elle pas tout ce que nous appelons traditionnellement des valeurs humaines ?

Il semble que ce soit à ces dispositions morbides qu'il faille rattacher le refus systématique de la charité et de la pitié que l'on retrouve si souvent dans le roman. Ce refus, qui confine parfois au fanatisme, semble exprimer une certaine exaspération de l'individu qui se sent menacé et veut aveuglément résister à tous les empiètements.

Il ne s'agit pas ici de porter un jugement moral sur ces états de conscience. Tous ces symptômes, en même temps qu'ils expriment des souffrances aiguës, annoncent sans doute des transformations radicales de la conscience québécoise.

Conscience de l'absurde :

Avant 1940, la conscience romanesque québécoise n'avait pas à compter avec cette réalité aux multiples visages qui hante notre littérature depuis la guerre et qui s'appelle l'absurde. L'univers bien ordonné de nos romans d'avant la dernière guerre, dans lequel le mal ne jouait qu'un rôle épisodique, est devenu une image du passé.

Déjà, chez Jean Simard, l'ironie dépasse les structures sociales pour rejoindre la condition humaine: "La vérité, c'est qu'un enfant naissant ne ressemble à rien, ni à personne. C'est un paquet informe de suif rouge" (60). On retrouve chez Hertel un dégoût encore plus prononcé en face de l'existence.

Ailleurs c'est le sentiment que le monde est mal fait. Les hommes sont égarés sur cette drôle de planète. Ils naissent sans l'avoir voulu et subissent ensuite la mort qu'ils redoutent. Leur destin leur échappe. Comment Dieu peut-il s'accommoder de tant d'injustices ? Comment peut-il en plus punir les récalcitrants en les soumettant à un châtement éternel ?

Comme le monde est mal fait, et qu'on ne peut donner de sens à sa propre existence, le mieux est de s'abstenir de réfléchir. André, le personnage de Sasmin dans *Délivrez-nous du mal*, se réjouit d'être enfermé entre les quatre murs d'une prison, car il n'aura plus à réfléchir (61). La réflexion n'a pas de sens, puisque tout le monde a raison.

Il faut bien remarquer que la conscience de l'absurde, si elle ne fait qu'affleurer ici ou là dans certains romans, apparaît pourtant dans d'autres comme une dimension première.

Dans *Ce qu'il faut de regrets* (62) de Paule Saint-Onge, l'absurde prend le visage d'une fatalité. L'existence se déroule au niveau des relations humaines. Or, celles-ci sont vouées à l'échec. Elles laissent Isabelle et Marc dans une profonde insatisfaction, un demi-bonheur contre lequel ils ne peuvent rien. L'image du mur traverse tout le roman, exprimant l'impossibilité de se rejoindre pour ces deux êtres qui avaient décidé de passer leur vie ensemble.

L'éducation janséniste est certes responsable de cet échec, mais plus encore, c'est le destin qui explique tant de malheurs. Il fallait que Marc soit attiré par une autre femme pour que les meilleures intentions soient annihilées. Marc et Isabelle sont en quelque sorte extérieurs au mal qui les frappe. Ils étaient à l'avance voués au malheur.

Chez André Langevin, c'est le scandale de la souffrance et de la mort qui confère à l'existence un caractère absurde. Dès les premières pages d'*Evadé de la nuit* (63), apparaît le thème de la mort qui traversera les deux autres romans. Devant le cercueil de son père, Jean Cherteffe découvre le vrai visage de la vie. Il est profondément déçu. Fini le rêve d'un père protecteur réunissant toutes les qualités.

Le roman sera la tentative de refaire l'image du père, mais cette tentative sera vouée à l'échec. Au cœur de l'intuition de Langevin, il y a quelque chose qui fait scandale, et c'est la souffrance dont la mort est l'expression finale. Jean Cherteffe va essayer de chasser du monde la souffrance qu'il a lue sur le visage de son père, mais il la retrouvera dans la mort de Claude Benoît et dans celle de Micheline.

Le personnage principal de *Poussière sur la ville* (64) est un professionnel de la souffrance, un médecin. Le docteur Dubois, comme Jean Cherteffe, veut aussi arracher l'existence humaine à la souffrance. Il n'y réussit pas et se révolte devant ce qu'il appelle l'injustice de Dieu qui laisse souffrir les enfants et les innocents.

Dupas, dans *Le temps des hommes* (65), est lui aussi révolté face à la souffrance. Appelé au chevet d'un enfant agonisant alors qu'il était jeune vicaire, il n'a pu soutenir la vue de cette souffrance innocente et a demandé un miracle. Il considère ce geste comme un acte de révolte contre Dieu puisque son rôle de prêtre était d'offrir cette souffrance et non de la soustraire à Dieu. Scandalisé et humilié, il a quitté l'état ecclésiastique. Il vit maintenant avec les bûcherons, comme l'un d'eux, mais exclu du monde, ne pouvant se marier ni exercer son sacerdoce. Il se voit rejeté par Dieu et par les hommes, "les mains vides". Il a échoué, il le sait. Il a trahi. Il dira qu'il ne croit plus à la rédemption, mais à l'injustice.

L'ici et l'ailleurs.

Ainsi, une soif d'émancipation de l'ordre chrétien québécois se fait sentir dans notre roman, mais cette émancipation semble difficile à réaliser. Quand elle l'est, il faut ensuite l'assumer, ce qui n'est pas plus facile. C'est pourquoi les romans les plus émancipés affichent une agressivité amère, et parfois même une espèce d'obsession des images religieuses qu'ils ne réussissent pas à évacuer complètement.

Les tentatives d'émancipation que nous avons analysées se situent sur un plan socio-religieux. Il s'agit de rompre avec un contexte social religieux, le cléricalisme, ou avec toute forme d'engagement religieux par réaction contre ce contexte aliénant. Il n'est, dès lors, pas étonnant que le roman fasse état d'une soif intense d'évasion. Cette soif d'évasion se présente comme un besoin de partir, de quitter le lieu où l'on est, comme s'il était impossible de rester en place. Il faut absolument aller ailleurs, trouver un autre espace, réel ou imaginaire.

La famille, si elle est un lieu où l'on vit, est aussi très souvent dans le roman, un endroit que l'on quitte. On ne la quitte pas seulement parce qu'elle a joué un rôle important d'institution cléricale, mais parce qu'on ne peut plus y vivre. Il en va de même pour la paroisse ou le village que l'on quitte effectivement ou que l'on rêve de quitter.

Les formes de départ sont multiples. On quitte la famille, la paroisse, le pays, on abandonne l'état clérical, comme Jérôme Aquin (66), Frère Thomas (67), Henri, dans *Le Publicain* (68). Il est vrai que bien des personnages restent sur place, mais ils étouffent. L'immobilité leur est insupportable. On pourrait dresser un tableau du roman d'après l'importance qu'y prend le déplacement. Dans le roman psychologique (1950-60), on voyage beaucoup parce qu'on ne peut plus rester au même endroit. Dans le "jeune roman" (depuis 1960), la vitesse est devenue aussi nécessaire que l'air que l'on respire.

Toutes ces formes d'évasion, d'insatisfaction, de claustration, d'étouffement expriment un malaise dont les origines cléricales sont indéniables, et constituent très souvent les harmoniques d'un effort d'émancipation qui s'étend à presque tout notre roman. Notre société québécoise imaginaire est en profonde mutation. C'est cela aussi qu'exprime le ferment révolutionnaire. Les personnages révoltés contre la société cléricale québécoise sont assez nombreux dans notre roman, mais rares cependant sont ceux qui peuvent vraiment créer un mouvement révolutionnaire.

Le Jacques Langlet de *Au-delà des visages* (69) est animé d'un instinct de révolte. Il proteste contre une société conformiste, mais il n'a pas la force de briser le carcan qui l'étouffe et c'est lui qui meurt, écrasé par une charge trop lourde. Le Denis Boucher de *Au pied de la pente douce* (70) est lui aussi un révolté, mais il n'arrive pas à organiser une action révolutionnaire efficace. Sa révolte est trop individualiste, elle ne se communique pas à son entourage, elle ne donne pas de résultats. C'est la même expérience qui est faite par Marcel dans *La fin des songes* (71), et cette fois, comme pour Jacques Langlet, le suicide se présente comme la seule issue. Chez le Jean Lévesque de *Bonheur d'occasion* (72), comme chez le Jean Cherteffe d'*Evadé de la Nuit* (73), la révolte n'arrive pas non plus à se réaliser dans un acte révolutionnaire.

Dans tous ces cas, l'élan révolutionnaire existe, mais il n'arrive pas à prendre forme, comme si l'immobilisme de la société était irrémédiable, et quand le personnage ne démissionne pas, c'est lui qui est brisé. L'élan révolutionnaire se retourne alors sur son auteur et le détruit. C'est peut-être pourquoi la contestation et la critique ont si souvent chez nous une allure masochiste ou sadique. Dans *Ils posséderont la terre* (74) de Charbonneau, Edward déclare que "la joie de détruire dépasse en profondeur celle de créer" (75). Il sent qu'il est impossible de créer; tout ce qui reste possible est de détruire. On retrouve un sadisme semblable dans *Orage sur mon corps* (76) d'André Béland.

Dans le jeune roman, celui qui a accompagné "la révolution tranquille" depuis 1960, la démarche révolutionnaire est beaucoup plus tapageuse, plus ouverte, mais elle n'est pas plus efficace. Les actes révolutionnaires des oeuvres de Girouard, Renaud, Jasmin, ressemblent plus à des prouesses de délinquant qu'à un effort réel de transformer la société québécoise.

C'est peut-être chez Gérard Bessette que l'action révolutionnaire réussit le plus à s'organiser. Dans *La Bagarre* (77), on n'a encore chez le personnage principal, Lebeuf, qu'une vague attitude révolutionnaire. Dans *Les Pédagogues* (78) cependant, Lebeuf et Sarto passent aux actes. Ils rompent avec l'apathie générale et essaient de secouer le conformisme des institutions. Il est loin d'être assuré toutefois qu'ils réussiront à arracher la société à son assoupissement.

Mais ce n'est pas seulement dans les personnages qu'il faut chercher des traces de l'esprit révolutionnaire. Il est aussi dans le ton des romans, comme une charge d'explosif que l'auteur dépose dans la conscience du lecteur. C'est en ce sens surtout que les oeuvres de Lemelin, Simard, Thériault, Vac, Gobeil, Richard ont une portée révolutionnaire. Ces auteurs, stigmatisent, protestent, éveillent la conscience. En exécutant une mentalité qui jouissait du couvert de la vérité et de l'orthodoxie cléricales, ils provoquent un réveil et une ouverture à des valeurs nouvelles.

NOTES

- (1) Paul Toupin, *Le Devoir*, 26 oct. 1963, p.20.
- (2) Jean Simard, Félix, Montréal: Variétés, 1947, 135 p.
- (3) R. Lemelin, *Au pied de la pente douce*, Montréal: L'arbre, 1944, 332 p.
- (4) C. Marchand, *Courriers des villages*, Trois-Rivières: Le Bien Public, 1941, 214 p.
- (5) M. Mailhot, *Dis-moi que je vis*, Montréal: C.L.F., 1964.
- (6) Y. Chené, *Au seuil de l'enfer*, Montréal: C.L.F. 1961, 252 p.
- (7) J. Gobeil, *Le Publicain*, Montréal: C.L.F., 1958, 232 p.
- (8) F. Loranger, Mathieu, Montréal: C.L.F., 1949, 347 p.
- (9) G. Choquette, *L'Interrogation*, Montréal: Beauchemin, 1962, 173 p.
- (10) Y. Chené, *Au seuil de l'enfer*, Montréal: C.L.F., 1961, 252 p.
- (11) A. Giroux, *Au-delà des visages*, Montréal: Variétés, 1948, 173 p.
- (12) R. Lemelin, *Pierre le Magnifique*, Québec: Inst. litt. du Québec, 1952; 277 p.

- (13) G. Choquette, *L'Interrogation*, op. cit.
- (14) P. Saint-Onge, *Ce qu'il faut de regrets*, Montréal: C.L.F., 1961, 159 p.
- (15) G. Durand, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris: P.U.F., 1963.
- (16) A. Langevin, *Evadé de la nuit*, Montréal: C.L.F., 1951, 245 p.
- (17) *Ibid.*, p. 134.
- (18) E. Cloutier, *Les Inutiles*, Montréal: C.L.F., 1956, 202 p.
- (19) *Ibid.*, p. 10-12, cf aussi p.14, 20, 22, 31, 46, 57, 103, 104, 131, 132.
- (20) E. Cloutier, *Les Témoins*, Montréal: C.L.F., 1953, 226 p.
- (21) R. Elie, *La fin des songes*, Montréal: Beauchemin, 1950, 256 p.
- (22) *Ibid.*, p. 203-204, et aussi 207, 208, 217, 223, 224, 225, 230, 232, 240, 248, 252, 256.
- (23) D. Doran, *Maryse*, Montréal: C.L.F., 1960, 171 p.
- (24) *Ibid.*, p. 20, 24, 37, 38, 40, 42, 45, 80, 90, 101, 119, 122, 139, 141.
- (25) G. Choquette, *L'Interrogation*, Montréal: Beauchemin, 1962, 173 p.
- (26) C. Jasmin, *Délivrez-nous du mal*, Montréal: A la page, 1961, 187 p.
- (27) C. Jasmin, *Ethel et le terroriste*, Montréal: Déom, 1964, 145 p.
- (28) I. de Buisseret, *L'homme périphérique*, Montréal: A la page, 1963.
- (29) F. Loranger, *Mathieu*, op. cit., p. 60-61.
- (30) R. Lafrance, *L'Irréelle*, Montréal: L'Arbre, 1944.
- (31) J. Filiatrault, *Terres stériles*, Québec: Inst. litt. du Québec, 1953.
- (32) S. Paradis, *Les hauts cris*, Paris: Diaspora française, 1960.
- (33) R. Charbonneau, *Les désirs et les jours*, Montréal: L'Arbre, 1948.
- (34) *Ibid.*, p. 9.
- (35) *Ibid.*, p. 12. *L'image traverse tout le roman*, p.10, 17, 19, 43, 61, 80, 82, 94, 159, 201, 222. *Même obsession dans Ils posséderont la terre*, p.15, 20, 44, 51, 58, 75, 89, 96, 109.
- (36) A. Langevin, *Evadé de la nuit*, op. cit., p. 144.
- (37) A. Giroux, *Au-delà des visages*, Montréal: Variétés, 1948, p.140.
- (38) G. Choquette, *L'Interrogation*, op. cit., p.35
- (39) M. Bosco, *Un amour maladroit*, Paris: Gallimard, 1961, p.207.
- (40) E. Cloutier, *Les témoins*, op. cit., p. 40.
- (41) *Ibid.*, p.148.
- (42) E. Cloutier, *Croisière*, Montréal: C.L.F., 1963.
- (43) J. Filiatrault, *Terres stériles*, op. cit., p.17. *Voir aussi* p.22 - 23.
- (44) R. Elie, *La fin des songes*, op. cit., p. 16, 150, 175, 189, 192, 197, 223, 234, 236.
- (45) G. Roy, *Alexandre Chenevert*, Montréal: Beauchemin, 1954.
- (46) F. Loranger, *Mathieu*, Montréal: C.L.F., 1949.
- (47) Y. Thériault, *Cul-de-sac*, Québec: Inst. litt. du Québec, 1961, p.71-72.

- (48) A. Giroux, *Le gouffre a toujours soif*, Québec: *Inst. Litt. du Québec*, 1953, p.87. M.A. Roy, *Valcourt ou la dernière étape*, Saint-Boniface, Manitoba, 1958, p.28. P. Baillargeon, *La neige et le feu*, Montréal: *Variétés*, 1948, p.46.
- (49) A. Béland, *Orage sur mon corps*, Montréal: *Serge*, 1944, p.16.
- (50) M. Le Normand, *La montagne d'hiver*, Montréal: *Fides*, 1961, p.20, 23, 32.
- (51) J. Tremblay, *Marie-Anne ma douce*, Montréal: *C.P.P.*, 1963, p.63. On retrouve un sentiment semblable dans J.C. Harvey, *Les paradis de sable*, Québec: *Inst. Litt.*, 1953, p.159.
- (52) P. Baillargeon, *La neige et le feu*, op. cit., p.203.
- (53) G. Marcotte, *L'expérience du vertige dans le roman* cf., dans *Ecrits du Canada français*, Montréal, 1963, vol. XVI, p. 229-246.
- (54) *Ibid.*, p. 239.
- (55) R. Després, *Le Scalpel ininterrompu*, Montréal: *A la Page*, 1962.
- (56) H. Aquin, *Les Rédempteurs, récit*, Montréal: *Ecrits du Canada français*, vol. V. 1959, p.45-114.
- (57) A. Ber, *Ségoldiah*, Montréal: *Déom*, 1964.
- (58) J. Godbout, *L'Aquarium*, Paris: *Seuil*, 1962.
- (59) A. Béland, *Orage sur mon corps*, Montréal: *Serge*, 1944.
- (60) Jean Simard, *Félix*, Montréal: *Variétés*, 1947, p.70.
- (61) C. Jasmin, *Délivrez-nous du mal*, op. cit., p.177.
- (62) P. Saint-Onge, *Ce qu'il faut de regrets*, Montréal: *C.L.F.*, 1961.
- (63) A. Langevin, *Evadé de la nuit*, op. cit.
- (64) A. Langevin, *Poussière sur la ville*, op. cit.
- (65) A. Langevin, *Le temps des Hommes*, op. cit.
- (66) J. P. Pinsonneault, *Jérôme Aquin*, Montréal: *Beauchemin*, 1960.
- (67) R. Carbonneau, *Le destin du Frère Thomas*, Montréal: *L'Homme*, 1963
- (68) J. Gobeil, *Le Publicain*, Montréal: *C.L.F.*, 1958.
- (69) A. Giroux, *Au-delà des visages*, Montréal: *Variétés*, 1948, 173 p.
- (70) R. Lemelin, *Au pied de la pente douce*, Montréal: *L'Arbre*, 1944, 322 p.
- (71) R. Elie, *La fin des songes*, Montréal: *Beauchemin*, 1950, 256 p.
- (72) G. Roy, *Bonheur d'occasion*, Montréal, *Pascal*, 1945, 2 vol. 532 p.
- (73) A. Langevin, *Evadé de la nuit*, Montréal: *C.L.F.*, 1951, 245 p.
- (74) R. Charbonneau, *Ils posséderont la terre*, Montréal: *L'Arbre*, 1941; 221 p.
- (75) *Ibid.* p. 48.
- (76) A. Béland, *Orage sur mon corps*, Montréal: *Serge*, 1944, p.39-40.
- (77) G. Bessette, *La Bagarre*, Montréal: *C.L.F.*, 1958, 173 p.
- (78) G. Bessette, *Les Pédagogues*, Montréal *C.L.F.*, 1961, 309 p.

Goodbye to Elsa : Salut au roman anglo-indo-canadien

par **Robert MANE**

"I went to see Heather with my fez on. When she answered the door, I barked: "Wow, wow!" Then on all fours I climbed the stairs after her. When we got onto her room, I yelped and bayed. She didn't understand. Then with my teeth I tugged at her panties till I pulled them off. With my paws I laid her on the floor, and pow-wowed around her, sniffing, licking, yapping and howling. Then I fucked her. After it was over, I barked loudly several times, and with my tongue hanging out I pranced out on all fours".

Saros Cowasjee, *Goodbye to Elsa*,
London, Sidney, Toronto: The Bodley Head
(1974), p.80.

Tristan, l'acteur principal de cette scène, tout comme son créateur, est un universitaire d'origine indienne. N'allons pas croire pour autant qu'il s'agit là d'un quelconque exercice dans la ligne des travaux pratiques inspirés de *Kâma-sûtra*. Et ne tombons pas dans l'erreur de sa partenaire: "Heather laughed herself into fits. However, the great symbolic meaning of my act was incomprehensible to her. She was not intelligent" (*loc. cit.*). Au-delà de l'apparente gaudriole, et sous le couvert de l'exagération burlesque, c'est à une réflexion sérieuse que nous sommes conviés. Henry Miller qui avait eu l'occasion de lire le manuscrit de *Goodbye to Elsa* ne s'y était pas trompé. Jusqu'à présent inédite, sa lettre à propos de ce "damn good novel", ("a damn good letter", elle aussi) mérite d'être reproduite *in extenso*, et justifie à elle seule cet article:

Henry Miller,
444 Ocampo Drive,
Pacific Palisades,
California 90272

(Note -- Excuse handwriting -- blind in one eye)

To any and all American publishers.

This book (*Goodbye to Elsa*) is certainly a departure from the mainstream of Hindu writing today, as well as from European and American literature.

In a way it is a crazy book--not a novel at all, but just a book, a damn good one too.

I must say parenthetically that what I say about this book may not be at all true. I am not a critic. I love and hate and I am more often wrong than right.

What impresses me about this book is that the humour lies beneath the surface. One feels that the protagonist, or author, as the case may be, is rather a sad bloke, a lovable misfit. His tragedy arouses no sympathy in us--rather it makes us smile or laugh. I think this to be good writing. Having read two other books by this author, of a totally different genre (I refer to his books on Sean O'Casey), I am fully aware of his competence and his seriousness.

To be honest, I would never have thought the author to be an admirer of the wonderful, the magnificent Irish playwright. They have nothing in common, apparently, except misfortune, which we all have in common. Men like Celine and Knut Hamsun make rollicking good books out of their misfortune; (so did Dickens, incidentally). I feel that Cowasjee, if given the chance, will supply us with still more amusing, still more tragic works.

Why he wants to be published in this country, I don't know, unless it is for money. I would rather see him published in France, Germany or Italy, where I am sure he would be better appreciated than here.

Henry Miller (signed)

5/27/1974

Mais qui est ce romancier, aussi déroutant nous dit-on qu'admirable ? Dans "Away from Lost Worlds: Notes on the development of a Canadian literature", George Woodcock dresse un portrait-type qui pourrait assez bien convenir :

"If we try to envisage an "average Canadian writer", we can see him living near a campus, teaching at least part time at university level, mingling too much for his work's good with academics, doing as much writing as he can for the CBC and always hoping for a Canada Council Fellowship that will take him away for a year in Menton or the Greek Islands" (1).

Depuis qu'en 1963, après avoir pendant deux ans tâté du journalisme à Bombay, Saros Cowasjee, Ph. D. de l'Université de Leeds, et spécialiste du théâtre irlandais est venu au Canada pour occuper un poste de professeur d'anglais à l'Université de Regina, Sask., il s'est certainement appli-

qué à répondre à cette description. Nous ne savons quels peuvent être pour l'instant ses rapports avec la Canadian Broadcasting Corporation, mais à en juger par sa notice biographique, Fellowships et invitations sont dûment venues (2). Ajoutons une liste respectable de publications (deux livres sur Sean O'Casey; des éditions critiques du romancier indien Mulk Raj Anand, etc...). Bref, un universitaire distingué, selon l'expression consacrée, et une carrière, après le faux départ, conforme aux règles.

Dans cette carrière, *Goodbye to Elsa* apparaît de prime abord comme un élément incongru. Il n'est pas coutumier au Canada qu'un romancier quand bien même serait-il du sérail, s'attaque ainsi aux milieux universitaires. Dans *Fifth Business* (1970) Robertson Davies, "Master" de Massey College, a bien choisi pour héros et narrateur un professeur d'histoire (tout comme Tristan, et non sans quelques traits communs avec lui); mais à aucun instant, en ce qui concerne le corps enseignant, sa peinture ne débouche sur le *debunking* aux couleurs de farce qui semble devoir caractériser l'oeuvre de Cowasjee. Il n'a rien de très héroïque en effet, ce personnage que nous avons découvert à Leeds dans une posture peu académique et que nous allons retrouver sur le campus d'Erigon en compagnie de sa "Herefordshire cow" de femme Elsa. Quant à ses collègues, plus ou moins croqués sur le vif si l'on en croit un journaliste local (3), ils sont moins encore épargnés. "The most acid portrait of the chicanerie and pretenses of Canadian campus life I have yet read", dit George Woodcock qui s'y connaît (4). On comprend que le livre ait fait quelque bruit dans le Landernau canadien. Encore conviendrait-il de remarquer, avant de souscrire au jugement de Georges Woodcock, que l'acidité de ce portrait n'a rien de corrosif.

"Have you considered Canada?" demande son directeur de recherche à Tristan, au lendemain de sa soutenance.

"It is a fairly civilised place. You will find all the amenities of life there, if you believe in them. I sent two of my students there; never heard of them, though I am sure they did very well for themselves. It is snowbound most of the year, but the climate is healthy. You don't catch anything more than a common cold" (p.85).

Le voici Assistant Professor à Erigon, anagramme approximatif de Regina, dans un département qui pour la commodité du romancier, soucieux de ne point trop s'identifier avec son personnage, sera donc celui d'histoire. Cowasjee a beau s'en défendre, il y a évidemment beaucoup de Saros dans ce Tristan fraîchement jeté dans ce que Mordecai Richler appelle le vaudeville universitaire (5) auquel il participe en observateur tout autant qu'en acteur.

Quelques années plus tard Tristan évoquera les scènes de ce vaudeville, les entremêlant à d'autres scènes remontant à ses années d'enfance en Inde, ou d'études à Leeds. Atteint d'un cancer, borgne à la suite d'une opération et craignant de devenir aveugle, il se terre dans un village perdu de la prairie, avec l'intention de se donner la mort; et le temps qu'il débâte avant de passer à l'acte (et de manquer du reste son suicide), il a noué une liaison avec Marie, la fille de l'épicier du coin, pour le profit de qui il égrène ses souvenirs. Telle est la substance du livre.

L'université révélée à Marie? Cowasjee s'est étonné de la part faite à des chapitres, à ses yeux les plus faibles du roman, et qui y occupent une place minime (6). N'était l'habitude de Tristan de plaisanter à tout bout de page tout au long du roman, on pourrait considérer cette partie comme un simple intermède, glissé à seule fin d'assurer une certaine dose de *comic relief*. En quelques coups de patte, Cowasjee y brosse la caricature d'un monde replié sur son quant-à-soi nationaliste au point d'ajouter des décimales à la numérotation des cours: "History, 131.11; History; 274.95..."

"We have to be on the guard all the time against the Americanisation of Canada. It is a matter of preserving our Canadian identity" (p.117).

C'est là apparemment sa plus grande originalité. Pour le reste, cette confrérie soumise aux affres des *committee meetings*, et souffrant la malement qui va sous le nom de "Publish or Perish" (sans plus mal s'en porter: "How many of my colleagues have perished on \$ 20,000 a year?" p.120) pourrait tout aussi bien s'agiter au sud du 49e parallèle. Les plus pauvres combinent la règle. Le "chairman" gruge son nouvel assistant, l'obligeant à acheter la bicoque dont il ne pouvait se débarrasser; en échange les promotions de ce dernier seront facilitées. Et comme il va de soi,

"The big, happy family - the History department - was a fiction. It was torn with envy and strife. Every one hated some one, and I hated them all" (p.94).

A aucun instant néanmoins, *Goodbye to Elsa* ne prend la direction de *The Groves of Academe*. S'il fallait à tout prix établir un rapprochement, on songerait à Thurber, bien plus qu'à Mary McCarthy. Le portrait du professeur, qui avait en chantier un roman intitulé *The Long Phuff Phuff*, et était si possédé par son sujet ("In literature this is called magnificent obsession, which Canadians lack. Anyway this bloke was an American", p.119) qu'il imitait les roues d'un train en dormant, est tout à fait dans la manière de l'humoriste américain.

Croustillants d'apophtegmes et de bonnes histoires, comme il peut en circuler dans un Faculty Club sur lequel soufflerait, les libations aidant, un vent de salle de garde, les souvenirs de Tristan constituent de fait une sorte d'Almanach Vermot universitaire, à la fois gaulois et conventionnel. Personnages et anecdotes n'y dépassent jamais la dimension d'un *cartoon*.

L'intérêt de ces chapitres, quand on a fini d'en sourire, réside surtout dans une constatation qui s'impose. Leslie Fiedler, à propos de *The Groves of Academe*, a évoqué la "nature incestueuse" du *college novel* (7). Un tel inceste n'est pas facile, même aux USA. Au Canada, de toute évidence, la chose l'est moins encore; Cowasjee s'en est lui-même rendu compte qui, pour exploiter le succès de ces chapitres annonçait une suite: *Suffer Little Children* ("This by the way will be an academic novel") (8), mais a depuis remis son projet et choisi un autre registre pour son deuxième roman, qu'on attend.

Pourquoi, après ce "crazy book" d'un sage universitaire en souhaiter, d'accord avec Henry Miller, un deuxième et d'autres encore? Et pourquoi le livre nous empoigne-t-il comme il a empoigné le romancier américain? Disons que c'est parce que les aventures de Tristan, exactement comme celles de son collègue Herzog ("a sad bloke, a lovable misfit", lui aussi), loin de se réduire au *college novel* qui ne pouvait être, sont le roman d'un homme. Un homme dont peu importe au fond le métier, puisque c'est l'individu, le "suffering joker", qui prend le pas. "Amorous Herzog, seeking love, and embracing his Wandas, Zinkas and Ramonas one after another". Amoureux Tristan, qui lui aussi se croit irrésistible et va de Heather en Elsa en Marie, en même temps que de déboires en déboires.

A l'instar de Bellow, Cowasjee "humanise" son héros en l'exposant allègrement au ridicule; et il l'humanise à outrance, dépassant en cela Bellow dont le "Professor Jerk", quand il s'agit de rivaliser en "erotic monkeyshines" avec son élève Ramona, ne souffre d'aucun handicap; et il y a là, à n'en pas douter, un thème dont l'aspect spécifiquement canadien à échappé à Henry Miller.

"Where do babies come from? Actually out of thin air, with little to explain their genesis", constate Margaret Atwood dans *Survival*. Longtemps en effet la littérature canadienne dans son ensemble a été marquée par ce "fatal embarrassment on anything remotely erotic", dont George Woodcock a souligné l'omniprésence dans l'oeuvre de Hugh McLennan (10).

répulsion et invite à la fuite (cf. le titre du roman) est bien fille de Lilith, et non d'Eve; elle semble n'avoir d'autre vocation que de trahir. Jusqu'à Marie, l'ultime consolatrice, qui abandonne Tristan pour aller retrouver "Joe the Carpenter", renforçant notre malaise par le parallélisme forcé des noms. A tel point que, au lieu de situer l'oeuvre par rapport aux courants contemporains de la littérature canadienne, jusqu'aux traditions de notre propre littérature médiévale, du temps où la haine de la femme était la plus virulente, si une phrase d'Elsa, évoquant son premier fiancé, ne donnait la véritable clé:

"He would have lived, if I had been able to make him see that love and sex are two very different things. Anyway, you now have my story" (p.84).

Le thème de l'antinomie fondamentale entre sexualité et amour sur lequel débouche *Goodbye to Elsa*, et celui de la faillite des relations entre individus qui est son corollaire ne sont évidemment pas spécifiques à la littérature canadienne anglophone d'aujourd'hui; mais on ne peut manquer d'observer l'ampleur particulière qu'ils ont pris dans celle-ci depuis 1960. La chair est souvent triste dans le nouveau roman canadien, étrangement avilie par ses propres excès, tout comme le sexe de "F" au début de *Beautiful Losers* (1966) qui "ressemblait à l'intérieur d'un ver" (13). Car Leonard Cohen a beau, pour sa part, échapper aux entraves de l'héritage anglo-saxon et chanter les joies de l'épanouissement sexuel, synonyme à ses yeux, selon la formule de Desmond Pacey, de l'état de grâce (14), ses personnages, pour atteindre l'orgasme en même temps que la sainteté, ont beau disposer de recettes inédites, comme les injections d'eau de Lourdes, jamais, même ainsi, la plénitude n'est parfaite. La virilité du narrateur qui s'effondre, pareille à une tour de Pise dans un film futuriste de Walt Disney et recouvre de ses gravats et de sa poussière l'ensemble d'un univers romanesque est le fidèle reflet d'un univers bien trop présent (15). Produit d'un même écroulement, une même poussière flotte au-dessus de *Cocksure* (1968) de Mordecai Richler où dans un décor de Waste Land, en butte aux persécutions d'un roi androgyne, Mortimer traîne une impuissance tout aussi existentielle que physique. Nul besoin dans ces conditions d'aller chercher des points de référence dans l'arrière-plan européen ou indien de Tristan pour expliquer la géométrie variable de ses érections. Elle est au rythme des angoisses canadiennes devant un monde dont vacillent les profondes assises en même temps qu'elle est image universelle de notre condition.

A première vue, il est vrai, la comédie domine. Et les commentaires qui accompagnent les défaillances répétées de Tristan seraient tout indiqués pour servir de légende à des *cartoons*, comme ce dialogue avec une prosti-

tuée londonnienne: "I have paid for it"; "There is no refund" (p.73). On entre dans le domaine de la farce mystique quand, à Erigon, ce sont au contraire ses ardeurs qui inquiètent Tristan et le décident à se faire Christ:

"I ordered a life-size cross for myself and stood it against the wall of my basement study. Under it I would stand for hours with my arms stretched and my head slouched, while Elsa was out shopping or gossiping. I donned a beard; I ordered a red robe" (p.94).

L'effet n'étant pas radical, il demande à être châtré. Le docteur refuse "and this cost me my sainthood. Elsa became pregnant" (p.95). Le voilà qui déchire sa tunique, arrache sa barbe; elles n'étaient de toute façon qu'accessoires de théâtre. Car tout comme l'intermède animal du début, l'action relève en premier lieu de la posture. Acteur aussi bien que spectateur, dans sa vie la plus intime comme dans le métier, Tristan, qui se sait doué d'un singulier "histrionic talent" (p.57), éprouve une évidente jouissance à se constituer en cible des rires qu'il dirige. D'où cette difficulté que nous éprouvons, un temps, à nous laisser émouvoir, comme nous l'étions par l'hagiographie obsessionnelle du narrateur dans *Beautiful Losers*, ou celle de Dunstan Ramsey dans *Fifth Business*. Tout n'est-il pas simplement pitreries et feu d'artifice verbal ? En réalité la tragédie n'a jamais cessé d'être sous-jacente. Mordecai Richler l'a noté dans "A sense of the ridiculous"; ceux qui ont eu recours à l'humour noir "were not so much inspired as driven to it by mechanics" (16). L'engrenage de la vie qui broie Tristan, "a plaything of Fate" (p.75) "like a hunted animal" (p.85), ne se confond donc qu'en apparence avec le mécanisme du rire. Avatars sexuels et universitaires font partie d'une série de tragédies en chaîne dont les maillons se reconstituent au fil d'un récit volontairement strident. Qu'y a-t-il au début de cette chaîne? La mort du père? La mutilation de Nellie, la seule qu'il ait vraiment aimée et, dont il semble, et comme dans un film surréaliste, poursuivre les jambes écrasées par un train, dans toutes ses autres aventures? Le racisme à l'égard du métis qu'il est, très présent en Europe, jusque dans sa propre famille anglaise, aussi bien que dans les milieux indiens, mais dont aucun relent ne se fait sentir au Canada? Tout cela, et aussi la difficulté d'être, si sensible à l'imagination canadienne qui voit dans chaque individu la victime potentielle. "Stick a pin in Canadian literature at random," remarque Margaret Atwood dans *Survival* (p.39), and nine times out of ten you'll hit a victim". Et quelle victime exemplaire que Tristan!

The Canadians are so neutral they are neither sane nor insane, good nor bad. They generally take the colour from their surroundings" (p.42). Devenu canadien, Tristan, sans renier pour autant ses origines, s'inscrit dans le cadre psychique de son nouveau pays. Et bien que d'autres lectures du livre s'offrent encore, on peut, à ce point, décider que le processus d'intégration est pour Saros Cowasjee une réussite. "Canada", fait-il dire à son héros, mais c'est à l'écrivain que nous songerons, et l'enfant qu'il annonce sera pour nous son livre, "is the country for me, and an Anglo-Indian-Canadian child is what this country needs" (p.142). Disons que c'est une naissance bienvenue. Peu importe si le *college novel* reste à l'état d'ébauche, et le *bildungsroman* incomplet, puisqu'il débouche sur l'inconnu; l'oeuvre n'en remplit pas moins la promesse contenue dans l'analyse de Miller: *a damn good book*, en effet. Un livre qui commençait par dérouter en raison de la présence presque trop voyante de son auteur. "*Beautiful Losers*", remarque Michael Ondaatje, is most successful because for the first time Cohan has been able to completely eradicate himself" (17). Cowasjee quant à lui se sert de l'humour comme d'une carapace dont il se barde, mais sans jamais s'y dissimuler. Et finalement son oeuvre "accroche" par les éléments même qui y sont les plus voyants, cet humour perpétuellement tendu, cette personnalité aux maints replis, et aussi ce conflit affectif entre le Canada auquel il appartient désormais, et qu'il aime, et tout cet arrière-plan qu'il ne peut renier.

NOTES

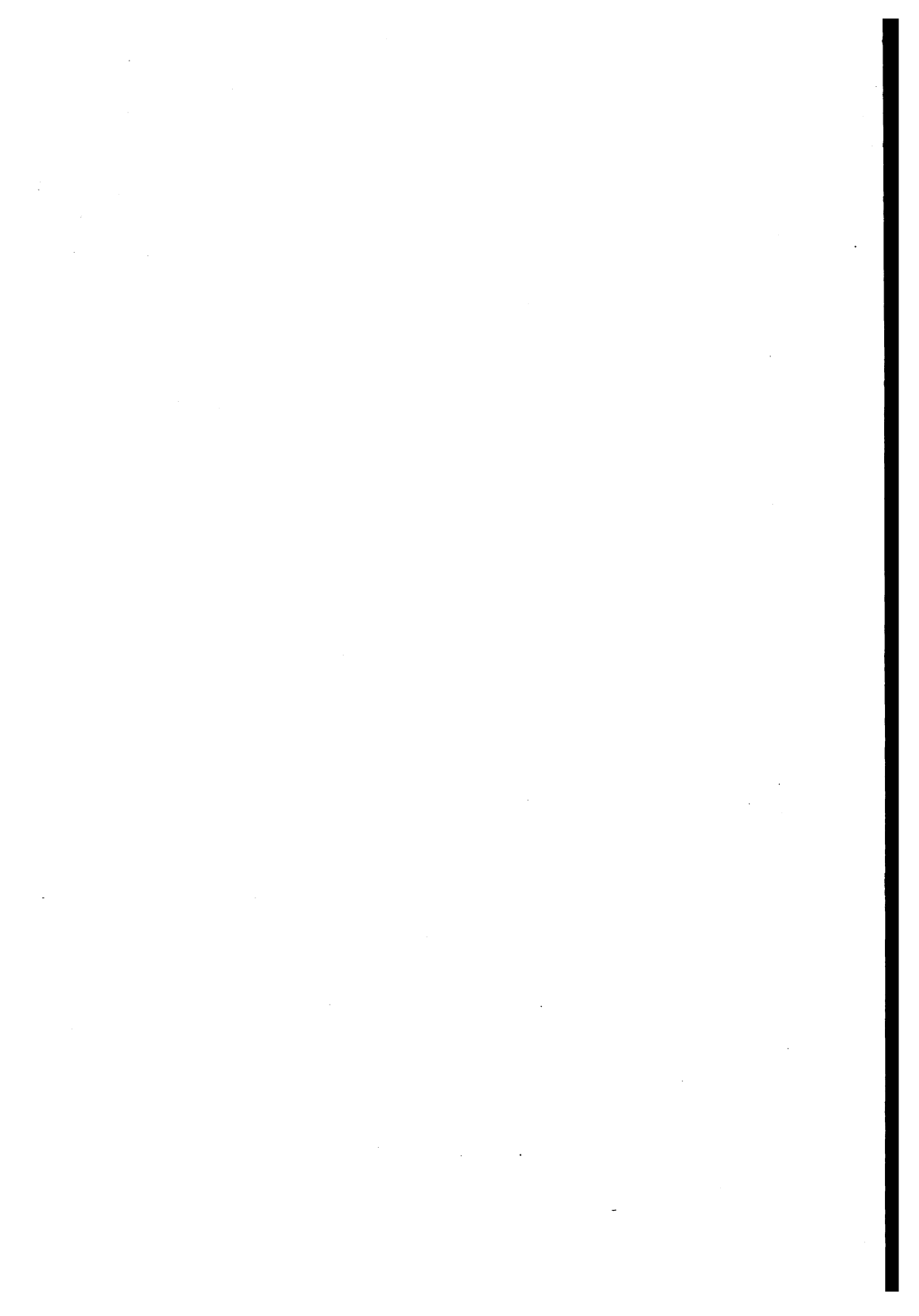
- (1) *Odysseus Ever Returning*, Toronto: McClelland & Stewart, 1970, pp. 1 - 2.
- (2) "*Cowasjee has twice received a Canada Council Leave Fellowship. He spent the academic year 1970-71 as Research Associate at the University of California, Berkeley; he also visited Moscow at the invitation of the Soviet Writer' Union*" (Note de l'éditeur, verso de la couverture). Ajoutons qu'il était l'invité de l'Université d'Aarhus, au Danemark, pendant le 2ème semestre de l'année 1974-75; il est aussi venu faire des conférences à la Sorbonne et au Congrès des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur à Rouen en mai 1976.
- (3) "*English Professor Saros Cowasjee talks about his first novel, Goodbye to Elsa*," Podium, Regina, 12 septembre 1974.

- (4) **MacClean's**, avril 1974.
- (5) **Shovelling Trouble**, London: Quartet Books Ltd, 1973, p.8.
- (6) Cf. Interview dans **Podium**: "In your book, there are a few characters which are easily recognisable, which seem to be patterned in fact on people at this university. How do these people react to seeing themselves in your book?"
Dr Cowasjee: "Oh, I think they should feel honoured".
- (7) Cité par Doris Grumbach, **The Company She Kept**, New York: Coward-McCann, 1967, p.160; Cf aussi **The College Novel in America** de John O'Lyon (1962).
- (8) Interview, **Podium**.
- (9) **Herzog**, New York: Fawcett World Library, 1965; pp.19, 27, 119, 126.
- (10) **Survival**, Toronto: Anansi, 1972, p.207; **Odysseus Ever Returning**, loc. cit.
- (11) "They sweat under the arms, menstruate, argue, sulk, have miscarriages, V.D., operations and orgasms (though not babies, oddly enough)", **Canadian Literature**, N° 49, p.72.
- (12) Cf. Tom Wayman, "Cohen's women", **Canadian Literature**, N° 60 (printemps 1974), p.89: "Women in this book primarily are holes, though sometimes they can be breasts or thighs or asses".
- (13) **Beautiful Losers**, Toronto: McClelland & Stewart, 1966, p.11.
Il faut cependant noter que cette dégénérescence, et la tristesse qui l'accompagne, sont propres aux personnages masculins des romanciers; elles ne se retrouvent pas chez les héroïnes d'une romancière comme Margaret Laurence. Cf. R.Mane, "Pour une lecture de Margaret Laurence: Les deux structures de **The Fire-Dwellers**", **Commonwealth: Essays and Studies**, II., (1976).
- (14) Desmond Pacey, "The Phenomenon of Leonard Cohen", **Canadian Literature**, N° 34 (automne 1967), p.7.

(15) Cf. *Beautiful Losers*, p. 11.

(16) *Shovelling Trouble*; p.27.

(17) *Leonard Cohen*, Toronto: McClelland & Stewart, 1970 , p.55.



NOTES DE LECTURES

Paulette Collet : Marie Le Franc, deux patries, deux exils. Sherbrooke, Ed. Naaman, 1976. 20 x 14 cm. 198 p. Bibliog., 2 index, ill.

Marie Le Franc, malgré l'amour fervent qu'elle portait au Canada, ne voulut jamais changer de nationalité. C'est pourtant à la fidélité de sa patrie d'adoption qu'elle doit la mince notoriété qui entoure encore son nom de grand écrivain modeste et méconnu. Elle occupe une place, trop réduite d'ailleurs par rapport à celle des autres "Français-Canadiens" dans les histoires de la littérature canadienne-française. Tandis qu'en France on ne saurait découvrir en librairie un seul de ses livres, la maison Fides en a réédité quelques-uns. Plusieurs thèses de maîtrise lui ont été consacrées au Québec, en Ontario, même en Colombie britannique. Si l'on excepte un récent article de Madame Ducrocq-Poirier (1), la France la néglige. C'est de l'Université de Toronto que nous vient enfin un ouvrage de fond, extrêmement soigné, qui unit l'agrément de lecture à la rigueur de la recherche, et à une intelligence critique dont la préface due à M. Robert Choquette, vieil ami de Marie Le Franc, fait un éloge mérité.

Madame Collet a pu dépouiller les papiers laissés par l'auteur à sa mort (1965), et y a découvert des inédits instructifs. Elle a obtenu communication de lettres envoyées à des correspondants tels que Rina Lasnier — qui dut sursauter plus d'une fois devant les singulières opinions littéraires de sa consoeur bretonne. Elle a interrogé longuement les amies de Marie Le Franc à Sarzeau. Elle a mené des deux côtés de l'Atlantique une vaste enquête bibliographique, compliquée par la dispersion de contes, souvenirs, articles dans une foule de publications, qui offre une base sûre à tout chercheur à venir (2).

La biographie de Marie Le Franc s'enrichit de précisions curieuses, par exemple sur la passion romanesque et hardie vouée au commandant Marchand, héros de Fachoda, juste avant l'épisode Bessette. Bessette ne fit sans doute que cristalliser sur lui le désir d'évasion et d'aventure, sans être vraiment aimé. En revanche, le type de "l'Homme du Nord", qui réapparaît dans plusieurs ouvrages, permet d'induire que Marie Le Franc s'éprit à Montréal d'un Canadien anglais, qui la déçut aussi, sinon de plusieurs. Pour retracer la carrière littéraire, marquée spécialement par le Prix Fémina récompensant en 1927 *Grand-Louis l'innocent*, les voyages, les conférences, et en particulier celle qui souleva en 1935 une polémique parce qu'elle dénonçait la misère de la Gaspésie, la réinstallation définitive en France, l'existence gênée et charitable durant la guerre, les dernières années à Saint-Germain-en-Laye, Madame Collet s'appuie sur des documents qui authentifient et vivifient l'évocation.

Trois grands chapitres analysent l'oeuvre à partir de ses thèmes majeurs: la forêt laurentienne d'abord, véritable héroïne d' *Héliel, fils des bois*, de *La Randonnée passionnée*, de *La Rivière Solitaire*, principal amour de Marie Le Franc, qui ne la découvrit pourtant qu'assez tard, et grâce à *Maria Chapdelaine*; la lande et la mer ensuite, celles de *l'Enfance marine* et de *Grand-Louis*, celles aussi du *Poste sur la dune*, celles encore de Gaspésie; la ville de Montréal enfin, seule ville qui trouva grâce auprès de la "mangeuse d'espace" saisie par la nature primitive, de sorte qu'elle introduisit la métropole dans la littérature une quinzaine d'années avant *Bonheur d'occasion*.

Madame Collet décèle la sensualité qui caractérise un sentiment si exceptionnel de la nature, et d'où jaillit l'originalité de la notation, de l'image, de la phrase. Elle pousse loin l'interrogation sur la psychologie profonde, à coup sûr insolite chez l'auteur des pages stupéfiantes de méditation et d'introspection visionnaires que l'on trouve dans *Inventaire*, livre qui mériterait à lui seul une étude. Elle juge avec une sympathie sans complaisance l'art spontané, mais parfois défaillant, de l'écrivain. Si elle s'occupe peu d'histoire littéraire, c'est que Marie Le Franc fut peu perméable aux influences: "solitaire" et "cachée", selon les noms des deux rivières qu'elle a chantées. Mais la voici, espérons-le, tirée de la pénombre par un excellent livre qui comble une lacune en réparant une injustice.

Jean Marmier.

NOTES

- (1) "Arsène Bessette et Marie Le Franc", **Relations France-Canada au XIXe siècle**. *Cahiers du Centre culturel canadien*, 1974, N° 3.
- (2) *La Bibliographie de Talvart et Place (t.XII) ne dépasse pas 1952, et n'est pas exhaustive à cette date. Cependant elle aurait pu fournir des compléments utiles: article d'André Thérive sur Grand-Louis l'innocent ("L'Opinion", 10 déc. 1927), parallèle des "Trois Maries" — Marie Noël, Marie Le Franc, Marie Mauron — par Sully-André Peyre dans la revue Marsyas en avril 1949, etc...*

PIPET, Albert : Mourir à Caen. Paris, Presses de la Cité, 1974.

The bibliography of official military histories, regimental records, personal memoirs, guide books and souvenir albums on the subject of D-Day and the Battle of Normandy in 1944 is so varied and extensive that anything published to-day is almost bound to be redundant. Nonetheless, one more book, added to the long list in 1974 under the title *Mourir à Caen*, has gained both critical and commercial success. During the thirtieth anniversary celebrations of the Liberation of France this work by a Norman writer, Albert Pipet, became something of a "best seller" in France and Canada and, in 1975, earned for its author the *Prix d'honneur* awarded annually by *La Société des Ecrivains Normands* as well as invitations to lecture in Canada in 1976.

Mr Pipet's achievement may be credited to his purpose and method but, above all, to his personal merit in writing a unique book. About ten years ago, as a consequence of his research for an earlier work (1), the author became aware that only the third volume of *The Official History of the Canadian Army in the Second World War* (2) had concentrated exclusively on the Canadian contribution to the Allied victory in Normandy and he decided to pay his own homage to those who had fought and fallen on his native soil. Without the advice of professional historians and without research grants or publishers' advance subsidies but encouraged by several Canadian ex-servicemen and motivated by his desire to record Canadian exploits and sacrifices in Normandy, Mr Pipet undertook to re-trace the military operations from the landing beaches of Juno to the Falaise Gap, i.e., from June 6 to August 21, 1944.

His undertaking soon became a vast operation in itself, as Mr Pipet quickly realized the complexity of the obstacles presented by time and distance. Besides studying general works on the Battle of Normandy, he set about to contact as many Canadian veterans of the campaign as possible. In this initial stage he was aided by the Department of Veterans' Affairs in Ottawa and the Canadian Legion; the latter advertised his intentions in its monthly magazine. Within a year, he had almost a thousand letters from Canadians in reply to his inquiry and, for the next six years, he devoted his evenings, week-ends and annual holidays to his long-distance research project, sorting accounts, diaries, photographs and regimental reports as they arrived; in addition, he meticulously covered by foot all the forgotten or neglected battle-sites and interviewed hundreds of civilian survivors who had witnessed the fighting in 1944. For less devoted historians the task would have been too ambitious.

The published result, *Mourir à Caen*, is a factual, day-by-day account in which the author has attempted to take his reader into the turmoil of battle. His crisp narrative prose is interspersed with dramatic personal anecdotes, often in the form of well-chosen quotations from his military and civilian witnesses. His maps are thorough and clearly drawn. His choice of photographs provides a good illustration of the tragic and comic aspects of the daily events on and off the battlefield. His concluding pages include a valuable bibliography of about forty regimental histories which were sent to Mr Pipet in the course of his investigation; in these last pages, too, his civilian and military witnesses are identified. *Mourir à Caen* is indeed a solid monument to the memory of Canadian servicemen who lived or died between the Calvados shore and the town of Falaise in the summer of 1944.

Mr Pipet's monument is very close to being perfect but, for this reader, it is marred by a number of relatively small imperfections many of which are attributable to the publisher who, in his haste to put the book on the market before the thirtieth anniversary celebrations, and in his concern about printing costs, eliminated one third of the original manuscript, half of the selected photographs and several maps. These money-saving measures have had unfortunate effects on the finished product: at times it is obvious that the balance between the author's narrative and the civilian accounts or military reports has been upset; some aspects of the campaign are not illustrated photographically; moreover, despite the book's title, a map of the city of Caen is missing.

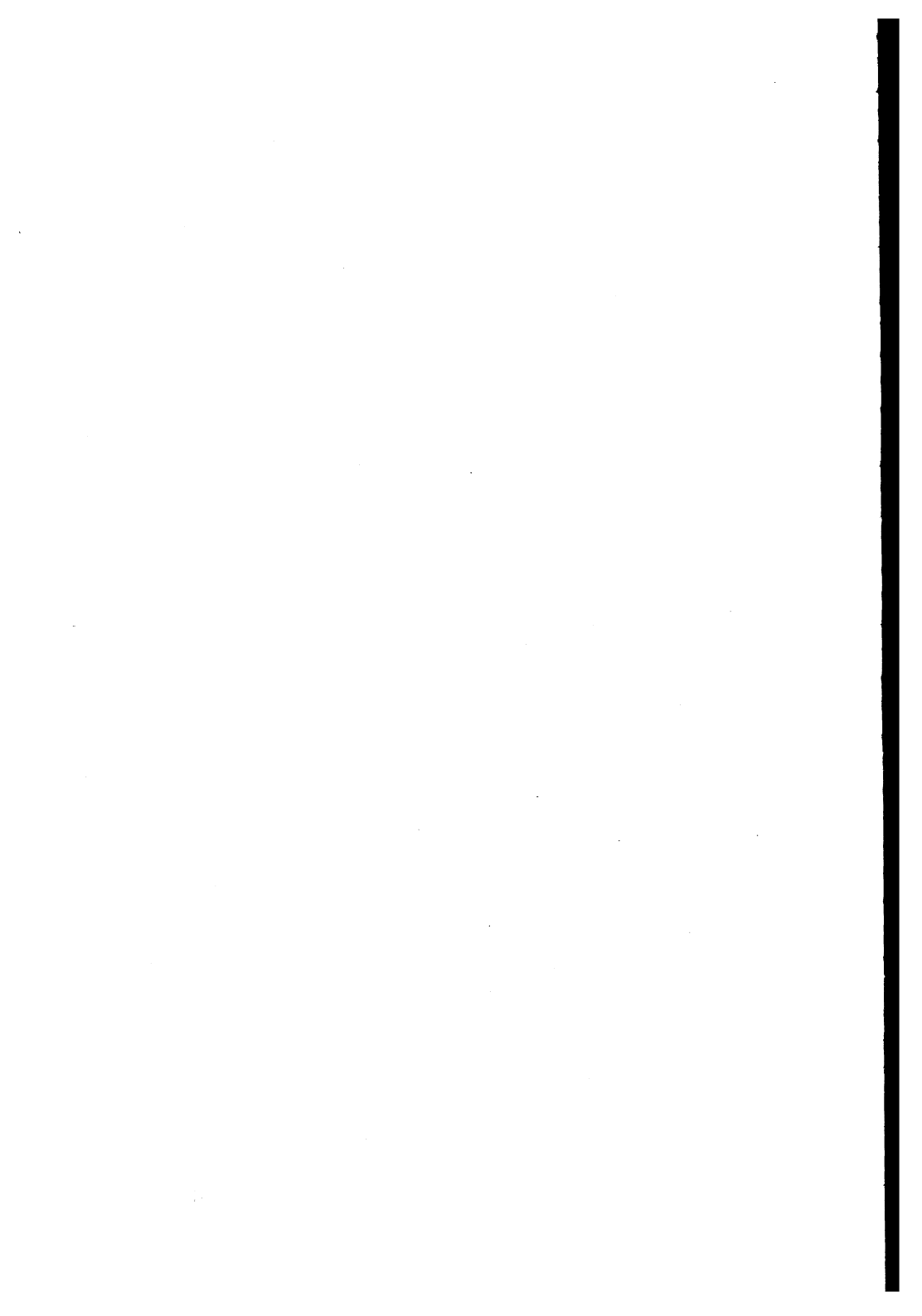
Other defects might be attributed to the author's method. For his numerous quotations and anecdotes, it would be preferable to identify and explain his sources within the text, rather than in an Appendix. For those readers who are not necessarily aware of the existence of many excellent and relevant works, he fails to provide any direction (3). Supplementary information, which can be found in these books, is particularly needed at the beginning of *Mourir à Caen*, which opens with the actual assault on the beaches; in the middle, where the courageous citizens of Caen are hardly represented; and at the end, where the famous Falaise Pocket is not quite closed.

Other defects may be in the eye of this reader only. If *Mourir à Caen* is a record of Canadian military operations in Calvados, all units of Canada's armed forces which participated could easily be listed in the space of three or four extra pages (4). If *Mourir à Caen* is a tribute to those who "died that we might live" their names could be listed in an appendix to the book (5). Finally, if *Mourir à Caen* is to reach the full readership it deserves, it is a pity that it has not yet been made available in English.

R. L. Bennett

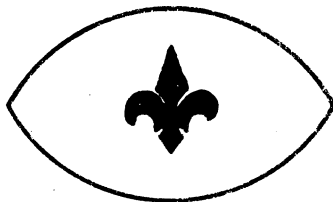
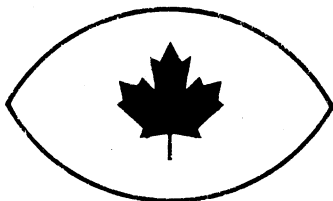
NOTES

- (1) *Pipet, Albert: La Trouée de Normandie. Paris; Presses de la Cité, 1966. A detailed, step-by-step account of the American break-out in the Saint Lô area in late July 1944.*
- (2) *Stacey, C.P. : The Victory Campaign: The Operations in North-West Europe 1944-1945. Ottawa; The Queen's Printer, 1960.*
- (3) *Among the many titles the following are pertinent examples.*
Belfield, E. and Essame, H.: The Battle for Normandy. London; Batsford, 1965.
Blond, Georges: Le Débarquement 6 juin 1944. Paris; Fayard, 1951.
Florentin, Eddy: Stalingrad en Normandie. Paris; Presses de la Cité, 1964.
Gosset, A. et Lecomte, P.: Caen pendant la Bataille. Caen; Ozanne, 1946.
Grandais, Albert: La Bataille du Calvados. Paris; Presses de la Cité, 1973.
McKee, Alexander: Caen, Anvil of Victory. London; Souvenir Press, 1964.
- (4) *Although available in Stacey, op. cit., pp.657-662, this information could be more precisely presented as was done in a Canadian government booklet that appeared shortly after Mr Pipet's book. 30th Anniversary of the D-Day Landings in Normandy. Ottawa; RBT Printing Ltd., 1974.*
- (5) *Admittedly, the names, ranks and registration numbers of the more than five thousand Canadians buried in Bény-sur-Mer and Bretteville-sur-Laize are listed in the cemetery registers but all readers of Mourir à Caen cannot visit these cemeteries. An appendix, recording these names in small type, would require no more than ten additional pages.*



Canadian Drama

L'Art Dramatique Canadien



Canadian Drama/L'Art dramatique Canadien is beginning its third exciting production year. We invite you to renew your subscription or to join our growing circle of subscribers now.

Canadian Drama/L'Art Dramatique Canadien entame sa deuxième année d'existence. Nous vous invitons à renouveler votre abonnement ou à vous joindre à notre groupe d'abonnés de plus en plus nombreux.

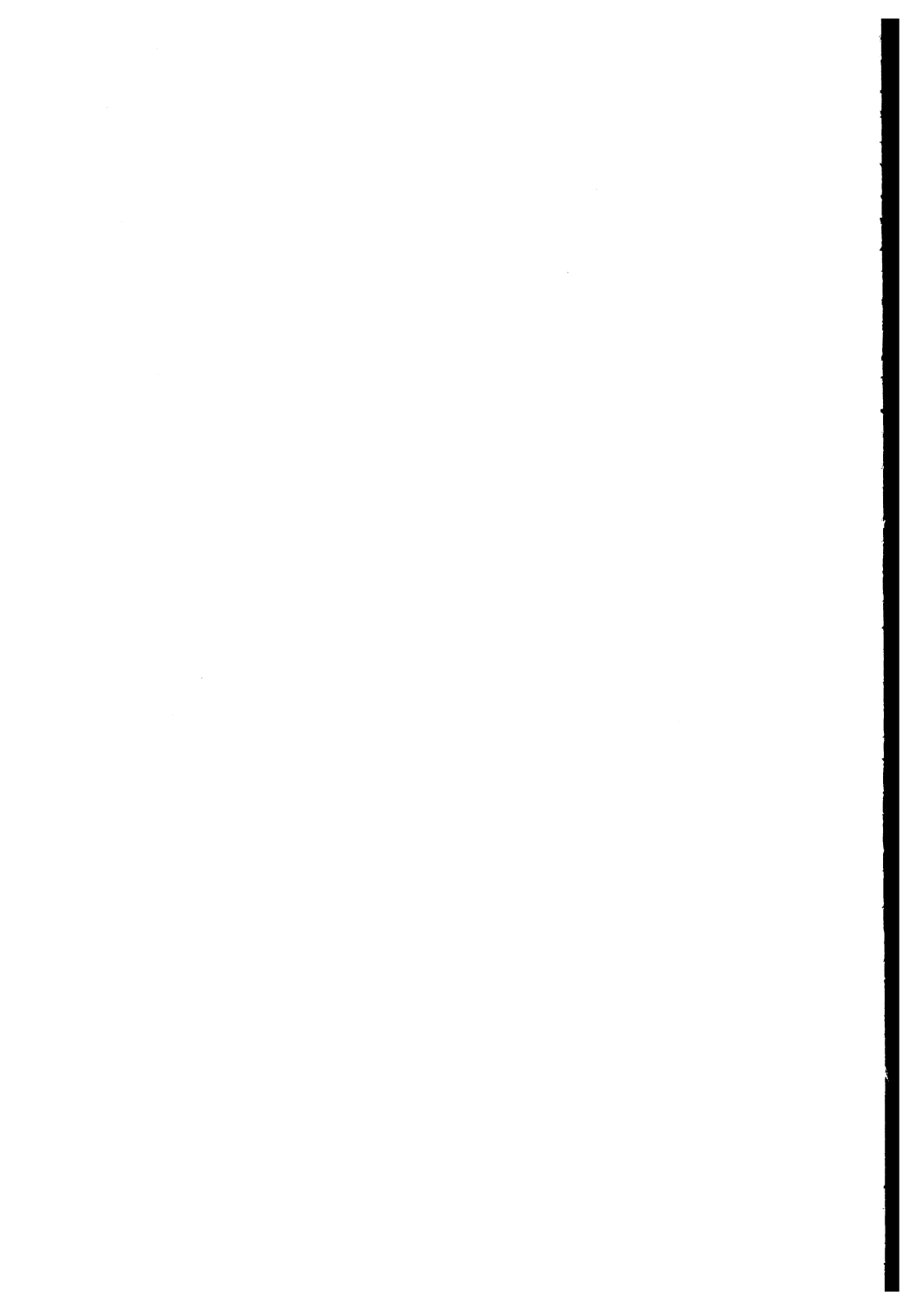
TO: The Editor
 Canadian Drama/L'Art Dramatique Canadien
 c/o Department of English
 University of Waterloo
 Waterloo, Ontario
 N2L 3G1

Please renew/enter my subscription to Canadian Drama/L'Art Dramatique Canadien (cheque enclosed). / S'il vous plaît je désire m'abonner ou renouveler mon abonnement à Canadian Drama/L'Art Dramatique Canadien (chèque inclus).

\$6.00 annual subscription/abonnement annuel

NAME/NOM _____

ADDRESS/ADRESSE _____



ETUDES CANADIENNES / CANADIAN STUDIES

L'Association Française d'Etudes Canadiennes diffuse **ETUDES CANADIENNES/CANADIAN STUDIES**, à raison de deux par an,

Cette publication accueille toute étude intéressant le Canada et rend compte des activités de l'Association. Les textes doivent être envoyés à M. Pierre SPRIET, Section d'Anglais, Université de Bordeaux 3, 33405 Talence Cedex. ou à M. Régis DURAND. 18, *rue Beccaria*, 75012 *Paris*

Prix du N° 1 (à nouveau disponible),

FRANCE : 20 Frs — ETRANGER : 25 Frs.

Pour se les procurer, écrire au siège social de l'AFEC ou à J.M. LACROIX
6 rue Racine, 33170 Gradignan.